

## **DÉLIBÉRATION N°CP 2024-143** **DU 30 MAI 2024**

### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (2ÈME AFFECTATION 2024)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

**VU** la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

**VU** la délibération n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien et de la politique régionale de promotion des arts plastiques, numériques et urbains (quatrième affectation pour 2018) ;

**VU** la délibération n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (premières affectations pour 2019) ;

**VU** la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CP 2020-199 du 27 mai 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (seconde affectation pour 2020) ;

**VU** la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

**VU** la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

**VU** la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

**VU** la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant adoption du CAR et CRT : 4ème affectation pour 2021 et avenant signalétique régionale ;

**VU** la délibération n° CP 2021-498 du 19 novembre 2021 relative à la stratégie de la région Île-de-France dans le cadre de l'Olympiade culturelle ;

**VU** la délibération n° CP 2022-127 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2022)

**VU** la délibération n° CP 2022-173 du 7 juillet 2022 relative à l'adoption de la convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris ;

**VU** la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel ;

**VU** la délibération n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022 portant attributions de subvention dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les renouvellements de conventions quadriennales et de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques (5ème affectation pour 2022) ;

**VU** la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

**VU** la délibération n° CP 2023-090 du 29 mars 2023 relative au soutien à des manifestations culturelles en Ile-de-France pendant l'été 2023 : Olympiade culturelle – été culturel Affectations pour 2023

**VU** la délibération n° CP 2023-155 du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2<sup>ème</sup> rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

**VU** la délibération n° CP2023-234 du 5 juillet 2023 portant attribution de subvention dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francien (3ème affectation 2023) ;

**VU** la délibération n° CP2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

**VU** le budget de la région Île-de-France 2024 ;

**VU** l'avis de la commission de la culture ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

**VU** le rapport n°CP 2024-143 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

### **Article 1 : Attribution de subventions de fonctionnement**

Décide de participer, au titre des dispositifs de soutien dans le domaine du spectacle vivant, aux festivals et manifestations à rayonnement régional, à la création en fonctionnement, à

la diffusion des œuvres, aux réseaux franciliens et aux pôles de coopération territoriale, au financement des projets détaillés en **annexes 1, 2 et 3** à la présente délibération, par l'attribution de **61 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **1 798 000 €**.

Approuve l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association Plus de Sons présenté en **annexe 2**, subordonne le versement de la subvention (EX081933) à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Approuve l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris présenté en **annexe 3**, subordonne le versement de la subvention (EX081835) à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Subordonne le versement de la subvention EX080809 à la signature d'une convention conforme à la convention-type du dispositif Olympiade culturelle / été culturel, adoptée par la délibération CP 2022-140 du 20 mai 2022, modifiée, pour un soutien dans le cadre de l'appel à projets Olympiade culturelle, associant la culture et le sport dans la période 2024 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des autres subventions à la signature de conventions conformes aux conventions-type de ces dispositifs, adoptées par délibérations n° CP 2018-456 du 17 octobre 2018 modifiée, n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 modifiée et n° CP 2020-199 du 27 mai 2020, modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 1 798 000 € disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100501 'Soutien au spectacle vivant ' du budget 2024.

## **Article 2 : Attribution de subventions d'investissement**

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexe 4** à la délibération, par l'attribution de **12 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **2 101 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention type relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 161 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **190 000 €** disponible sur le chapitre 903 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', sur le programme HP 311-002 ' Equipements culturels de diffusion et de création', action 13100204 ' Soutien à la création et à la diffusion numériques ' du budget 2024.

Affecte une autorisation de programme de **750 000 €** disponible sur le chapitre 903 «

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-001 « Aménagement des structures d'accueil » - action 13100101 « Conservatoires et écoles de musique contrôlés » au titre de la construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés du budget 2024.

**Article 3 : Abrogation du dispositif d'aide aux projets mutualisés dans les territoires ruraux et périurbains**

Abroge le dispositif d'aide aux projets mutualisés dans les territoires ruraux et périurbains tel qu'approuvé par la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée.

**Article 4 : Abrogation du dispositif d'aide à la création en investissement et modification du règlement d'intervention de l'aide à la création en fonctionnement**

Abroge le dispositif d'aide à la création en investissement tel qu'approuvé par la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée.

Approuve la modification du règlement d'intervention de l'aide à la création en fonctionnement approuvé respectivement par la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée, et adopte le nouveau règlement d'intervention joint en **annexe 5** à la présente délibération.

**Article 5 : Transfert de la subvention n° EX055763 depuis le tiers VOLCANO SONG vers le tiers SORCIERES ET COMPAGNIE**

Décide d'acter le transfert du solde de la subvention n° EX055763 adoptée par la délibération N°CP 2021-242 du 22 juillet 2021, initialement votée en faveur du tiers VOLCANO SONG, vers le tiers SORCIERES ET COMPAGNIE (n° EXM07253).

Approuve l'avenant de transfert et la fiche-projet modifiée figurant en **annexe 6** à la présente convention.

Subordonne le versement de la subvention n° EX055763 à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional d'Ile-de-France à le signer.

**Article 6 : Correctifs de fiches projets et avenants modificatifs**

Modifie les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2023-234 du 5 juillet 2023 à l'association « **COLLECTIF LA PIEUVRE** » (dossier n° EX072535) au titre de l'aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 7** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « COLLECTIF LA PIEUVRE » et la région Île-de-France figurant en **annexe 7** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives à la TVA et à la base subventionnable de la subvention attribuée par délibération n° CP 2022-439 du 10 novembre 2022 à l'association « **L'ILE DE LA TORTUE** » (dossier n° EX074370) au titre de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 8** de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « L'ILE DE LA TORTUE » et la région Île-de-France figurant en **annexe 8** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional de la subvention attribuée par délibération n° CP 2023- 234 du 5 juillet 2023 à la **COMMUNE DU PECQ** (dossier n° **EX077424**) au titre de l'aide à l'accompagnement de projets artistiques, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 9** de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre la COMMUNE DU PECQ et la région Île-de-France figurant en **annexe 9** de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

### ***Article 7 : Affectation pour « L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs »***

Affecte une autorisation d'engagement de 50 000 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs» - code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles» programme HP 311-005 «aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024 pour l'organisation à compter du printemps 2024 de l'opération estivale «L'Île-de-France fête le théâtre dans les îles de loisirs».

### ***Article 8 : Nouvelle attribution d'une subvention précédemment attribuée***

Décide d'affecter une aide antérieurement attribuée par délibération n°CP2023-090 du 29 mars 2023 à la « compagnie perdue dans la baignoire », au financement du projet détaillé en **annexe 10** à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 8 000 €.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type approuvée par la délibération n° CP 2021-498 du 19 novembre 2021 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de de 8 000 € en autorisation d'engagement disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » - code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2024.

### ***Article 9 : Dérogations au principe de non-commencement du projet***

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en annexes 1, 2, et 3 à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 4 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional**

**d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 3 juin 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 3 juin 2024 (référence technique : 075-237500079-20240530-lmc1217840-DE-1-1) et affichage ou notification le 3 juin 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## **ANNEXES A LA DELIBERATION**

## **Annexe 1 - fiches projets**

**DOSSIER N° EX081843 - Aide aux festivals - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE - FESTIVAL  
ESSONNE EN SCENE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65733-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 602 970,00 € HT	8,11 %	130 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		130 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE  
 Adresse administrative : BOULEVARD DE FRANCE-GEORGES POMPIDOU  
 91012 EVRY COURCOURONNES  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur FRANCOIS DUROVRAY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2019, Essonne en Scène est une manifestation portée par les Francofolies pour le conseil départemental de l'Essonne au Domaine départemental de Chamarande. Les Francofolies (groupe Morgane) sont les organisateurs des Francofolies de la Rochelle, du Printemps de Bourges et de Fnac Live Paris. Le département de l'Essonne conserve la direction, la conception et la communication de l'événement. De 2019 à 2022, le festival était organisé au mois de juin.

En 2023, le festival Essonne en Scène s'est allié à la radio RTL2 et est devenu le festival RTL2 Essonne en Scène. Le conseil départemental a fait le choix de décaler la date de la manifestation au mois de septembre. En effet les dates de juin rencontraient la concurrence des autres festivals et ne permettaient pas la programmation d'une affiche attractive. Ces ajustements et une programmation de qualité ont eu un effet bénéfique sur la fréquentation qui a atteint 18 000 entrées payantes sur 2 jours.

L'édition de 2024 se déroulera les 30 et 31 août avec à l'affiche Kyo, Hoshi, Matmatah, Etienne Daho et Mika. 4 artistes émergents essonnais en cours de sélection viendront compléter cette programmation.

En parallèle du festival, une exposition est proposée dans le château de Chamarande.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement ainsi que de l'importance des partenariats noués, il est proposé d'attribuer une subvention régionale au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

#### Localisation géographique :

📍 CHAMARANDE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	633 131,00	37,62%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	810 374,00	48,15%
Dépenses de communication	194 465,00	11,55%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	45 000,00	2,67%
Total	1 682 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	210 000,00	12,48%
Subvention CD 91 (acquis)	600 000,00	35,65%
Mécénats (acquis)	120 000,00	7,13%
Recettes propres : billetterie	752 970,00	44,74%
Total	1 682 970,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080025 - Aide aux festivals - COMMUNE DE NANTERRE - PARADE(S) - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	502 709,00 € TTC	4,97 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE NANTERRE

Adresse administrative : 1 PLACE DU 27 MARS 2002  
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur RAPHAEL ADAM, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 6 novembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Né en 1990, le festival Parade(s) est l'un des événements phares des arts de la rue en Île-de-France, gratuit et ouvert à tous. Chaque année, le premier week-end de juin, plus de quarante compagnies investissent les cours et rues du centre-ville de Nanterre pour présenter leurs créations pendant 3 jours. Les arts de la rue s'y inventent entre cirque, théâtre, musique, danse, installation, performance, marionnettes et arts visuels. Chaque édition est l'occasion de découvrir autrement l'espace public dans une ambiance festive et conviviale. Le festival Parade(s) est un acteur essentiel dans la structuration des arts de la rue car il permet le repérage de compagnies. Il s'appuie sur un travail de réseau mené tout au long de l'année, d'accompagnement artistique avec le lieu de fabrique Les Noctambules, et de diffusion des œuvres. En complément, la programmation des Préludes de Parade(s), intervenant dans différents quartiers de la ville en amont du festival, propose spectacles, résidences d'artistes et ateliers de pratiques artistiques qui permettent de toucher des publics éloignés de l'offre culturelle.

L'édition 2023 a été marquée par une nette hausse de la fréquentation (+65%). Le festival a ainsi réuni 33 000 personnes et 46 compagnies, en proposant 144 représentations et 7 spectacles en continu.

L'édition 2024 est prévue du 31 mai au 2 juin 2024 et devrait accueillir 46 compagnies (Cie Cabas, Cie PM, Furinkaï, Les Aimants), dont 15 émergentes, pour 137 représentations et 9 créations (Thomas Guerineau, MKCD). Dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024, dont la ville est collectivité hôte, un axe de programmation autour des croisements arts et sport sera développé. De plus, de nombreuses actions culturelles seront poursuivies dont : le programme d'ateliers de cirque et danse, autour du sport et du mouvement, pour des personnes en détention au centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine ; ou encore, la sensibilisation d'une quinzaine d'enfants au repérage artistique à travers « Les Graines de programmeur ».

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

🏠 NANTERRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	251 580,00	49,55%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	106 800,00	21,04%
Dépenses actions culturelles	11 320,00	2,23%
Dépenses de communication	37 800,00	7,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	100 209,00	19,74%
<b>Total</b>	<b>507 709,00</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	30 000,00	5,91%
Etat DRAC IDF - Aide aux festivals (S)	20 000,00	3,94%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92) (A)	20 474,00	4,03%
Ville de Nanterre (A)	397 235,00	78,24%
Métropole du Grand Paris - AMI Vivez les Jeux de Paris 2024 (A)	40 000,00	7,88%
<b>Total</b>	<b>507 709,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX081836 - Aide aux festivals - COMMUNE DE LOGNES - LES TRANSVERSALES - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	61 660,00 € TTC	16,22 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE LOGNES  
Adresse administrative : 11 ESP DES DROITS DE L HOMME  
77185 LOGNES  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Monsieur Nicolas DELAUNAY, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

En 2016, la ville de Lognes (77) a créé le festival d'arts de la rue Les Transversales au parc de l'Étang. Ce rendez-vous populaire se développe aujourd'hui dans différents quartiers de la ville, contribuant au rayonnement de la ville. Le festival a construit différents partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux et associations, et notamment avec La Ferme du Buisson de Noisiel. Des actions culturelles d'initiation aux pratiques artistiques sont proposées à un large public. L'accès à l'ensemble de la programmation sur les 4 jours est gratuit.

L'édition 2023, qui s'est tenue du 14 au 17 septembre, a accueilli 11 équipes artistiques et 14 représentations, avec une fréquentation d'environ 8 000 festivaliers. Le lancement de la présentation de la saison culturelle s'est fait à l'occasion de l'ouverture du festival, ce qui a mobilisé de nombreux spectateurs. En développant son plan de communication à destination du territoire régional, le rayonnement du festival s'est amplifié. Le partenariat avec la scène nationale de la Ferme du Buisson, qui met en partage expériences et compétences, reste un des vecteurs importants pour la réussite de ce festival.

La prochaine édition des TRANSVERSALES aura lieu du 18 au 21 septembre 2024. Elle accueillera 12 spectacles et 15 représentations. Le partenariat avec le lycée Emilie Brontë se poursuivra, et la programmation des Transversales intégrera pour la première fois le dispositif pass culture. Enfin, l'organisation du festival se fait de manière éco responsable (tri des déchets, valorisation des transports alternatifs, circuits courts pour la restauration et les traiteurs...).

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

LOGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	55 300,00	74,93%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	7 800,00	10,57%
Dépenses de communication	2 000,00	2,71%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 700,00	11,79%
Total	73 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	22 140,00	30,00%
Subvention Ville de Lognes (acquise)	51 660,00	70,00%
Total	73 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081862 - Aide aux festivals - COMMUNE DE MENNECY - MENNECY METAL FEST - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	353 700,00 € TTC	5,65 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY

Adresse administrative : 31 RUE DE MILLY  
91540 MENNECY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2012 par la commune de MenneCY, le MenneCY Métal Fest est un festival dédié aux musiques métal, esthétique musicale peu représentée en Île-de-France. Initialement organisé dans l'espace culturel Jean-Jacques Robert, le festival se déroule depuis 2021 dans le parc Villeroy sur un week-end de septembre. Il programme des groupes confirmés et émergents et s'attache à présenter divers courants des musiques métal, allant du hard rock traditionnel aux métal et musiques dites extrêmes. Le festival s'appuie sur un partenariat avec l'association Muisco Eye pour la programmation, l'organisation et le relais communication. Depuis 2022, le festival se déroule totalement en extérieur sur 3 scènes pendant 3 jours.

L'édition 2023 a vu son public se diversifier en raison de l'élargissement de la programmation. La fréquentation a augmenté de 15% par rapport à la précédente édition pour atteindre 2 300 spectateurs. La programmation de la seconde scène s'est amplifiée, en proposant à la fois l'accueil de groupes émergents et de groupes confirmés ou professionnels.

En 2024, le festival aura lieu du 6 au 8 septembre. La programmation comptera 33 groupes, dont 12 émergents et 16 franciliens. Comme lors de l'édition précédente, la répartition des groupes se fera de manière globale, sans distinction de scène, permettant à des groupes émergents d'être programmés sur la scène principale. Le tarif moyen des places est de 25 euros.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

📍 MENNECY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	145 000,00	39,87%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	215 200,00	59,17%
Dépenses de communication	3 500,00	0,96%
Total	363 700,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	8,25%
Subvention CD 91 (sollicitée)	10 000,00	2,75%
Subvention Mennecy (acquise)	183 700,00	50,51%
Recettes propres : billetterie	140 000,00	38,49%
Total	363 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081936 - Aide aux festivals - MAIRIE DE PANTIN - BIENNALE URBAINE DES SPECTACLES (BUS) - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	112 200,00 € TTC	8,91 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN  
Adresse administrative : 88-88 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC  
93500 PANTIN  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Biennale urbaine de spectacles (BUS) est un festival consacré à la création en espace public, organisé depuis 2012 par le Théâtre du Fil de l'Eau de Pantin. Elle est coconstruite en partenariat avec les directions des affaires culturelles de Romainville et du Pré-Saint-Gervais, et les théâtres des Lilas et de Noisy-le-Sec. Elle s'est largement développée depuis ses premières éditions et fait partie intégrante du projet du théâtre à l'année (accompagnement de créations, commandes à des compagnies, modules d'actions artistiques). La manifestation propose gratuitement des spectacles dans l'espace public, et pense de manière plus globale les liens entre l'art et la ville.

Lors de la dernière édition en 2022, 9 artistes ont porté 19 représentations, accueillant près de 3 000 spectateurs. Sous la thématique « Le grand bestiaire », le festival explorait la part animale et sauvage des espaces urbains.

L'édition 2024 a pour thème « L'Espace / Les Espaces (si loin, si proche) », depuis l'espace de proximité, qui va être exploré, visité ou revisité, qu'il soit au sol ou aérien, jusqu'à l'espace interplanétaire. Cette

édition renforce les partenariats, avant d'envisager un élargissement avec les villes de Bobigny et de Bondy qui souhaitent rejoindre le projet en 2026. Seront entre autres proposés : des formes itinérantes, de jour comme de nuit, dans les lieux non dédiés (écoles, zones marchandes et pavillonnaires...) ; des formes construites à partir d'un travail de repérage et de rencontres avec des habitants, qui leur donnera un aspect participatif (THE VISIT de la Cie la Pigeonnière ; VITRINES EN COURS de la Cie Volubilis) ; de grands formats fédérateurs (SALTO de la Cie El Nucléo sur la Place de la Pointe ; LA BALANÇOIRE GÉANTE de la Cie La Volte dans le Parc des Courtilières). Une résidence du collectif la Ville en Feu va déployer des actions à l'issue du festival, pendant l'ensemble de la saison, et animer le lieu de convivialité du festival au Théâtre du Fil de l'Eau. Au total, ce sont 21 représentations de 10 équipes qui prendront place sur ces 5 territoires. Des actions culturelles structurantes et des projets participatifs seront menés notamment en lien avec le lycée Lucie Aubrac de Pantin.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

### Localisation géographique :

- LES LILAS
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROMAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	86 700,00	68,16%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	15 200,00	11,95%
Dépenses actions culturelles	3 000,00	2,36%
Dépenses de communication	4 000,00	3,14%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	18 300,00	14,39%
Total	127 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	19,65%
Département 93 (acquise)	15 000,00	11,79%
Ville de Pantin (acquise)	64 000,00	50,31%
Ville de Noisy-le-Sec (sollicitée)	8 000,00	6,29%
Ville du Pré-Saint-Gervais (acquise)	3 300,00	2,59%
Ville de Romainville (sollicitée)	3 200,00	2,52%
Ville de Lilas (acquise)	4 700,00	3,69%
ONDA (sollicitée)	4 000,00	3,14%
Total	127 200,00	100,00%



**DOSSIER N° EX081943 - Aide aux festivals - COMMUNAUTE D'AGGLO DE CERGY-PONTOISE - CERGY, SOIT - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657351-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	827 740,00 € TTC	4,83 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE  
 Adresse administrative : PARVIS DE LA PREFECTURE 95027 CERGY  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Né en 1988, le festival Cergy, Soit ! s'est affirmé comme l'une des plus importantes manifestations des arts de la rue et du cirque en Île-de-France. Depuis 2023, c'est la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) qui organise le festival et le développe sur les 13 villes du territoire. Ainsi, en plus d'un temps fort sur Cergy centre, le festival se déploie via une série de spectacles en itinérance, ainsi que par des actions culturelles notamment organisées dans les villes qui n'accueillent pas de spectacles. Le festival continue d'accueillir des compagnies en résidence territoriale (en 2024, Ayoba et l'Homme debout). Chaque année, le festival développe sa dimension internationale via un focus et propose deux journées professionnelles.

En 2023, 35 équipes artistiques ont été programmées pour 127 représentations, dans 12 villes de l'agglomération, devant 30 000 spectateurs. Les actions culturelles ont réuni 270 participants.

L'édition 2024 se déroulera du 13 au 22 septembre dans les 13 communes de l'agglomération. Plus de

120 représentations sont prévues. La thématique de cette édition sera la biodiversité et l'eau, et le focus international Haïti. Le festival sera en particulier construit autour du spectacle PLUME ET SA CABANE de la compagnie l'Homme debout. Chaque ville pourra accueillir des éléments du spectacle qui convergeront ensuite vers le temps fort (21 et 22 septembre à Cergy) pour en connaître l'histoire et le dénouement. Les journées professionnelles se dérouleront les 19 et 20 septembre sur le thème de la biodiversité, l'eau et l'environnement dans le spectacle vivant.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MAURECOURT
- BOISEMONT
- CERGY
- COURDIMANCHE
- ERAGNY
- JOUY-LE-MOUTIER
- MENU COURT
- NEUVILLE-SUR-OISE
- PONTOISE
- PUISEUX-PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	350 740,00	41,37%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	250 000,00	29,49%
Dépenses actions culturelles	45 000,00	5,31%
Dépenses de communication	42 000,00	4,95%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	160 000,00	18,87%
Total	847 740,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	60 000,00	7,08%
Subvention Etat DRAC IDF (acquise) : résidences	25 000,00	2,95%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée) : lien social	16 000,00	1,89%
Subvention État DRAC IDF (sollicitée) : été culturel	25 000,00	2,95%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	40 000,00	4,72%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	681 740,00	80,42%
Total	847 740,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081927 - Aide aux festivals - VOX'POP COLLECTIVE - MAMA FESTIVAL - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 419 300,00 € HT	7,75 %	110 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		110 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VOX POP COLLECTIVE

Adresse administrative : 19 AVENUE ALPHAND  
94160 SAINT MANDE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur FERNANDO LADEIRO MARQUES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2009 par Daniel Colling, fondateur du Printemps de Bourges, et Fernando Ladeiro-Marquès, MaMA Music & Convention est une manifestation reconnue internationalement. Elle s'attache à promouvoir la scène émergente française et internationale et à favoriser les échanges professionnels qui mettent en lumière les évolutions artistiques, technologiques et économiques du secteur. 3 jours de rencontres pour les professionnels et de concerts ouverts à un large public sont programmés tous les ans en octobre dans le quartier de Pigalle et Montmartre, sur de nombreux lieux dont La Cigale, Le Trianon, La Machine du Moulin Rouge, L'Elysée Montmartre, Les Trois Baudets, FGO-Barbara... La manifestation mobilise de nombreux partenaires de la filière au niveau international, ainsi que les médias.

L'édition 2023 a organisé 160 concerts dans 12 salles, avec un soutien à l'émergence et un focus dédié à la nouvelle scène canadienne. Le festival a augmenté de 25 % le nombre des showcases en journée. 150 conférences / débats / ateliers pour les professionnels ont mobilisé 499 intervenants avec des parcours thématiques. Des conférences ont été proposées au lycée Jacques Decour. Le parcours pour les lycéens de Première Seine a été reconduit, ainsi que le partenariat avec le réseau RIF (un atelier studio

d'enregistrement pour 2 artistes du réseau, les showcases "Chouchoux" pour 3 artistes des salles adhérentes, 20 pass pro gratuits, une rencontre sur les problématiques du secteur), et le "Prix des musiques d'ici". Au total, 7 125 professionnels et 2 583 structures étaient présents. 5 287 pass publics ont été délivrés.

En 2024, MaMA fêtera sa 15e édition et se déroulera sur 3 jours dans les 18e et 9e arrondissements parisiens. Cette édition marque le départ de Daniel Colling, auquel succède Fernando Ladeiro-Marques, directeur du MaMA depuis l'origine. Du mercredi 16 au vendredi 18 octobre 2024, MaMA Music & Convention proposera des conférences, des rencontres dédiées aux professionnels ainsi que des concerts ouverts à un large public, la plupart d'artistes émergents et de toutes esthétiques musicales actuelles, comme Kids Return, Rori, Fabienne Debarre, AO (160 concerts dans 12 lieux). Le partenariat avec le "Prix des musiques d'ici" est reconduit. Sur le volet des actions de sensibilisation, 3 axes seront développés en 2024 : un parcours d'accompagnement des jeunes professionnels du secteur, le développement de la journée d'immersion avec les groupes lycéens de Première Seine, un focus sur les jeunes artistes franciliens en partenariat avec le RIF (les Chouchoux).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats, il est proposé d'attribuer une subvention régionale au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

#### **Localisation géographique :**

🏠 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	455 567,00	31,87%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	350 000,00	24,49%
Dépenses de communication	255 233,00	17,86%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	368 500,00	25,78%
Total	1 429 300,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	120 000,00	8,40%
DRAC Île-de-France (acquise)	100 000,00	7,00%
Ville de Paris (sollicitée)	110 000,00	7,70%
Subvention européenne (acquise)	9 300,00	0,65%
Sociétés civiles (sollicitées)	360 000,00	25,19%
Mécénats	95 000,00	6,65%
Recettes propres	635 000,00	44,43%
Total	1 429 300,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX081932 - Aide aux festivals - LE HASARD LUDIQUE - NYOKOBOP - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	65 000,00 € TTC	12,31 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE HASARD LUDIQUE  
 Adresse administrative : 192 RUE BELLARD  
 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Madame CELINE PIGIER, Gérante

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Hasard Ludique a investi l'ancienne gare de Saint-Ouen en 2017 pour en faire un lieu de proximité avec les habitants et y promouvoir les cultures urbaines du monde, avec un esprit lié à l'économie sociale et solidaire. Le lieu bénéficie d'une bonne implantation dans ce quartier du 18e arrondissement et dans la ville de Saint-Ouen, où sont menées des actions avec les habitants tout au long de l'année. Depuis 2017 il organise le festival Nyokobop qui propose d'explorer de manière approfondie les multiples nouveaux styles de musiques contemporaines et urbaines qui révolutionnent le paysage musical mondial, mahraganat, kwaito-house, à la Gqom, électro sabar, amapiano, min'yo électro, zague, nu-dabke, neo perreo, singeli..., expérimentales ou populaires. Il défend une politique tarifaire accessible avec une billetterie entre 15 et 35 €.

L'édition 2023 affichait une nouvelle ambition en se déployant sur 5 lieux durant 5 jours consécutifs : Le Hasard Ludique, La Machine du Moulin Rouge, le Petit Bain, La Gare des Mines et La Gaîté Lyrique, permettant de cibler de nouvelles typologies d'artistes en fonction des capacités des lieux (entre 260 et 1 200 places). 2 600 spectateurs ont pu assister aux 19 concerts programmés. Véritables stars au sein de la communauté reggaeton-neoperro, Ms Nina et La Zowi se sont produits à la Machine du Moulin qui

affichait complet.

L'édition 2024 porte l'objectif de sceller définitivement le festival dans ce nouveau format en multisalles. 3 nouveaux lieux devraient rejoindre les 5 autres, le Trabendo, Le Cabaret Sauvage, le Badaboum. L'enjeu est de solidifier le modèle économique de ce festival qui programme 90 % d'artistes étrangers, occasionnant d'importants frais de transport et d'hébergement. 15 équipes artistiques venant du Cambodge (Neo Geodesia), du Venezuela (Arca, Safety Trance), d'Inde (Baalti), d'Espagne (Ralphie Choo), de France (Ëda), et bien d'autres, se produiront sur ces différentes scènes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	46 200,00	68,96%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	4 738,00	7,07%
Dépenses de communication	12 000,00	17,91%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	4 062,00	6,06%
Total	67 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	10 000,00	14,93%
Ville de Paris (acquise)	10 000,00	14,93%
Sociétés civiles (acquise)	8 000,00	11,94%
Mécénats	7 000,00	10,45%
Recettes propres	32 000,00	47,76%
Total	67 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX079490 - Aide aux festivals - ASSO UN NEUF TROIS SOLEIL - UN NEUF TROIS SOLEIL - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	170 000,00 € TTC	8,82 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : UN NEUF TROIS SOLEIL  
 Adresse administrative : 28 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
 93230 ROMAINVILLE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame LUCILE MAITRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 6 novembre 2023 - 28 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Un, Neuf, Trois, Soleil ! est une structure de référence pour le spectacle vivant en direction du très jeune public (0-4 ans). Elle travaille avec des professionnels de la petite-enfance, des professionnels de la culture, des artistes et des familles. Ce festival pluridisciplinaire créé en 2008, se déroule durant trois semaines et organise plus d'une centaine de représentations accueillies dans 35 lieux, crèches, structures sociales ou parcs répartis sur 17 communes de Seine-Saint-Denis. L'association développe à l'année un important travail d'action culturelle à destination des équipes de centres de loisirs et de crèches, d'enseignants d'écoles maternelles, d'assistantes maternelles et de parents et enfants. Depuis 2018, le programme d'action culturelle est pensé en étroite collaboration avec les partenaires du territoire : centres sociaux, PMI, RAM, médiathèques... attenants aux frontières des parcs. Cet ancrage permet de toucher davantage de publics éloignés de l'offre culturelle et présents dans les espaces de plein air. La structure est à l'origine du Réseau Courte Echelle qui regroupe 13 villes et théâtres pour soutenir des projets de création Jeune Public. Depuis 2019 l'association est accueillie au Pavillon de Romainville et y crée des spectacles dans l'une des deux salles dans le cadre d'un dispositif de soutien à la création qu'elle met en œuvre. Le festival applique une politique tarifaire modeste, la plupart des spectacles sont en entrée libre,

ou entre 2,50 € et 12 €. Le taux de remplissage atteint 92 %, soit 6 000 personnes, la moitié en entrée gratuite, l'autre en payant.

En 2023, durant 24 jours, 15 équipes artistiques se sont produites au cours de 122 représentations, dans 30 lieux de 16 villes (dont 2 nouveaux à Bobigny et Aulnay-sous-Bois) et 6 nouveaux hors crèches, rassemblant 6 627 spectateurs, dont 3 253 dans 9 parcs, 8 crèches (nombre de représentations en forte hausse) et écoles maternelles, 10 lieux de spectacles. 16 projets d'action culturelle ont été mis en œuvre (338 heures).

En 2024, la 17e édition comptera 106 représentations de 17 équipes artistiques dans 32 lieux de 17 villes de Seine-Saint-Denis. Chaque spectacle bénéficiera de plusieurs représentations, parfois scolaires, dans différentes villes. 6 spectacles sont accueillis en résidence et coproduits par l'association (L'Envolée Cirque, les compagnies L'Un Passe, Prune, Loup-Ange, Porte-Voix...). Les « Rencontres à Ciel Ouvert » dans l'espace public donnent lieu à des impromptus inédits et éphémères qui permettent de découvrir des formes qui sortent de l'ordinaire. Pour la 5e année, la ligne artistique est nourrie de l'Olympiade culturelle. Les spectacles en plein air se dérouleront dans 5 parcs départementaux et 3 municipaux, qui accueilleront également des ateliers et des installations d'espaces sensoriels. Une journée professionnelle fera se rencontrer les professionnels de la culture, de la petite enfance et des artistes. Des ateliers enfants-parents seront proposés dans les structures sociales et de petite-enfance de 8 villes (23 structures, 160 heures d'intervention artistique). Tout au long de l'année, des classes du lycée Liberté de Romainville bénéficient d'un parcours « petite enfance » au Pavillon (spectacles, projet). Les étudiants en CFA de l'Académie Fratellini seront accueillis dans le cadre de l'une de leurs créations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

 ROMAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	110 240,00	61,24%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	10 100,00	5,61%
Dépenses actions culturelles	3 860,00	2,14%
Dépenses de communication	19 800,00	11,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	36 000,00	20,00%
Total	180 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	13,89%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	5,56%
État - Contrat de ville (sollicitée)	5 000,00	2,78%
Département 93 (acquise)	15 000,00	8,33%
Aides publiques à l'emploi - FONJEP (sollicitée)	5 000,00	2,78%
Recettes propres	120 000,00	66,67%
Total	180 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080177 - Aide aux festivals - L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	388 000,00 € HT	5,15 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE  
 Adresse administrative : 4 RUE GIRAUD TEULON  
 78100 ST GERMAIN EN LAYE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MICHEL NERY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 1988, l'association L'Estival de Saint-Germain-en-Laye compte aujourd'hui près de 180 membres qui ont pour objectifs communs la défense de la musique et de la chanson francophone sous toutes ses formes. Les membres de l'Estival accordent une place de premier ordre aux artistes émergents via plusieurs initiatives : programmation aux côtés ou en première partie de têtes d'affiche, organisation d'un week-end où ces artistes peuvent rencontrer une centaine de professionnels du spectacle et à l'issue duquel est organisée une soirée « Vitrites Découvertes », plateau de 6 artistes émergents également ouvert au grand public. Le festival est coréalisé avec le Théâtre de Poissy, le Quai 3 au Pecq, le Sax à Achères, la MJC de Conflans-Sainte-Honorine, ainsi qu'avec les villes du Pecq et de Montesson (78). Par ailleurs, le festival met en lumière chaque année le travail d'une association humanitaire ou caritative en lui apportant un soutien médiatique et financier. Il propose également chaque année des spectacles gratuits en extérieur.

La dernière édition du festival s'est tenue du 16 septembre au 7 octobre 2023. Elle a accueilli 20 000 spectateurs dans 16 lieux situés dans 7 villes différentes. Au total, 36 concerts ont été programmés, avec notamment Chimène Badi, Camille Lellouche, Zaho de Sagazan, Suzane ou encore Louis Chedid et Yvan

Cassar. Une fanfare et un groupe d'humour musical, les frères Jacquard et leur caravane, se sont aussi déplacés de ville en ville pour couvrir toutes les communes sur lesquelles le festival est présent. Un concert gratuit d'ouverture a été organisé au Théâtre de Poissy et dans le cadre des journées du patrimoine. Parmi les 150 heures d'actions culturelles, figure le soutien à l'association GEM des lumières, qui s'adresse aux jeunes adultes en difficultés psychiques (découverte des coulisses, intégration à l'équipe opérationnelle, décoration de leur stand...).

En 2024, la 37<sup>e</sup> édition du festival se déroulera du 24 septembre au 5 octobre 2024 à Poissy, Le Pecq, Achères, Houilles, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Conflans Sainte-Honorine. 45 concerts sont prévus avec notamment Christophe Willem, Alain Souchon, Keziah Jones, Jeanne Added... Le festival souhaite en particulier renforcer la programmation de musique francophone africaine. 190 heures d'actions culturelles sont prévues. Seront reconduites les précédentes initiatives en soutien à l'émergence (week-end professionnel, vitrine découverte...), à une association caritative, l'organisation de spectacles ou animations en extérieur. Le festival échange avec plusieurs établissements scolaires pour de possibles ateliers d'écriture, de chant ou régie, à Achères (lycée Pavarotti) et à Poissy (lycées Adrienne Boland et Charles de Gaulles, Cité scolaire Le Corbusier).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### **Localisation géographique :**

- HOUILLES
- MONTESSON
- ACHERES
- POISSY
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- LE PECQ

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	255 000,00	64,07%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	46 000,00	11,56%
Dépenses de communication	88 000,00	22,11%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 000,00	2,26%
Total	398 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	30 000,00	7,54%
Subvention Ville de Poissy (A)	20 000,00	5,03%
Subvention Ville d'Achères (S)	8 000,00	2,01%
Subvention Ville de Montesson (S)	9 500,00	2,39%
Subvention Ville de Houilles (S)	2 000,00	0,50%
Aides publiques à l'emploi (S)	20 000,00	5,03%
Sociétés civiles (A)	5 000,00	1,26%
Sociétés civiles (S)	6 000,00	1,51%
Partenaires privés (A)	82 500,00	20,73%
Partenaires privés (S)	55 000,00	13,82%
Recettes propres	160 000,00	40,20%
Total	398 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081758 - Aide aux festivals - AU SUD DU NORD - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	69 000,00 € TTC	18,84 %	13 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		13 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AU SUD DU NORD  
 Adresse administrative : 8 RUE DES VALLEES  
 91590 BOISSY-LE-CUTTE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ANNICK BOURON, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival Au Sud du Nord, créé en 1996 en Essonne, était jusqu'en 2016 itinérant sur 15 villes. Depuis 2017, la manifestation se déroule sur une seule ville en milieu rural : Cerny, puis à Itteville en 2022. Festival de musique à dominante jazz, dont la direction artistique est assurée par le musicien Philippe Laccarrière, fondateur de l'association, Au sud du Nord s'ouvre également à la peinture, au texte, à la danse ou encore à la sculpture. En parallèle de la programmation, des actions de sensibilisation sont organisées et un partenariat avec le lycée professionnel de Cerny s'est développé. Des conférences, master class, expositions, restitutions d'ateliers amateurs ponctuent également le festival. Le festival pratique une politique tarifaire accessible, avec des places de concert à 5 euros en moyenne.

L'édition 2023 a permis de présenter 13 équipes artistiques lors de 16 concerts. La fréquentation est en augmentation et a atteint 1 900 spectateurs (1 350 en 2022).

Pour la prochaine édition, qui se déroulera du 30 août au 29 septembre 2024, le festival Au sud du Nord fêtera ses 30 ans. Pour l'occasion il souhaite reprendre une forme itinérante. Ainsi l'association proposera, pendant 1 mois, des concerts dans les communes essonniennes fidèles de longue date de

Boissy-le-Cutté, de Cerny, La Ferté-Alais et Itteville dans la salle Georges Brassens. La programmation, qui tend vers la parité, laisse une place importante à l'émergence, la création et l'improvisation. Ainsi 20 groupes et artistes sont prévus parmi lesquels : François Corneloup, Franck Tortiller, Philippe Dourneau, Henri Texier Isabelle Latapie, Hubert Colau septet, Julian le Prince- Caetano quartet, Suzanne, Flash Pig, André Minvielle. Cette année le festival développera des actions pédagogiques au Lycée Michelet d'Arpajon.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

🏠 ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	37 500,00	53,57%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	17 800,00	25,43%
Dépenses de communication	2 200,00	3,14%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 500,00	17,86%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	14 000,00	20,00%
Subvention État FONJEP (acquise)	3 500,00	5,00%
Subvention CD 91 (sollicitée)	20 000,00	28,57%
Subvention Itteville (sollicitée)	2 000,00	2,86%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	3 000,00	4,29%
Adami (sollicité)	7 000,00	10,00%
Mécénat (acquis)	1 000,00	1,43%
Recettes propres : billetterie	7 500,00	10,71%
DRAC IDF (sollicité)	10 000,00	14,29%
Subvention Cerny (sollicitée)	2 000,00	2,86%
Total	70 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081821 - Aide aux festivals - MARATHON! - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	100 000,00 € HT	15,00 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MARATHON  
 Adresse administrative : MAISON VIE ASSOCIATIVE 5 RUE PERREE  
 75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MAXENCE GOURDAULT-MONTAGNE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2014, Marathon! est un festival de musique dont l'originalité réside dans sa volonté de réunir des artistes et courants musicaux différents (des musiques actuelles aux musiques dites savantes ou contemporaines) au cours d'une même soirée de concerts en continu. Le festival s'attache lors de chaque édition à programmer des artistes émergents, des jeunes ensembles et des créations. Il passe également des commandes à de jeunes compositeurs et met en œuvre des résidences de création en partenariat avec des lieux partenaires. Le festival développe une implantation territoriale en Essonne tout en poursuivant sa présence à la Gaîté Lyrique à Paris. Le festival s'articule autour de 3 axes : la création de pièces autour de résidence de création dans un lieu francilien, la diffusion de pièces musicales sur différents lieux du territoire francilien et la mise en place d'actions pédagogiques par les équipes artistiques programmées, et plus spécifiquement dans les lycées. Marathon! consolide ces partenariats engagés depuis 2021 sur le territoire de la communauté d'agglomérations Paris-Saclay.

L'édition 2023 a rassemblé près de 3 000 spectateurs, autour des 17 concerts programmés, pour lesquels le tarif moyen des places était de 24 euros. La nouvelle implantation sur la communauté d'agglomérations Paris-Saclay a permis un rebond en termes de renouvellement du public, et se poursuivra donc en 2024.

La prochaine édition se déroulera du 23 novembre au 14 décembre 2024, dans 4 lieux (dont la Gaité Lyrique), et prévoit 17 concerts et représentations parmi lesquels : le Trio Marta, l'Ensemble This (musique contemporaine), le Quatuor Europa et Caterina Barberi (musique électronique). Les partenariats essonniers entamés en 2021 avec la MJC les Trois Vallées de Palaiseau, Paul B, le conservatoire de Massy et le conservatoire de Saclay (concerts et actions de médiations) vont se poursuivre. Enfin, Marathon! continuera de développer des actions culturelles, dont 2 avec des lycées en Essonne (lycée Eiffel de Massy et le lycée international de Palaiseau) et 1 à Paris (lycée Colbert). 150 élèves seront touchés par ces actions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

### Localisation géographique :

- PARIS
- MASSY
- PALAISEAU
- SACLAY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	52 000,00	52,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	18 000,00	18,00%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	5,00%
Dépenses de communication	5 000,00	5,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	20,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	15,00%
Subvention CD 91 (sollicité)	12 000,00	12,00%
Subvention Paris (acquise)	5 000,00	5,00%
Sacem (sollicité)	10 000,00	10,00%
Spedidam (acquise)	4 000,00	4,00%
Adami (sollicité)	10 000,00	10,00%
Recettes propres : billetterie	44 000,00	44,00%
Total	100 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081822 - Aide aux festivals - FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX - SAISON MUSICALE D'ETE DE SCEAUX - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	140 000,00 € HT	10,71 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SMES SAISON MUSICAL D ETE DE SCEAUX  
 Adresse administrative : 88 RUE DE LA COLONIE  
 75013 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur JEAN-LUC BERARD, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival de l'Orangerie de Sceaux est un festival de musique de chambre, créé par le violoniste Alfred Loewenguth en 1969, aujourd'hui sous la direction artistique du pianiste Jean-François Heisser. Les concerts se déroulent dans l'écrin muséal du domaine de Sceaux, propriété du département des Hauts-de-Seine. Axée sur le quatuor et le récital de piano, la programmation favorise également la découverte de jeunes interprètes aux côtés d'artistes plus prestigieux. Le festival offre une large palette musicale allant de la musique baroque au jazz. Le festival n'a pas de salarié dans son équipe permanente qui est constituée de 8 bénévoles.

L'édition 2023 a été marquée par une hausse de la fréquentation globale de près de 9%, ainsi qu'un rajeunissement du public, notamment dû aux partenariats développés avec les conservatoires de Fontenay-aux-Roses et de Boulogne et le lycée Lakanal de Sceaux. Par ailleurs, le festival a de nouveau proposé deux concerts gratuits en plein air, et son concert « famille » a connu un grand succès avec un taux de remplissage de 83%.

L'édition 2024 se déroulera du 12 au 29 septembre 2024 dans de nouveaux lieux (château de Sceaux, église de Sceaux, plein air) en raison de l'occupation de l'Orangerie dans le cadre des JO. La programmation prévoit 15 concerts, incluant des projets de création et des artistes émergents, avec une tarification identique de 5 à 35€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

 SCEAUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	101 000,00	69,66%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	27 000,00	18,62%
Dépenses de communication	12 000,00	8,28%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 000,00	3,45%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	20 000,00	13,79%
Etat DRAC IDF (S)	5 000,00	3,45%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92) (S)	70 000,00	48,28%
Ville de Sceaux (A)	10 000,00	6,90%
Recettes propres : billetterie	40 000,00	27,59%
Total	145 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081823 - Aide aux festivals - REGARTS - FESTIVAL ELEKTRIC PARK - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 041 715,00 € HT	0,96 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : REGARTS  
 Adresse administrative : 7 RUE BERNARD PALISSY  
 31000 TOULOUSE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur NICOLAS GINESTET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Située à Chatou (78), l'île des Impressionnistes accueille l'Elektric Park depuis 2009. Le festival mêle musiques électroniques, scénographies et animations festives (manèges, street art, performers, etc.). La programmation porte sur une quarantaine d'artistes avec, outre des noms internationaux, la mise en avant de nombreux jeunes talents français, présents sur des genres pointus et diversifiés de la scène électronique. Le festival comprend 4 scènes. Depuis 2018, l'organisation est assurée par une équipe dirigeante réunissant Joachim Garraud, créateur et directeur artistique de l'événement, Allo Floride, structure de production dans les musiques actuelles, et Regarts, structure organisatrice de concerts et de festivals spécialisée dans l'action culturelle. Le projet est coconstruit depuis sa première édition avec les responsables de la ville de Chatou, dans un souci de prise en compte de l'écosystème local et d'inscription dans la dynamique territoriale portée par les pouvoirs publics. Les billets sont en moyenne vendus à 50€. 1500 billets sont mis à disposition des habitants de Chatou à un prix préférentiel de 25 euros.

En 2023, le festival s'est déroulé les 1er et 2 septembre 2023 autour d'une cinquantaine d'artistes de la scène électronique française et internationale, tels que Jessica Auddifred, Kanine ou Andy C & Tonn

Piper avec une attention portée, comme les années passées, à la parité dans la programmation. Des moyens conséquents ont été alloués à la prévention, notamment sur la question des violences sexistes et sexuelles (formation des bénévoles, partenariat avec des associations...). Des actions culturelles à destination des lycéens de Chatou ont été menées : initiation musicale (mix et production MAO) et initiation aux métiers du spectacle.

L'édition 2024 se tiendra exceptionnellement sur une seule date, le 15 juin 2024, à la suite de l'annulation très tardive des 2 journées initialement programmées les 30 et 31 août, par la Préfecture de Police de Paris en raison de la tenue des Jeux Olympiques. 28 artistes seront programmés sur 3 scènes, dont 10 équipes franciliennes et 8 émergentes. Les actions culturelles auprès des élèves des établissements scolaires de Chatou seront renouvelées en 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

#### Localisation géographique :

 CHATOU

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	198 650,00	18,36%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	701 627,00	64,86%
Dépenses actions culturelles	25 600,00	2,37%
Dépenses de communication	40 338,00	3,73%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	115 500,00	10,68%
Total	1 081 715,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	4,62%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (sollicité)	70 000,00	6,47%
Sociétés civiles (acquise)	45 000,00	4,16%
Partenaires privés (acquise)	75 000,00	6,93%
Recettes propres	841 715,00	77,81%
Total	1 081 715,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081825 - Aide aux festivals - JAZZ AU FIL DE L'OISE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	431 955,00 € TTC	6,95 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : JAZZ AU FIL DE L OISE

Adresse administrative : 1C CHEMIN DE STORS  
95290 L'ISLE ADAM

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ALEXANDRA WISNIEWSKI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 1996, le festival Jazz au fil de l'Oise s'est imposé comme une manifestation phare du jazz et des musiques improvisées dans le Val-d'Oise. Avec une programmation d'une vingtaine de concerts, il rayonne sur une vingtaine de communes dans tout type de lieux (structures culturelles, lieux patrimoniaux, salles polyvalentes, foyers ruraux...) à la fois en zone urbaine et en zone rurale. Le festival accompagne chaque année des artistes associés (en 2023, Khalid K, Robinson Khoury et le Trio Sanchez, en 2024 Théo Ceccaldi, Joce Mienniel et Robinson Khoury).

Le festival organise de nombreuses actions culturelles, notamment en lien avec les conservatoires et écoles de musique (Cergy, Vauréal, Persan, Montmorency, Neuville, Éragny) ainsi que les établissements scolaires.

En 2023, le festival a programmé 25 concerts dans 20 villes du Val-d'Oise devant plus de 10 000 spectateurs (jauge à 90%). 600 enfants ont bénéficié de concerts pédagogiques et rencontres avec les artistes. De nombreuses autres actions ont été menées en lien avec des conservatoires et écoles de musique, des maisons de quartier et des médiathèques.

L'édition 2024 se déroulera de septembre à décembre. 21 concerts sont prévus dans une quinzaine de communes du Val-d'Oise. Le festival continue de développer ses partenariats (festival baroque de Pontoise, Fondation Royaumont...) notamment en participant au réseau L'Art du collectif dans le cadre de l'olympiade culturelle. Le festival accueillera des artistes émergents (Andrea Michelutti Quartet, Robinson Khoury Trio, Mark Prioré) et des événements tels que LE CHANT DE LA TERRE avec Joce Mienniel et TRANCE de Théo Ceccaldi mêlant jazz et break dance.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- CERGY
- ERAGNY
- NEUVILLE-SUR-OISE
- OSNY
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL
- MONTMORENCY
- L'ISLE-ADAM
- ASNIERES-SUR-OISE
- PERSAN
- VALMONDOIS
- HERBLAY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	168 515,00	37,70%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	81 840,00	18,31%
Dépenses actions culturelles	24 600,00	5,50%
Dépenses de communication	114 500,00	25,62%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	57 500,00	12,86%
Total	446 955,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	45 000,00	10,07%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	50 000,00	11,19%
Subvention État (sollicitée) : politique de la ville	50 000,00	11,19%
Subvention Conseil départemental (acquise) : CD95 festival	50 000,00	11,19%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95 JOP	10 000,00	2,24%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	70 000,00	15,66%
Subventions Villes (acquises) : L'Isle-Adam, Montmorency, Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Herblay, Pontoise, Vauréal, Eragny...	57 655,00	12,90%
Aides publiques à l'emploi	2 000,00	0,45%
Sociétés civiles	20 800,00	4,65%
Partenaires privés	6 500,00	1,45%
Recettes propres	85 000,00	19,02%
Total	446 955,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081835 - Aide aux festivals - MUSIQUE SACREE A NOTRE-DAME DE PARIS - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	488 762,00 € HT	8,18 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MSNDP MUSIQUE SACREE NOTRE DAME DE PARIS  
 Adresse administrative : 39 BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur EMMANUEL BROCHIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juillet 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (maîtrise de Notre-Dame-de-Paris) est soutenue par la DRAC Île-de-France, la mairie de Paris et l'association diocésaine de Paris. La maîtrise assure un enseignement complet dans le domaine du chant soliste et choral, de l'initiation à la formation professionnelle. Elle est composée de la pré-Maîtrise, du Chœur Préparatoire, du Chœur d'enfants, du Jeune Ensemble et du Chœur d'adultes qui se produisent régulièrement en concerts. Frappée par l'incendie de la cathédrale le 15 avril 2019, la maîtrise se produit hors les murs depuis cette date. Dans ce contexte, la Région propose une aide au festival, accompagnée d'une convention triennale (1er juillet 2022 - 30 juin 2025) pour soutenir les saisons franciliennes de la maîtrise.

En 2023-2024, la maîtrise a donné 14 programmes pour 24 concerts en quasi-totalité à Paris (notamment à l'église Saint-Eustache) ainsi que 2 concerts à Rambouillet (78), un à Verrières-le-Buisson (91), un à Taverny (95).

En 2024-2025, la maîtrise prévoit son retour à la cathédrale Notre-Dame de Paris pour une dizaine de concerts à partir de décembre 2024. La saison sera marquée par de grands concerts autour d'un

répertoire couvrant 1000 ans de musique, du chant grégorien à la création contemporaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

🏠 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	324 356,00	66,36%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	29 430,00	6,02%
Dépenses de communication	37 276,00	7,63%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	97 700,00	19,99%
Total	488 762,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	8,18%
Subvention Etat DRAC IDF (acquise)	130 000,00	26,60%
ville de Paris (sollicitée)	120 000,00	24,55%
Partenaires privés	113 082,00	23,14%
Recettes propres	85 680,00	17,53%
Total	488 762,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081837 - Aide aux festivals - AFRICOLOR - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	291 839,00 € HT	8,57 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AFRICOLOR

Adresse administrative : 5 RUE ARTHUR GROUSSIER  
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PHILIPPE CONRATH, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 1989, Africolor est le plus grand festival européen consacré à la création musicale autour des musiques africaines. Né en Seine-Saint Denis, solidement ancré sur les territoires et fort d'une relation unique à ses publics locaux et régionaux, Africolor propose une programmation itinérante construite sur la base d'une direction artistique rigoureuse. Du fait d'une billetterie au tarif modique, 9 € en moyenne, il est accessible au plus grand nombre. Les partenaires du festival, les publics, les diasporas qui constituent l'Île-de-France renouvellent chaque année leur confiance dans sa programmation. Africolor est soutenu par la DRAC Île-de-France, les départements de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne, la région Île-de-France, la ville de Paris et les sociétés civiles (CNM, Spedidam...).

L'édition 2023 s'est déroulée dans 5 départements durant 5 semaines, 25 salles ont été investies dans 21 villes pour 20 jours de concerts, de créations et de rencontres. Les 40 concerts du festival ont réuni plus de 5 500 spectateurs avec un taux de fréquentation historique de 79 %. Les esthétiques oscillaient entre tradition et musiques électroniques, représentées par des artistes comme Manu Sissoko, Mohamed Diaby, Boubacar Traoré, Tambula Pamojo. Le festival a programmé plusieurs formes artistiques en milieu scolaire et associatif, il a mené de nombreux ateliers de pratiques artistiques, en Seine-Saint-Denis, à la

MAC de Créteil (94), à la Maison pour tous de Goussainville (95). La dizaine d'actions culturelles a convoqué plus de 36 participants.

En 2024, Africolor se déploiera à nouveau dans 21 villes et y programmera 26 équipes artistiques. Cette nouvelle édition sera marquée par la présence des Afriques de France, des créolités ultramarines, avec un temps fort consacré aux musiciens du bassin du Haut-Maroni. Blick Bassy présentera sa nouvelle création L'AFRIQUE ENCHANTE KASSAV. Celle de Maxime Delpierre, MINIJAZZOURAGAN s'inspirera du zouk et du kompa. D'autres rencontres musicales viendront enrichir cette édition : une rencontre entre Sian Pottok et Siti Amina de Zanzibar, une autre entre Omar Sosa et l'ensemble Lemma, une création de l'Atelier des Artistes en Exil autour de Sulafa Elyas, une création de l'ensemble Instant Donné. De nombreuses actions culturelles et divers ateliers de pratiques artistiques seront mis en œuvre, en lycées (dont le lycée professionnel Théodore Monod de Noisy-le-Sec), collèges, écoles primaires et maternelles, conservatoires (Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	177 569,00	58,97%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	17 330,00	5,76%
Dépenses actions culturelles	4 500,00	1,49%
Dépenses de communication	41 500,00	13,78%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	60 220,00	20,00%
Total	301 119,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	34 280,00	11,38%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	42 410,00	14,08%
Département 93 (acquise)	87 178,00	28,95%
CNM (acquise)	10 000,00	3,32%
Spedidam (sollicitée)	3 000,00	1,00%
Recettes propres	124 251,00	41,26%
Total	301 119,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081839 - Aide aux festivals - LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	44 080,00 € TTC	22,69 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY

Adresse administrative : 13 RUE JEAN JAURES  
95150 TAVERNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ARMINE VARVARIAN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

L'Automne Musical de Taverny est un festival initié en 1983 qui propose une programmation musicale éclectique, à dominante musique classique. Les concerts se déroulent principalement à l'église Notre-Dame ainsi qu'au théâtre Madeleine-Renaud.

En 2023, 6 concerts ont été donnés à l'église Notre-Dame de Taverny (dont 1 concert par les professeurs du conservatoire) et 1 concert au théâtre Madeleine-Renaud. Devant 909 spectateurs. 5 h d'actions culturelles ont été menées auprès de collégiens et de lycéens.

L'édition 2024 se déroulera du 13 septembre au 11 octobre pour à nouveau 7 concerts, dont le Requiem de Duruflé avec le chœur Vittoria d'Île-de-France, mais aussi la pianiste Vanessa Wagner, le Trio Talweg... Et toujours un concert proposé par les professeurs du conservatoire. Cette 42e édition aura la particularité d'être en lien avec le Festival du Cinéma de la ville de Taverny (une conférence sur Verdi et le cinéma).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

■ TAVERNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 908,00	70,12%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	4 500,00	10,21%
Dépenses actions culturelles	500,00	1,13%
Dépenses de communication	5 300,00	12,02%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 872,00	6,52%
Total	44 080,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	10 000,00	22,69%
Subvention Conseil départemental (acquise) : CD95	2 000,00	4,54%
Subvention Ville (acquise) : Taverny	9 000,00	20,42%
Subvention Ville (sollicitée) : Taverny	4 000,00	9,07%
Partenaires privés	4 630,00	10,50%
Recettes propres	14 450,00	32,78%
Total	44 080,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081846 - Aide aux festivals - VITAZIK A ROCQUEMONT - LES CARRIERES SAINT-ROCH - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	171 830,00 € HT	11,06 %	19 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		19 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VITAZIK A ROCQUEMONT

Adresse administrative : 113 RUE DE PARIS  
92110 CLICHY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame VERONIQUE DAVOUST, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival des Carrières Saint-Roch a été créé à l'été 2018. Pendant 2 jours, durant le dernier week-end d'août, le festival se déploie sur 3 scènes au pied d'anciennes carrières à Luzarches dans le Val-d'Oise, et noue de nombreux liens avec la ville et ses habitants. La programmation présente des artistes émergents et confirmés, avec une majorité de jeunes artistes, à des tarifs accessibles. Le public est divers : des familles, des seniors, des jeunes lycéens ou encore des couples, venant de Luzarches, du Val-d'Oise ou de plus loin. Le festival valorise également la production locale à travers les stands de boissons et nourriture. Le festival s'inscrit dans les réseaux et noue des partenariats dans le département (Combo 95, Fondation Royaumont...). Il propose tous les ans des actions culturelles avec le lycée de Luzarches.

En 2023, 12 concerts ont été présentés sur les 3 scènes du festival, dont 7 artistes et groupes émergents et des têtes d'affiche aux esthétiques variées (La Femme, Mélissa Laveaux, Tiken Jah Fakoly...). Le festival a réuni près de 1 500 spectateurs, les recettes de billetterie augmentent d'année en année.

L'édition 2024 se déroulera les 23 et 24 août. 13 concerts sont prévus sur le site des carrières Saint-Roch,

mais aussi dans la ville de Luzarches. Comme chaque année le partenariat avec le réseau Combo 95 permettra de programmer des groupes émergents valdoisiens. Un nouveau partenariat est mis en place avec la Fondation Royaumont pour programmer un concert entre musique classique et musique du monde. La programmation regroupe des artistes d'esthétiques diverses (Caravan Palace, Flavia Coelho, Acid Arab, Orange Blossom...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

 LUZARCHES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	88 280,00	49,64%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	71 721,00	40,33%
Dépenses de communication	8 910,00	5,01%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 919,00	5,02%
<b>Total</b>	<b>177 830,00</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	14,06%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	20 000,00	11,25%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	10 000,00	5,62%
Subvention Ville 1 (sollicitée) : Luzarches	8 000,00	4,50%
Sociétés civiles	9 630,00	5,42%
Partenaires privés	27 300,00	15,35%
Recettes propres	77 900,00	43,81%
<b>Total</b>	<b>177 830,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX081900 - Aide aux festivals - PILE POIL ET COMPAGNIE - FESTIVAL CESARTS  
FETE LA PLANETE - CP mai 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	37 150,00 € HT	29,61 %	11 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		11 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PILE POIL ET COMPAGNIE

Adresse administrative : 38 RUE GALLIENI  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Matthieu CENDRIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival Césarts fête la planète a été créé en 2011 avec le soutien de la communauté de communes Vexin Centre dans le Val-d'Oise. Il se déroule en septembre dans le Vexin, notamment dans le parc naturel régional. Il présente une programmation de théâtre, cirque et arts de la rue d'une dizaine de spectacles joués en extérieur et sous chapiteau ainsi que de nombreux ateliers de pratiques artistiques. Il propose également une sensibilisation à l'écologie et au développement durable, avec village de producteurs locaux, d'artisans d'art, des conférences et des expositions... L'accès est gratuit pour le public.

En 2023, le festival a accueilli 10 équipes artistiques pour 21 représentations, dans 8 villes de la communauté de communes Vexin Centre, devant plus de 5 500 spectateurs. Plusieurs ateliers ont été proposés pour le jeune public ou le tout public (cirque, mime, musique...).

L'édition 2024 se déroulera du 15 au 29 septembre. 14 équipes artistiques seront accueillies pour une quinzaine de représentations dans 7 villes de la communauté de communes Vexin Centre (Boissy-

L'Aillerie, Grisy-Les-Plâtres, Haravilliers, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Courcelles-sur-Viosne, Seraincourt).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- BOISSY-L'AILLERIE
- GRISY-LES-PLATRES
- HARAVILLIERS
- NEUILLY-EN-VEXIN
- NUCOURT
- COURCELLES-SUR-VIOSNE
- SERAINCOURT

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 200,00	54,08%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	2 500,00	6,69%
Dépenses actions culturelles	3 500,00	9,37%
Dépenses de communication	10 500,00	28,11%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	650,00	1,74%
Total	37 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	11 200,00	29,99%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	2 000,00	5,35%
Subvention EPCI (acquise) : CCVC	13 000,00	34,81%
Partenaires privés	8 000,00	21,42%
Recettes propres	3 150,00	8,43%
Total	37 350,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081902 - Aide aux festivals - MAAD 93 - MAAD IN 93 - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	57 549,00 € TTC	26,06 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAAD 93  
 Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GARNIER  
 93400 SAINT OUEN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame JULIETTE BOMPOINT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival MAAD in 93 a été créé en 2011 par une volonté commune des membres du réseau de lieux musiques actuelles MAAD 93 de porter collectivement un projet artistique fédérateur, qui permette de renforcer et de valoriser le travail des artistes qu'ils accueillent tout en faisant rayonner la création musicale sur une quinzaine de villes de Seine-Saint-Denis et à Gennevilliers. Chaque concert du festival MAAD in 93 est le fruit de la rencontre entre plusieurs artistes professionnels liés à des lieux de diffusion du département et reconnus pour la qualité de leur production musicale et de leurs prestations scéniques. Les groupes bénéficient de plusieurs jours de répétition afin de créer un répertoire exclusif, mêlant leurs univers pour un concert unique et inédit. Chaque année, un spectacle jeune public est organisé dans le cadre du festival à destination d'élèves d'écoles primaires du Bourget, précédé de rencontres et d'ateliers menés par les musiciens du spectacle. Le MAAD93 est associé à BIB93, le réseau des bibliothèques et médiathèques en Seine-Saint-Denis, afin de proposer des formes courtes d'improvisation entre deux musiciens issus de différentes formations du festival et dans des territoires où aucun adhérent du réseau n'est présent. Le prix des billets est modique, en moyenne 7,50 €, favorisant la découverte des artistes émergents et l'accessibilité au tout public.

En 2023, la 13e édition du festival s'est déroulée dans un contexte de reprise encore fragile. 28 équipes artistiques se sont produites, dans 11 lieux de 9 villes. Le nombre moyen de jours de création a connu une hausse par rapport aux années précédentes. Plus de 4 000 spectateurs ont fréquenté le festival, doublant ainsi la fréquentation de l'année précédente. Le spectacle jeune public programmé par le CECB a dû être annulé pour la 2e année consécutive, du fait de difficultés rencontrées par le lieu.

Comme en 2023, la 14e édition présentera 14 représentations, dans 14 lieux de 10 villes. Cette année, le MAAD 93 a la volonté d'encourager encore davantage les dynamiques de coopération entre les adhérents et de mettre un accent particulier sur la création en favorisant des programmations croisées et en octroyant, pour chaque projet, davantage de jours de création et des résidences au sein de différentes structures. Cela impliquera potentiellement une diminution du nombre de créations, qui sera compensée par un doublement des diffusions. A ce jour sont pressentis les artistes suivants : Noor, Arthur Fu Bandini, Nina Garcia, Insolito Universo... Les partenariats avec l'association BIB93 et le Tamanoir de Gennevilliers seront reconduits. Des journées d'information s'adresseront à des musiciens, avec un focus particulier sur le hip hop, pour donner suite au constat d'un réel besoin d'accompagnement à la structuration dans ce champ.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

🏠 SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	42 002,00	69,37%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	673,00	1,11%
Dépenses actions culturelles	1 600,00	2,64%
Dépenses de communication	4 666,00	7,71%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 608,00	19,17%
<b>Total</b>	<b>60 549,00</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	18 000,00	29,73%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	16,52%
Aides publiques à l'emploi - FONPEPS (sollicitée)	3 103,00	5,12%
Spedidam (sollicitée)	3 000,00	4,95%
Recettes propres	18 190,00	30,04%
Département 93 (acquise)	8 256,00	13,64%
<b>Total</b>	<b>60 549,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX081903 - Aide aux festivals - FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	4 499 896,00 € HT	6,33 %	285 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		285 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS  
 Adresse administrative : 156 RUE DE RIVOLI  
 75001 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame SYLVIE HUBAC, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival d'Automne, créé en 1972 par Michel Guy et actuellement dirigé par Emmanuel Demarcy-Mota, est un événement majeur de la création artistique française et internationale. Il se déroule de septembre à décembre, présentant plus de 80 événements artistiques dans une cinquantaine de lieux, principalement en Île-de-France, et attirant près de 160 000 spectateurs.

Le bilan de l'édition 2023 comprend 82 manifestations dans 72 lieux partenaires, mettant en avant une diversité de disciplines artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique, le cinéma et les expositions. De nouveaux lieux ont été associés : le Centre culturel Nelson Mandela de Pantin (93), La Faïencerie – Théâtre de Creil (95), Houdremont centre culturel – La Courneuve (93), l'Opéra de Massy (91), Les Passerelles de Pontault-Combault (77), le Théâtre et cinéma Georges Simenon de Rosny-sous-Bois (93), le Théâtre Jacques Carat de Cachan (94), le Théâtre de Saint-Maur-des-Fossés (94), le Théâtre de Suresnes et le Théâtre Victor Hugo de Bagneux (92).

La programmation incluait des artistes internationaux tels que Simon McBurney, Nadia Beugré, Susanne Kennedy, Radouan Mriziga et Sarah Vanhee, ainsi que des artistes français comme Sonia Chiambretto, Flora Détraz, Madeleine Fournier, Sylvain Creuzevault, Julien Gosselin et Gisèle Vienne. Le portrait dédié

à Trajal Harrell a été un temps fort de cette édition.

Le festival a maintenu son engagement envers la jeunesse et l'inclusion sociale en menant des actions éducatives telles que L'AUTOMNE AU LYCÉE dans 16 établissements de 6 départements d'Île-de-France, Les COURS DE RE-CREATION (de la maternelle à l'enseignement supérieur) dans 25 établissements de 5 départements d'Île-de-France, et le projet ART POUR GRANDIR, qui a touché 2 classes, dont une classe ULIS dans un collège, soit 40 élèves. En collaboration avec la Fondation Fiminco, le festival a également accompagné plus d'une centaine d'enfants issus d'établissements scolaires et périscolaires de la ville de Bagneux lors d'un parcours pluridisciplinaire.

Pour l'édition 2024, le festival continuera de mettre en avant des artistes internationaux et français à travers une variété de disciplines artistiques. Parmi les artistes annoncés figurent Rabih Mroué et Lina Majdalanie qui feront l'objet d'un temps fort « portrait », Clara Iannotta, Robert Wilson, Toshiki Okada, Kurô Tanino, Satoko Ichihara, Ligia Lewis, Soa Ratsifandrihana et Camille Dagen. Le festival développera de nouveaux partenariats et renforcera son engagement envers la jeunesse et l'inclusion sociale, tout en poursuivant ses actions éducatives telles que L'AUTOMNE AU LYCÉE et Les COURS DE RE-CREATION, ainsi que le projet ART POUR GRANDIR.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué ainsi que des coûts de structure dépassant le taux autorisé.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats noués avec des lieux et des lycées franciliens, il est proposé d'attribuer une subvention régionale de 285 000 €, soit 185 000 € supplémentaires au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- NOISIEL
- LIEUSAIN
- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- MASSY
- CHATENAY-MALABRY
- MALAKOFF
- CHATILLON
- MONTROUGE
- GENNEVILLIERS
- NANTERRE
- AUBERVILLIERS
- BOBIGNY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- PANTIN
- ROMAINVILLE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- CRETEIL
- IVRY-SUR-SEINE
- RUNGIS
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY
- PONTOISE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	3 203 767,00	70,30%
Dépenses actions culturelles	105 000,00	2,30%
Dépenses de communication	328 540,00	7,21%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	920 000,00	20,19%
Total	4 557 307,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	313 418,00	6,88%
État : DGCA ET DRAC Île de France (acquise)	1 080 371,00	23,71%
Ville de Paris (acquise)	563 518,00	12,37%
Sociétés civiles (sollicitée)	120 000,00	2,63%
Partenaires privés (sollicitée)	940 000,00	20,63%
Recettes propres	1 540 000,00	33,79%
Total	4 557 307,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081905 - Aide aux festivals - FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	305 381,00 € HT	11,46 %	35 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		35 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE  
 Adresse administrative : 2 RUE DES PATIS  
 95520 PONTOISE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur JEAN KIRCHHOFFER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 1986 et sous la direction artistique de Pascal Bertin depuis 2018, le Festival Baroque de Pontoise contribue au développement de la création musicale autour des musiques instrumentales et vocales de l'art baroque en favorisant les croisements entre les esthétiques, les disciplines musicales et artistiques. Chaque année, la programmation est guidée d'une part par les anniversaires de compositeurs et compositrices et d'autre part par un grand thème (philosophique, sociétal, littéraire...), ce qui provoque des rencontres artistiques au-delà de la période baroque. Partant de Pontoise, le festival se déroule aujourd'hui dans tout le Val-d'Oise dans une quinzaine de lieux partenaires : lieux patrimoniaux (églises, châteaux...), salles de spectacle, conservatoires... Le festival accueille des ensembles en résidence (depuis 2022, l'ensemble baroque Il Caravaggio dirigé par Camille Delaforge), des artistes émergents et confirmés, et coproduit des créations. La sensibilisation des publics est un volet important du festival qui intervient auprès des établissements scolaires, centres sociaux-culturels, conservatoires... Le festival se déroule en deux actes : une dizaine de concerts en octobre, puis 1 ou 2 concerts par mois de décembre à mai.

En 2023-24, 26 représentations se sont déroulées à Pontoise et dans 15 autres villes du Val-d'Oise, ainsi

qu'à Poissy dans les Yvelines. En janvier, après 16 dates, et alors qu'il en reste encore 12 à venir jusqu'à juin, 2 450 spectateurs se sont rendus au festival (taux de remplissage à 74%).

La prochaine édition 2024-25 prévoit 24 représentations dans 12 villes du Val-d'Oise et à Poissy (78). Intitulée INSPIRE, cette édition donnera une grande place aux liens entre les musiques traditionnelles et folkloriques et la musique dite « savante ». Le festival accueillera des ensembles confirmés (Le Poème harmonique, les Cris de Paris, l'Ondin...) et des artistes émergents (ensemble Castelkornn, ensemble Irini, Yoann Moulin...). Une grande place sera donnée à la transmission, auprès des élèves du CRR de Cergy et du CNSMD de Paris, ainsi qu'auprès de tous les publics, notamment lycéens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- POISSY
- ARGENTEUIL
- CERGY
- JOUY-LE-MOUTIER
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL
- MONTGEROULT
- ENNERY
- VALMONDOIS
- HERBLAY
- ECOUEN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	151 493,00	49,61%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	42 838,00	14,03%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	1,64%
Dépenses de communication	45 000,00	14,74%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	61 050,00	19,99%
Total	305 381,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	35 000,00	11,46%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	37 831,00	12,39%
Subvention Conseil départemental (acquise) : CD95	47 348,00	15,50%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	67 030,00	21,95%
Subvention Ville 1 (sollicitée) : Pontoise	48 172,00	15,77%
Partenaires privés	5 500,00	1,80%
Recettes propres	64 500,00	21,12%
Total	305 381,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081906 - Aide aux festivals - COMPAGNONS D'ORPHEE - FESTIVAL DU VEXIN - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	32 490,80 € TTC	18,47 %	6 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		6 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNONS D ORPHEE

Adresse administrative : 1 RUE DU PONT D AINCOURT  
60240 PARNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame DOMINIQUE PARAIN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2003 et animé principalement par des bénévoles, le festival du Vexin a pour objectif d'associer musique et découverte du patrimoine du Vexin. Il se déroule dans les églises ou les salles polyvalentes d'une vingtaine de petites communes, à cheval sur trois départements et trois régions : le Val-d'Oise en Île-de-France, l'Eure en Normandie et l'Oise dans les Hauts-de-France. Est programmée de la musique classique, lyrique et jazz par des artistes confirmés et des jeunes artistes lauréats de concours. Le festival propose des concerts pour le jeune public à destination des écoles primaires et collèges, ainsi que des visites guidées dans les villages et au château de Guiry-en-Vexin. Le festival bénéficie du soutien de collectivités franciliennes et de collectivités hors Île-de-France.

En 2023, les 7 concerts dans 7 villages du Vexin francilien ont réuni près de 800 spectateurs (jauge à 70%).

L'édition 2024 se déroulera dans le Val-d'Oise du 8 septembre au 17 novembre (au total une vingtaine de concerts sur les 3 départements du Vexin entre juin et novembre). 8 concerts sont prévus (dont 1 scolaire)

dans 7 villages des communautés de communes Vexin Centre et Vexin Val de Seine (Hérouville, Genainville, Guiry-en-Vexin, Aavernes, Aincourt et Magny-en-Vexin). La programmation réunit des artistes confirmés et émergents (notamment le pianiste Samuel Bismut), pour des petits formats variés (piano à 4 mains, trio piano, contrebasse, batterie, duo piano et alto...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des coûts de structure dépassant le taux autorisé.

#### Localisation géographique :

- HEROUVILLE
- GUIRY-EN-VEXIN
- AVERNES
- SERAINCOURT
- AINCOURT
- GENAINVILLE
- MAGNY-EN-VEXIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	17 509,00	53,75%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	7 459,00	22,90%
Dépenses de communication	1 008,00	3,09%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	6 598,00	20,26%
Total	32 574,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	6 000,00	18,42%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	5 220,00	16,03%
Subvention EPCI (sollicitée) : CCVVS	1 500,00	4,60%
Subvention EPCI (sollicitée) : CCVC	2 000,00	6,14%
Subvention Villes (acquis) : Seraincourt, Théméricourt, Aavernes, Magny, Guiry, Aincourt	4 300,00	13,20%
Partenaires privés	8 445,00	25,93%
Recettes propres	5 109,00	15,68%
Total	32 574,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081911 - Aide aux festivals - LES JOURNÉES MAURICE RAVEL MONTFORT  
L'AMAURY - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	135 800,00 € HT	11,05 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : JOURNEES MAURICE RAVEL MONFORT L  
AMAURY  
Adresse administrative : 5 RUE MAURICE RAVEL  
78490 MONTFORT-L'AMAURY  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame PATRICIA GUERLAIN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le festival Les Journées Ravel a été créé en 1996 à Montfort-l'Amaury (78), là où Maurice Ravel a passé les 17 dernières années de sa vie. Il est implanté dans le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et rayonne sur cinq communes du département des Yvelines : Montfort-L'Amaury, Les Mesnuls, Grosrouvre, Méré et Choisel. Le festival mêle musique, histoire et patrimoine. Chaque année, des lieux patrimoniaux publics et privés sont proposés afin d'y accueillir la programmation. Sur deux semaines, environ vingt représentations, dont plusieurs sont destinées au jeune public, sont proposées. La direction artistique est assurée par Rémi Lerner qui élabore une programmation autour des œuvres de Maurice Ravel, mais aussi de ses maîtres, contemporains, élèves et influences. Le tarif moyen des places est de 25 €, avec une gratuité assurée pour 2 représentations d'un spectacle jeune public destiné à 600 enfants des écoles primaires et des collèges de Montfort l'Amaury.

Les Journées Ravel 2023 ont rassemblé près de 1 400 spectateurs (92% de taux de fréquentation), auxquels s'ajoutent les 600 enfants des écoles et collèges ayant assisté aux 2 représentations de

GILGAMESH par l'Ensemble None. 19 représentations ont eu lieu dont 12 assurées par 4 équipes artistiques émergentes dans le cadre des "récitals Proms" du festival. Parmi les artistes confirmés, ont été programmés : Sandrine Piau et les Paladins ou encore le pianiste François Dumont. La clôture a été assurée par le chœur de Grenelle.

L'édition 2024 intégrera 22 spectacles ou concerts, dont 4 artistes émergents dans le cadre des récitals Proms. Parmi les artistes confirmés, on retrouvera le claveciniste Pierre Hantaï, le pianiste Cyprien Katsaris ou encore le trio Philippe Cassard, Anne Gastinel et David Grimal. Le festival renouvellera la programmation de 2 représentations scolaires d'un spectacle à destination de la jeunesse pour les élèves des écoles de Montfort. Une journée d'ateliers-concerts est également prévue au sein des écoles de Montfort l'Amaury entre les deux week-ends de programmation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

-  LE PERRAY-EN-YVELINES
-  CHOISEL
-  GROSROUVRE
-  MERE
-  LES MESNULS
-  MONTFORT-L'AMAURY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	56 862,00	40,38%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	32 780,00	23,28%
Dépenses de communication	26 800,00	19,03%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	24 358,00	17,30%
Total	140 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	20 000,00	14,20%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	10 000,00	7,10%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (A)	10 000,00	7,10%
Subvention Ville de Montfort l'Amaury (S)	5 000,00	3,55%
Sociétés civiles (A)	5 000,00	3,55%
Partenaires privés (A)	38 500,00	27,34%
Partenaires privés (S)	15 000,00	10,65%
Recettes propres	37 300,00	26,49%
Total	140 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081913 - Aide aux festivals - CENTRE D'ART ET DE CULTURE DE LA RUE BROCA - FESTIVAL JAZZ'N KLEZMER - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	137 500,00 € HT	7,27 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA  
Adresse administrative : 39 RUE BROCA  
75005 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur GERARD GARCON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 20 ans, le festival Jazz'N'Klezmer est l'unique festival en France et en Europe, consacré aux musiques klezmer, dans toutes ses déclinaisons jazz, mais aussi blues. Il accueille chaque année de nombreux artistes émergents et propose des créations.

En 2023, la dernière édition s'est tenue du 9 au 19 novembre, avec 9 spectacles à Paris et 6 en région (Lyon, Montpellier, Nice, Angers, Toulouse et Grenoble), et a réuni 3850 spectateurs. Concernant les créations et coproductions, différents partenariats ont vu le jour avec l'intermédiaire du festival. Le concert d'ouverture les Bubbey Mayse a été réalisé en partenariat avec l'Institut européen des Musiques Juives. Le concert IKO et Laurent Assoulen a été réalisé en partenariat avec la Maison de la Culture juive de Nogent. Le concert de clôture Avishai Cohen a été réalisé en coproduction avec 3D Family. Les tarifs des concerts ont été proposés de 16 à 29 € avec des tarifs réduits pour les plus jeunes et selon les lieux. Les actions de sensibilisations ont eu lieu avec le pianiste Denis Cuniot.

L'édition 2024 se déroulera du 8 au 20 novembre 2024. Pour le moment, 10 concerts sont arrêtés dans 6 lieux parisiens, dont la création cabaret yiddish de Marine Goldwasser. Le festival programmera également une création spéciale de Giovanni Mirabassi, pianiste italien de jazz, et de Guillaume Perret, saxophoniste et compositeur français. Au total, 18 concerts sont envisagés, avec l'intention de conforter l'événement dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Des actions culturelles seront proposées : interventions artistiques dans les conservatoires parisiens pour présenter la musique klezmer avec musiciens et musicologues. Les tarifs jour restent inchangés, les pass 3, 5 et 7 concerts offrant des réductions respectivement de 10 %, 15 % et 25 % sont reconduits.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- NOGENT-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	65 000,00	45,61%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	33 000,00	23,16%
Dépenses actions culturelles	2 000,00	1,40%
Dépenses de communication	26 500,00	18,60%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 000,00	11,23%
Total	142 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	10,53%
Subvention Paris (sollicitée)	10 000,00	7,02%
SACEM (sollicitée)	5 000,00	3,51%
Partenaires privés (sollicitée)	80 500,00	56,49%
Recettes propres : billetterie	32 000,00	22,46%
Total	142 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081923 - Aide aux festivals - FESTIVAL IMAGO ART ET HANDICAP - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	134 500,00 € TTC	22,30 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FESTIVAL IMAGO ART ET HANDICAP

Adresse administrative : 9 RUE NICOLAS TAUNAY  
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FABIENCE GELGON BILBAULT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Festival pluridisciplinaire et biennale de référence dans le monde de l'art et du handicap, IMAGO est né en 2016 de la fusion des festivals Orphée dans les Yvelines (2004) et Viva la Vida dans le Val-d'Oise (2012). Depuis 2019, il est porté par l'association Festival Imago Art et Handicap. La création en parallèle d'Imago-Le réseau, réseau des pôles Art et Handicap départementaux, a contribué au déploiement du festival auprès de lieux partenaires dans tous les départements franciliens, ainsi qu'au renforcement des actions culturelles pendant le festival. Sont notamment organisés des temps de rencontres professionnelles réunissant des acteurs des champs médico-sociaux et culturels. Le festival est soutenu par la DRAC Île-de-France depuis 2021.

L'édition 2022 a conforté la solidité de l'ancrage régional : 55 lieux culturels dans 45 villes franciliennes (soit 9 villes de plus que pour l'édition 2020) ont accueilli plus de 100 représentations de spectacles (théâtre, danse, concerts), 6 expositions et 13 projections cinématographiques entre septembre et décembre 2022. Le festival a programmé 6 créations parmi lesquelles : A LA VERTICALE DE SOI (compagnie Mobilis-Immobilis) en danse, HEUREUSEMENT QUE VOUS ETES LA (troupe du TE'S) et LA CABANE DE L'ARCHITECTE (Influenscenes) en théâtre. 31 projets d'actions culturelles ont été menés,

dont À TAAABLE !!! qui a réuni des artistes et des structures médico-sociales du Val-d'Oise.

L'édition 2024 s'appuiera sur le résultat des premiers Plateaux Imago organisés le 14 novembre 2023, et qui ont permis de présenter 15 projets créés ou en cours de création aux partenaires du festival. La programmation prévoit 45 équipes artistiques pour une centaine de représentations dans 50 lieux de diffusion en Île-de-France. Elle mettra notamment en avant les compagnies accueillies en résidence de création en 2023-2024 avec le soutien de la DRAC Île-de-France, avec une attention toujours portée à la présence d'artistes en situation de handicap, interprètes ou porteurs de projets. Parmi les actions culturelles prévues, un projet participatif ON EMBARQUE ! sera présenté dans le Val-d'Oise. 4 ateliers de pratique artistique (écriture, sculpture, œuvre sonore, fabrication de marionnettes), à destination de personnes en situation de handicap, seront organisés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

🇫🇷 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	57 500,00	42,75%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	37 900,00	28,18%
Dépenses actions culturelles	4 000,00	2,97%
Dépenses de communication	16 000,00	11,90%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	19 100,00	14,20%
Total	134 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	30 000,00	22,30%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	40 000,00	29,74%
Subvention Conseil départemental du Val d'Oise (A)	4 000,00	2,97%
Sociétés civiles (S)	1 500,00	1,12%
Partenaires privés (A)	40 000,00	29,74%
Recettes propres	19 000,00	14,13%
Total	134 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081924 - Aide aux festivals - PARIS JAZZ CLUB - JAZZ SUR SEINE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	100 646,00 € HT	9,94 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PARIS JAZZ CLUB  
 Adresse administrative : 58 RUE DES LOMBARDS  
 75001 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur VINCENT BESSIERES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival Jazz Sur Seine, organisé depuis plus de 10 ans par Paris Jazz Club, présente environ 450 musiciens émergents et confirmés dans près de 180 concerts à Paris et en Île-de-France. Plus qu'un simple festival, Jazz Sur Seine promeut et démocratise le jazz dans tous ses états en attirant un nouveau public avec des prix abordables, dans 25 lieux de jazz d'une dizaine de villes franciliennes. Le festival propose des actions culturelles et des master classes. Il rassemble chaque année environ 16 000 spectateurs.

La 12ème édition, qui s'est déroulée en octobre 2023, a présenté 168 concerts dans 25 lieux de jazz emblématiques parisiens, mais aussi en petite et grande couronne (Fontenay-sous-Bois (94), Lieusaint et Lorrez-le-Bocage-Préaux (77)). 9 projets d'actions culturelles ont été menés (master classes, ateliers découverte avec des élèves du dispositif de réussite éducative...) et ont touché 70 élèves. La fréquentation est de 15 500 spectateurs.

La prochaine édition se déroulera du 07 au 22 octobre 2024. La programmation présentera 175 équipes artistique sur 210 représentations dans 25 lieux de 15 villes. Les têtes d'affiche seront Rhoda Scott,

Suzanne et Gabi Hartmann, lauréate du dispositif régional FoRTE (Fonds Régional pour les Talents Emergents). Parmi les artistes franciliens, nous pouvons relever les noms de Lembe Lökk, Ricardo Izquierbo et le Trio Elmer. Le tarif reste accessible : l'offre découverte à 10 € pour les élèves des conservatoires franciliens et les demandeurs d'emploi ; le pass 3 concerts sur deux semaines à 40 €. 11 projets d'actions culturelles seront proposés, notamment les initiations pour enfants et adolescents en échec scolaire dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
- GIF-SUR-YVETTE
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- COURBEVOIE
- LE BLANC-MESNIL
- LES LILAS
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- VINCENNES
- AUVERS-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	58 606,00	55,47%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	5 450,00	5,16%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	4,73%
Dépenses de communication	17 890,00	16,93%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	18 700,00	17,70%
Total	105 646,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	14,20%
Subvention État (sollicitée)	6 000,00	5,68%
Subvention Paris (sollicitée)	15 000,00	14,20%
Adami (sollicitée)	20 000,00	18,93%
Mécénat (sollicitée)	18 500,00	17,51%
Billetterie	16 146,00	15,28%
SACEM (sollicitée)	8 000,00	7,57%
SPEDIDAM (sollicitée)	7 000,00	6,63%
Total	105 646,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081925 - Aide aux festivals - MARIONNETTES EN SEINE - MARS A L'OUEST - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	140 000,00 € HT	14,29 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MARIONNETTES EN SEINE

Adresse administrative : 27 RUE DES PEUPLIERS  
78200 MAGNANVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ANNE-FRANCOISE CABANIS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

A l'origine, Marionnettes en Seine était le nom donné à une manifestation créée en 2003. Elle était organisée chaque année entre janvier et février par plusieurs théâtres du Mantois dans le nord-ouest des Yvelines. Il s'agissait d'un temps fort autour des arts de la marionnette pour lequel chaque théâtre restait maître de sa programmation, qui portait alors exclusivement sur le (très) jeune public et des spectacles déjà créés. En 2019, les partenaires de la manifestation (théâtres et communes) ont décidé de créer une structure associative juridiquement autonome et ont confié la direction artistique du projet à Aurelia Ivan. Aujourd'hui, son festival Mars à l'ouest se décline principalement en 2 actions autour des arts de la marionnette, avec une attention portée aux croisements avec d'autres esthétiques :

- La Biennale internationale Mars à l'ouest qui reprend la suite de la manifestation Marionnettes en Seine, mais sous forme de biennale organisée en octobre les années paires ;
- Les Constellations Mars à l'ouest, qui sont un programme d'innovations artistiques en territoire organisées entre chaque édition de la Biennale internationale Mars à l'ouest. Ce programme comprend l'organisation d'un temps fort festivalier se déroulant au début de l'été les années impaires, essentiellement dans l'espace public et dans des salles non dédiées à l'accueil de spectacles, des

résidences longues de création et des actions artistiques et culturelles.

La dernière édition des Constellations Mars à l'ouest s'est déroulée durant l'été 2023, avec une programmation d'équipes artistiques en itinérance sur le territoire : Bastien Dausse (compagnie Barks), La pellicule ensorcelée, Sophie Van der Vuurst et Willen Balduyck (Circus Kaoten). Ces équipes ont présenté leurs propositions au cours de 70 représentations dans 7 lieux et sites non dédiés, répartis sur 5 villes (Mantes-la-Jolie, Issou, Les Mureaux, Buchelay et Magnanville). 580 heures d'actions artistiques et culturelles ont été menées en parallèle des représentations, ainsi qu'avec d'autres artistes tels que Johnny Lebigot (résidence au lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy), Magali Rousseau (ateliers de créations mécaniques et poétiques), Laureen Champagne-Aubry (résidence en milieu scolaire), Boomi Boiteau (atelier de création et d'animation cinématographique).

L'édition 2024 de la Biennale internationale Mars à l'ouest, du 4 au 27 octobre, se déploiera dans 22 communes des Yvelines (soit près du double de l'édition 2022), avec une programmation prévoyant 47 représentations et une exposition performée sur 24 jours et une tournée prévue dans 27 lieux distincts pour les 14 équipes artistiques. La programmation mêle des artistes issus de différents pays (Norvège, Suisse, Belgique...), des artistes confirmés (Yngvild Aspeli et Elise Vigneron, Agnès Limbos, Gaëlle Bourges...) et émergents, avec des propositions s'inscrivant dans le champ des arts de la marionnette et du théâtre d'objets, et d'autres plus interdisciplinaires (danse, cirque, arts visuels...). 5 artistes, qui feront l'objet de soutien (coproduction, résidence, accompagnement technique), participeront également aux 11 projets d'action culturelle prévus pour un total de 650 heures, auprès de publics en quartiers prioritaires ou dans des zones rurales ou périurbaines.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

 YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	74 725,00	49,82%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	28 075,00	18,72%
Dépenses actions culturelles	12 000,00	8,00%
Dépenses de communication	9 500,00	6,33%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	25 700,00	17,13%
Total	150 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	30 000,00	20,00%
Subvention Etat DRAC IDF (A)	18 000,00	12,00%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	15 000,00	10,00%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	10 000,00	6,67%
Subvention CU GPSEO (S)	65 000,00	43,33%
Sociétés civiles (S)	5 500,00	3,67%
Recettes propres	6 500,00	4,33%
Total	150 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081929 - Aide aux festivals - TECHNOPOL - TECHNO PARADE & PARIS  
ELECTRONIC WEEK - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	360 430,00 € HT	12,49 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TECHNOPOL - TECHNO PARADE

Adresse administrative : 81 RUE REAUMUR  
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur TOMMY VAUDECRANE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Historiquement organisateur de la Techno Parade, le réseau national des musiques électroniques Technopol organise 2 temps forts destinés à valoriser ces musiques : la Paris Electronic Week et la Techno Parade. La Paris Electronic Week (PEW) se positionne comme le salon français des professionnels des musiques électroniques. Pendant 4 jours, en réunissant l'ensemble des actrices et des acteurs lors de temps d'échanges privilégiés (conférences, master classes et workshops), cette manifestation remplit le double objectif d'accompagner les professionnels en devenir et de fédérer les acteurs et actrices établis, mais également de consolider et structurer le marché français des musiques électroniques. La Techno Parade, manifestation revendicative et festive dans les rues de Paris, est organisée le samedi de la semaine de la PEW afin de créer une dynamique nouvelle entre les deux événements. La structure bénéficie d'un nouveau lieu mis à disposition par le Parc de La Villette, où elle mène notamment des actions culturelles.

En 2023, Technopol a quitté la Gaîté Lyrique et a développé un partenariat avec la majorité des lieux culturels du Parc de La Villette, offrant ainsi plus d'événements dans le cadre de la PEW en échange de

sa prise en charge du coût des plateaux artistiques et des coûts techniques. 1 500 festivaliers, 30 artistes et une centaine d'intervenants ont été réunis.

Pour la 12e édition, la Paris Electronic Week se déroulera du 26 au 29 septembre à la Cité Fertile de Pantin. Un Electronic Market sera produit sur le même format que celui de 2023, avec une scène dédiée aux showcases d'une trentaine d'artistes émergents, franciliens et avec un focus sur des artistes d'Afrique de l'Ouest. La Techno Parade se déroulera le samedi 28 septembre dans les rues de Paris et proposera une soirée officielle de clôture au Nexus à Pantin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- PANTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 452,00	6,69%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	266 165,00	72,84%
Dépenses actions culturelles	18 749,00	5,13%
Dépenses de communication	45 494,00	12,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 570,00	2,89%
Total	365 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	13,68%
État - DGCA (acquise)	52 203,00	14,29%
Ville de Paris (sollicitée)	50 000,00	13,68%
Sacem (sollicitée)	7 000,00	1,92%
Mécénats	106 000,00	29,01%
Recettes propres	100 227,00	27,43%
Total	365 430,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081931 - Aide aux festivals - ASSOCIATION MANTES MANUFACTORY - EOLE  
FACTORY FESTIVAL - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	274 500,00 € HT	3,64 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MANTES MANUFACTORY

Adresse administrative : 28 RUE DE LORRAINE  
78200 MANTES LA JOLIE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-MARIE ALEXANDRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2019, le Eole Factory Festival a pour objectif de mettre en avant la manufacture instrumentale. En effet, le territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise possède un patrimoine musical important, avec notamment l'implantation des deux principales manufactures d'instruments françaises : Buffet Crampon et Selmer. La programmation met donc l'accent sur les instruments à vent (cuivres, bois) dans tous les styles musicaux. Trois scènes cohabitent : la Grande scène, 1400 places dédiées aux têtes d'affiche nationales et internationales, la scène Lili et Nadia, en accès libre pour mettre en avant les musiciens émergents, et la scène de la tonnelle, en accès libre, pour valoriser les artistes issus du classique. Le « village » du festival comprend notamment un salon des facteurs d'instruments sur 150 m<sup>2</sup> et un jardin musical, espace ludique composé d'une vingtaine d'instruments en bois géants, permettant aux petits et grands de se saisir des instruments / jeux. Des représentations scolaires et une programmation OFF en aval du Eole Factory Festival sur tout le territoire du Grand Paris Seine & Oise complètent le festival. Présent depuis sa création au parc des expositions sur l'île L'Aumône à Mantes-la-Jolie, il aura lieu à partir de l'édition 2024, à Mantes-la-Ville, sur le parvis de la halle Sulzer, à proximité des pôles gares.

L'événement musical 2023 s'est déroulé du 7 au 10 septembre à Mantes-la-Jolie. 5 000 spectateurs ont assisté à 18 concerts d'artistes confirmés tels que Keziah Jones, Ben L'Oncle Soul, Guillaume Perret et de 12 artistes émergents, avec des propositions mêlant jazz fusion, blues-funk, swing, reggae, RnB... Divers partenariats ont été menés avec des acteurs culturels locaux, tels que le conservatoire à rayonnement départemental de Mantes-la-Jolie, permettant des restitutions des résidences et master classes au cours du festival. Les 150 heures d'action culturelle se sont notamment concrétisées au travers de deux projets. Le premier portant sur un parcours, à destination d'une vingtaine de jeunes, de découverte de différents types de musiques, des pratiques de la danse hip-hop, du beatbox et de rencontres avec des artistes. Le second projet, dans le cadre des olympiades culturelles, a mis en valeur les morceaux devenus hymnes dans les stades, via une fanfare se produisant dans les gares qui accompagnent le tracé du futur RER du territoire Éole.

Compte tenu des contraintes associées aux Jeux Olympiques, l'édition 2024, qui se tiendra pour la première fois sur le parvis de la halle Sulzer à Mantes-la-Ville, aura lieu exceptionnellement sur une seule journée le 23 juillet, journée de passage de la flamme olympique dans la ville. La journée sera ponctuée d'animations telles que la déambulation d'une fanfare et des danseurs à roller du Roller Brassband, la représentation du spectacle en piscine d'Akutuk Origins (percussions aquatiques) donnant lieu un atelier d'initiation à la percussion d'eau et se clôturera en soirée par un concert événement gratuit de plusieurs artistes dont la nouvelle création T.O.M.A. d'Ibrahim Maalouf, du nom d'une trompette créée sur mesure et fabriquée en collaboration avec le Groupe Buffet Crampon.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

 MANTES-LA-VILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	85 965,00	30,76%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	105 532,00	37,76%
Dépenses actions culturelles	9 648,00	3,45%
Dépenses de communication	26 230,00	9,38%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	52 125,00	18,65%
Total	279 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	15 000,00	5,37%
DRAC Île-de-France (S)	20 000,00	7,16%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	60 000,00	21,47%
Subvention CU GPSEO (S)	85 000,00	30,41%
Subvention Mantes-la-Ville (S)	40 000,00	14,31%
Sociétés civiles (S)	3 000,00	1,07%
Partenaires privés (A)	35 000,00	12,52%
Recettes propres	21 500,00	7,69%
Total	279 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081933 - Aide aux festivals - ASSOCIATION PLUS DE SONS - ROCK EN SEINE - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	4 939 000,00 € HT	5,97 %	295 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		295 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION PLUS DE SONS  
 Adresse administrative : 10-12 RUE MAURICE GRIMAUD  
 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur EMMANUEL HOOG, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2003, le festival Rock en Seine a lieu le dernier week-end d'août dans le domaine national de Saint-Cloud. C'est l'un des plus grands rendez-vous musicaux de rayonnement international par sa programmation et sa fréquentation, pouvant accueillir jusqu'à 40 000 festivaliers par jour. La programmation des 5 scènes réunit artistes confirmés et émergents d'une diversité d'esthétiques (pop, rock, électro, rap...) et met en avant la scène française et francilienne. La région Île-de-France est un partenaire majeur, notamment au travers du projet de valorisation de la scène musicale francilienne et lycéenne. Un stand "Région Île-de-France" y est dédié. Les groupes du dispositif Club Avant-Seine s'y produisent sur scène et des temps d'animation y sont organisés. L'espace Mini Rock accueille environ 150 enfants par jour et leur propose des ateliers d'écriture, des ateliers DJ, des concerts, et de nombreuses autres animations. Une scène lycéenne, Première Seine, y est présentée depuis 2017. Coordinée par l'équipe du festival, cette opération de repérage et de valorisation des pratiques lycéennes associe les salles et opérateurs de musiques actuelles franciliens en amont du festival. Un appel à candidature est diffusé dans tous les lycées franciliens. Les salles partenaires sur l'ensemble des départements franciliens repèrent et accompagnent les groupes lycéens. Des auditions publiques sont

organisées avec un jury de professionnels pour sélectionner 6 groupes, qui seront ensuite coachés pour jouer sur la scène de la Région pendant le festival. Un artiste lauréat du dispositif régional FoRTE (Fonds Régional pour les Talents Emergents) y est présenté chaque année. Tous les groupes lycéens participant sont accueillis pendant le festival et bénéficient d'un parcours personnalisé de rencontres avec des artistes, de visites des coulisses du festival...

L'édition 2023 a affiché une fréquentation de 144 000 festivaliers venus de toute l'Europe. Ils ont pu assister à 76 concerts, dont Billie Eilish en ouverture, Cypress Hill, The Strokes et Tamino. Première Seine a touché près de 240 lycées et plus de 150 000 lycéens, avec plus de 40 partenaires mobilisés dans les 8 départements et 6 groupes finalistes qui se sont produits sur la scène Région. Les groupes lycéens présélectionnés ont pu rencontrer Adé, marraine de cette édition. L'un d'eux, le groupe THE INITIATIV, a par ailleurs joué aux vœux des agents de la région Île-de-France le 17 janvier 2024. Un livret « Première Seine – Le guide pratique » à destination de tous les participants au tremplin a été produit, composé d'une cinquantaine de pages abordant les différentes thématiques utiles aux artistes amateurs, telles que : les métiers de l'industrie musicale, les institutions, les formations de la musique, les tremplins d'Île-de-France, les studios... Dans cette même dynamique d'accompagnement, le festival a initié un parcours destiné aux jeunes professionnels des métiers de la musique, "All Access", comprenant formations, rencontres, ateliers collectifs et individuels pour vingt jeunes en reconversion ou en sortie d'école.

L'édition 2024 s'ouvrira pour sa 20e édition avec le concert de Lana Del Rey, et programmera des groupes de renommée internationale (The Smile, Massive Attack, PJ Harvey, Gossip), nationale (Zaho de Sagazan, The Psychotic Monks, Astérotypie) et une grande proportion d'émergents. 85 artistes se produiront pour 91 concerts du 21 au 25 août. 180 000 festivaliers sont attendus. Le festival reconduira ses actions, Première Seine, All Access, le Club Avant Seine qui cette année proposera trois jours complets de formation et de rencontres pour l'ensemble des 12 projets du Club Avant Seine 2023. D'autres dispositifs d'accompagnement, tels que les parcours Campus, se développent pour les lycéens, apprentis et jeunes talents. Rock en Seine a été retenu comme partenaire culturel par les équipes organisatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La 20e édition du festival Rock en Seine accueillera donc la Flamme Paralympique et proposera une programmation exceptionnelle à cette occasion.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles du festival, déduction faite du différentiel de subventionnement régional. La subvention régionale est fléchée comme suit 215 000 € pour le festival, 80 000 € pour l'opération "Première Seine" qui fera l'objet d'un bilan distinct.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats noués avec des lieux et des lycées franciliens, il est proposé d'attribuer une subvention régionale au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

#### **Localisation géographique :**

 SAINT-CLOUD

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	1 169 000,00	22,95%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	450 000,00	8,83%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 456 000,00	67,84%	Département 92 (sollicitée)	130 000,00	2,55%
Dépenses actions culturelles	63 000,00	1,24%	Ville de Saint-Cloud (sollicitée)	60 000,00	1,18%
Dépenses de communication	42 000,00	0,82%	Sacem (sollicitée)	50 000,00	0,98%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	364 000,00	7,15%	Mécénat	258 000,00	5,06%
Total	5 094 000,00	100,00%	Recettes propres	4 146 000,00	81,39%
			Total	5 094 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX081934 - Aide aux festivals - FESTI'VAL DE MARNE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 475 724,00 € HT	1,36 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FESTI'VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : 23 RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL  
 94120 FONTENAY SOUS BOIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame DOMINIQUE LE BIDEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festi'Val de Marne, renommé pour représenter la diversité de la chanson d'aujourd'hui, compte 38 éditions. Fin 2021, à la suite du départ en retraite de Denis Collinot, Elodie Mermoz a pris la direction du festival. Le Festi'Val de Marne se déroule sur tout le département du Val-de-Marne, pendant trois semaines, en s'invitant dans 39 lieux d'une trentaine de villes. La programmation est définie en collaboration avec les salles partenaires, dans un partage de coûts artistiques et techniques, et des recettes. Programmant systématiquement des premières parties, il contribue grandement à éclairer les artistes émergents. Il est également repéré pour la qualité de sa programmation jeune public. Ces dernières années, il a étendu son action au-delà du temps du festival pour co-produire des créations de jeunes artistes, les aider à se diffuser et à se faire connaître. Une politique tarifaire basse permet l'accès des spectacles au plus grand nombre. Il organise par ailleurs un salon des indépendants, la JIMI, lieu de présentation d'artistes, de rencontres professionnelles et autres speed-meetings. La gestion d'un fonds d'aide à la création et à la diffusion chanson lui permet de financer et de mettre en place des résidences, et d'aider à la diffusion des créations (France et international). La programmation donne lieu à un volet pédagogique mis en place dans une douzaine de villes.

2023 a été une édition riche et en développement avec 29 villes, 39 salles-partenaires, 106 groupes ou artistes programmés, 59 concerts organisés dont 15 spectacles jeune public. L'événement a rassemblé 16 852 spectateurs. Le festival a évolué en termes de rayonnement, notamment en multipliant les actions et en ajoutant des événements gratuits dans des territoires plus isolés et dépourvus d'équipement. La part de tarif réduit a légèrement augmenté (50% de ventes plein tarif et 50% de ventes tarif réduit) et un rajeunissement des publics s'observe dans certaines villes. La baisse de places payantes s'explique par la programmation dans des jauges plus restreintes. Les partenariats avec RIFFX, la MAIF, mais aussi de nouvelles villes et salles partenaires, a permis d'étendre les territoires et publics touchés. La production d'une création originale jeune public, mise en œuvre dès 2023, a également permis de développer nouvelles coopérations territoriales, qui vont s'amplifier en 2024.

Pour sa 39e édition, le Festi'Val de Marne présentera plus d'une soixantaine de concerts différents dans 29 villes du Val-de-Marne, comportant un important volet de spectacles de chanson jeune public accompagnés d'actions pédagogiques. Le festival dispose désormais d'un comité de programmation composé de programmeurs au rayonnement national. Les artistes annoncés sont MC Solaar, Aldebert, Clara Ysé, KRILL, Aliocha Schneider, Clio, Delgres, Babx & Adrien M (arts visuels & Musique), Emma Peters, Olivia Ruiz, Ladaniva, etc ...

Afin d'accroître le rayonnement du festival, la diffusion dans de nouvelles villes sera maintenue, notamment dans des villes du plateau Briard, mais aussi de l'Essonne avec Juvisy-sur-Orge. Dans le cadre du focus outre-mer, une création sera produite par le festival avec une artiste francilienne (Clou) et deux artistes martiniquais (Jann Beaudry et Joel Jaccoulet). Le festival sera également coproducteur (et diffuseur lors de la prochaine édition) de la création jeune public portée par Thibaut Defever et Christine Merienne autour d'Anne Sylvestre.

Le festival accompagnera le groupe KRILL (lauréat FoRTE) et organisera l'audio live du tremplin des lycéens d'Île-de-France pour les départements 91 et 94, en partenariat avec Rock en Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

 VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	636 216,00	42,25%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	334 914,00	22,24%
Dépenses actions culturelles	39 636,00	2,63%
Dépenses de communication	193 958,00	12,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	301 000,00	19,99%
Total	1 505 724,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	3,32%
Etat DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	0,66%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	885 000,00	58,78%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	12 386,00	0,82%
Sociétés civiles (sollicitée)	22 000,00	1,46%
Partenaires privés (sollicitée)	12 000,00	0,80%
Recettes propres	514 338,00	34,16%
Total	1 505 724,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081937 - Aide aux festivals - SCENES SUR SEINE - FRAIF - FEDERATION DES RENCONTRES ARTISTIQUES D'ILE DE FRANCE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	80 500,00 € HT	24,84 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FEDE RENCONTRES ARTIST ILE FRANCE

Adresse administrative : 181 AVENUE DAUMESNIL  
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MATHILDE BOST, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

En 2017, la Fédération des rencontres artistiques d'Île-de-France (FRAIF) a créé la manifestation pluridisciplinaire « Scènes sur Seine ». Elle a pour objectif de proposer une autre manière de penser la diffusion du spectacle vivant en Île-de-France, en promouvant la création indépendante, dans un esprit de collaboration et de mutualisation des moyens. Plateau ouvert aux professionnels et au tout public sur plusieurs jours, Scènes sur Seine comprend des temps de présentation d'extraits de spectacles et des temps d'échanges collectifs. La manifestation est organisée bénévolement par une quarantaine de compagnies professionnelles franciliennes, membres de la FRAIF, et a été accueillie par 11 lieux différents depuis sa création (en petite et grande couronne). Le plateau artistique est rémunéré pendant la manifestation. Par ailleurs, sont également rémunérés un régisseur général, ainsi qu'un prestataire en charge de la captation-diffusion vidéo. Cette singularité vidéo permet de toucher des directeurs et programmeurs culturels d'autres régions en distanciel et de doter les compagnies d'outils de communication.

La FRAIF étant issue des travaux initiés par le syndicat national des arts vivants Île-de-France (SYNAVI IDF) relatifs aux problématiques de diffusion en Île-de-France, elle y est adhérente.

L'édition 2023 s'est déroulée sur 5 jours en novembre au Théâtre de l'opprimé à Paris 12 (75) et au Cresco à Saint-Mandé (94). Elle a réuni 40 compagnies franciliennes et 150 professionnels en présentiel. 40 spectacles ont été présentés, dont 25% portés par des équipes émergentes. 75% des propositions s'inscrivent dans l'esthétique théâtre, et la pluridisciplinarité reste très présente avec 25% de propositions danse, jeune public et cirque. Cette édition a introduit dans ses temps de présentation, en plus de la défense du projet de création, la valorisation de l'ancrage territorial des compagnies à travers leurs actions culturelles. La manifestation a par ailleurs développé la formation par des interventions de partenaires sur les droits voisins (SPEDIDAM), sur la prévention contre les harcèlements et violences sexuels et sexistes au travail (SNAVI IDF) et l'organisation d'un temps de « critique solidaire » entre pairs pour travailler collectivement la présentation des projets (réseau des arts vivants en Île-de-France – RAVIV IDF).

L'édition 2024 est prévue d'octobre à novembre sur 5 jours au Théâtre de l'opprimé et au Cresco. Le format se perpétue : présentation de 40 propositions artistiques à tout stade de développement, avec bords de plateau travaillés et captation-diffusion vidéo. Une attention particulière sera portée cette année à la structuration de l'accueil des nouvelles compagnies et des programmateurs, pour donner plus de visibilité aux rencontres et favoriser des liens plus pérennes entre les acteurs. La politique tarifaire – jusqu'alors de gratuité – devrait évoluer vers une contribution de 5 € par demi-journée pour le tout public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-MANDE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	48 300,00	60,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	16 750,00	20,81%
Dépenses actions culturelles	700,00	0,87%
Dépenses de communication	6 650,00	8,26%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 100,00	10,06%
<b>Total</b>	<b>80 500,00</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	20 000,00	24,84%
DRAC Île-de-France (S)	20 000,00	24,84%
FONPEPS - Aides publiques à l'emploi (S)	6 000,00	7,45%
SPEDIDAM (S)	12 000,00	14,91%
ADAMI (S)	5 000,00	6,21%
Recettes propres	17 500,00	21,74%
<b>Total</b>	<b>80 500,00</b>	<b>100,00%</b>



**DOSSIER N° EX081938 - Aide aux festivals - CITE D'ART - FESTIVAL KALYPSO - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	175 000,00 € HT	17,14 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CITE D ART MOURAD MERZOUKI

Adresse administrative : 1 RUE MARYSE BASTIE  
69500 BRON

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur SEBASTIEN GARCIA, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival Kalypso, fondé par Mourad Merzouki en 2013, est un événement majeur de la danse hip-hop en Île-de-France, se tenant chaque année en novembre et décembre. Avec le soutien de la DRAC Île-de-France, de la ville de Créteil et de la région Île-de-France, ainsi que d'autres partenaires institutionnels, il met en avant les talents émergents, la création et l'éducation artistique. À la suite du départ de Mourad Merzouki du Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil en 2023, le festival a été hébergé par une autre structure, nécessitant une refonte de son projet et de son modèle.

L'édition 2023, la première en dehors du CCN de Créteil, a été un succès, avec des représentations dans 32 lieux à travers la Région. Le festival a accueilli 40 compagnies pour 40 représentations, et a proposé divers événements spéciaux, notamment des plateaux partagés, un zoom professionnel et un Hip-Hop Day, ainsi que des actions culturelles telles que des spectacles, des court-métrages et des initiations à la danse hip-hop.

En 2024, pour sa 12ème édition, le festival continuera de se dérouler principalement à Romainville, marquant une transition vers la compagnie Käfig. Il mettra l'accent sur la création émergente, notamment

avec le rendez-vous annuel « Zoom professionnel » présentant des extraits de créations en cours à un public de professionnels. Le temps fort du festival se déroulera au 13eme Art (Paris) et à la Maison des Arts de Créteil (94). Le festival renforcera également ses partenariats avec des réseaux de repérage en danse, comme La Fabrique de la Danse, pour élargir sa programmation et soutenir davantage la création émergente. Les équipes artistiques annoncées sont Mazelfreten, Poisson/Bufle, Käfig, Art-Track. D'autres sont en cours de programmation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- MELUN
- LES CHAPELLES-BOURBON
- COLLEGIEN
- MEAUX
- LESIGNY
- GUYANCOURT
- TRAPPES
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- CHILLY-MAZARIN
- JUVISY-SUR-ORGE
- BAGNEUX
- BOIS-COLOMBES
- SURESNES
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- L HAY-LES-ROSES
- CRETEIL
- CHARENTON-LE-PONT
- CHEVILLY-LARUE
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY
- PONTOISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 800,00	31,69%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	31 200,00	16,00%
Dépenses de communication	63 700,00	32,67%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	38 300,00	19,64%
Total	195 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	25,64%
DRAC IDF (sollicitée)	70 000,00	35,90%
Conseil départemental 93 (acquise)	5 000,00	2,56%
Ville de Créteil (sollicitée)	40 000,00	20,51%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	2,56%
Recettes propres	25 000,00	12,82%
Total	195 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081940 - Aide aux festivals - CAP DOMONT - FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DU VAL-D'OISE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	166 540,00 € TTC	9,01 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CAP DOMONT COMITE D ANIMATION ET DE PROMOTION DE DOMONT  
Adresse administrative : 11 RUE DE LA MAIRIE  
95330 DOMONT  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame CORALIE CHENE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Festival International du Cirque du Val-d'Oise est organisé depuis 2000 sous-chapiteau à Domont par une association de bénévoles passionnés de cirque. Chaque année, une dizaine d'artistes confirmés et d'autres plus émergents, issus du monde entier et repérés dans les festivals internationaux, sont invités à présenter leurs numéros, dans les disciplines de cirque les plus variées. Un jury de professionnels remet plusieurs prix lors d'une soirée de gala. Le festival accueille de nombreux élèves des écoles primaires et des collèges de Domont, lors de séances scolaires ou des représentations tous publics. Le festival organise également des échanges entre l'école de cirque de Domont et des écoles étrangères.

En 2023, après plusieurs éditions annulées, le festival a programmé 10 numéros de 8 équipes artistiques, pour 6 représentations sous-chapiteau (dont 2 « demi-séances » ouvertes aux scolaires), devant 1 200 spectateurs.

L'édition 2024 aura lieu du 4 au 6 octobre 2024, la programmation est en cours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

DOMONT

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	66 600,00	39,99%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	76 190,00	45,75%
Dépenses de communication	7 800,00	4,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	15 950,00	9,58%
Total	166 540,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	9,01%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	38 000,00	22,82%
Subvention Ville (sollicitée) : Domont	65 000,00	39,03%
Partenaires privés	16 500,00	9,91%
Recettes propres	32 040,00	19,24%
Total	166 540,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081941 - Aide aux festivals - EN COMPAGNIE DES OURS - LES PETITES SCENES  
DE LA GUYONNE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	60 422,00 € TTC	11,59 %	7 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		7 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : EN COMPAGNIE DES OURS  
 Adresse administrative : 45 RUE NEUVE  
 78490 LES MESNULS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Ingrid BARTHE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2020, Les petites scènes de la Guyonne est un festival de spectacle vivant pluridisciplinaire qui se déroule aux Mesnuls, village de 800 habitants situé dans les Yvelines. L'ambition de cet événement est d'organiser des événements culturels en milieu rural où l'offre culturelle est réduite. C'est ainsi permettre à de larges publics de découvrir des textes et des univers vers lesquels ils n'iraient pas spontanément, et de recréer du lien social en organisant des rencontres autour des spectacles. Les tarifs vont de la gratuité à 17 € (forfaits pass à 35 € et 50 € selon le nombre de spectacles). De plus, la manifestation est engagée dans une démarche éco-responsable.

L'édition 2023 du festival s'est tenue du 22 au 24 septembre 2023 et a quasi doublé avec 783 spectateurs (400 spectateurs en 2022), autour de 14 spectacles de musique, théâtre, lecture, danse, jeune public... Le festival a programmé deux créations dont la première, d'après un texte de Marguerite Duras, a été coproduite avec la Maison Jean Monnet, partenaire du festival depuis sa création. La seconde GOLDA A LA CAMPAGNE est issue d'une résidence d'une troupe de théâtre immersif. Concernant les actions culturelles, une action sur l'ensemble de l'année scolaire a été menée avec le lycée Jean Monnet de la

Queue-Lez-Yvelines.

La prochaine édition aura lieu du 13 au 15 septembre 2024. Elle prévoit l'accueil de 15 spectacles, dont 2 pour le jeune public et 3 concerts. Chloé Birds, Olivier Borie et Elodie Navarre comptent parmi les artistes programmés. En amont du festival, est prévu l'enregistrement de podcasts en rapport avec le territoire, pour créer des déambulations sonores mettant en valeur le patrimoine et l'histoire du lieu où se déroule la manifestation. Le festival souhaite aussi associer le public à la prochaine programmation en organisant un concours de maquettes de 4 ou 5 spectacles. Il veut aussi développer sa communication afin de toucher des publics plus importants grâce au recrutement d'un attaché de presse. Les actions culturelles avec le lycée de la Queue-lez-Yvelines sont reconduites et sont en développement pour être étendues à d'autres établissements scolaires (lycée Villiers Saint Frédéric, collège de Montfort-l'Amaury).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- BAZOCHES-SUR-GUYONNE
- GALLUIS
- LES MESNULS
- LA QUEUE-LES-YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 100,00	58,09%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	17 000,00	28,14%
Dépenses actions culturelles	2 000,00	3,31%
Dépenses de communication	5 400,00	8,94%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	922,00	1,53%
Total	60 422,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	7 000,00	11,59%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	16 000,00	26,48%
Subvention État (S)	6 900,00	11,42%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	8 800,00	14,56%
Subvention Ville Les Mesnuls (S)	3 000,00	4,97%
Partenaires privés (S)	6 640,00	10,99%
Recettes propres	12 082,00	20,00%
Total	60 422,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081942 - Aide aux festivals - PLASTIQUE DANSE FLORE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	102 200,00 € TTC	10,76 %	11 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		11 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASS PLASTIQUE DANSE FLORE

Adresse administrative : 10 RUE DU MARECHAL-JOFFRE  
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FREDERIC SEGUETTE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2007, Plastique Danse Flore est un projet artistique dédié à la création contemporaine, plastique et chorégraphique, dans les jardins et paysages. Son ambition est de sensibiliser un large public à la création artistique la plus contemporaine, en développant la diffusion des pratiques plastiques et chorégraphiques qui interrogent la notion de paysage et d'environnement, et en favorisant le dialogue entre art contemporain et patrimoine historique. Ce projet est porté par une association dans un partenariat privilégié avec l'École nationale supérieure de paysage et le Potager du Roi à Versailles. Dans ce cadre privilégié sont présentées, en plein air, des œuvres existantes et des créations in situ, entre installations, performances et œuvres chorégraphiques. Le festival est membre du réseau "Nos Lieux Communs" réunissant des structures culturelles qui inscrivent leurs actions dans des espaces naturels, des lieux atypiques, et des jardins remarquables en France.

L'édition 2023 s'est déroulée les 9 et 10 septembre et a connu une fréquentation en hausse de 25 %, avec un peu plus de 500 spectateurs. 15 spectacles ont été présentés, dont 6 créations (3 issues de résidences au Potager du Roi). Les actions culturelles ont fortement été renforcées lors de cette édition avec 7 projets menés (dont 1 nouveau « art et santé » mené auprès d'adolescents et adultes hospitalisés

en partenariat avec 3 structures hospitalières, avec le soutien de la DRAC Île-de-France et de l'ARS), pour plus de 200h au total auprès de 440 bénéficiaires. Ces actions ont permis de faire le lien entre patrimoine et paysage, entre corps, danse et paysage, ou plus simplement de faire découvrir la danse contemporaine.

L'édition 2024 se déroulera les 7 et 8 septembre 2024. 11 représentations de 9 spectacles seront programmées, dont 4 créations et 6 équipes émergentes. 2 résidences longues de création sont prévues (Madeleine Fournier et DD Dorvillier). Un premier soutien en coproduction, avec l'appui de l'ONDA, aura lieu en 2024 pour la réalisation d'un documentaire en lien avec la création en 2023 du spectacle des Hot Bodies Choir au Potager du roi. Concernant les actions culturelles liant paysage et mouvement, le festival souhaite renouveler « Un été au Potager » à destination des familles et personnes éloignées de la culture du Grand Versailles, 2 projets PACTE en danse contemporaine et arts plastiques destinés à 2 écoles élémentaires de Versailles et 2 projets « Art du paysage » à destination de 2 classes de collèges SEGPA. L'édition 2024 proposera enfin aux amateurs sur 5 week-ends, une formation continue « Corps, mouvements, paysage ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

 VERSAILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	69 508,00	62,51%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	24 342,00	21,89%
Dépenses actions culturelles	12 500,00	11,24%
Dépenses de communication	1 700,00	1,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 150,00	2,83%
Total	111 200,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (S)	20 000,00	17,99%
Subvention Etat DRAC IDF (S)	28 000,00	25,18%
Subvention État (S)	1 000,00	0,90%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (S)	4 000,00	3,60%
Subvention Ville de Versailles (S)	200,00	0,18%
Sociétés civiles (A)	25 000,00	22,48%
Sociétés civiles (S)	3 000,00	2,70%
Partenaires privés (S)	7 000,00	6,29%
Recettes propres	23 000,00	20,68%
Total	111 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX082005 - Aide aux festivals - DIFE KAKO - FESTIVAL MOIS KREYOL - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	131 500,00 € TTC	9,13 %	12 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		12 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : DIFE KAKO  
 Adresse administrative : 54 RUE VERGNIAUD  
 75013 PARIS 13  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame GHANIA TALEB, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créé en 2017, le Mois Kréyol est un festival pluridisciplinaire des langues et des cultures créoles où artistes et associations culturelles s'unissent. Ensemble, ils et elles mettent en lumière les cultures créoles pour une représentation durable dans le paysage culturel français (à Paris, en région, en Outre-mer). Le public est invité à naviguer entre lieux officiels et lieux alternatifs, à la découverte des patrimoines matériels et immatériels, au carrefour des cultures caribéennes, européennes et africaines, au travers de la danse, du théâtre, des concerts, des rencontres littéraires, des tables rondes, des films documentaires et des ateliers (danse, conte, musique, cuisine...). Entre passé et présent, tradition et modernité, Le Mois Kréyol est un panorama des cultures ultramarines.

La précédente édition s'est déroulée du 8 octobre au 25 novembre 2023, avec pour thématique Les arts de combat, et a réuni 12 000 spectateurs autour des 50 spectacles et concerts.

La 8ème édition du festival se déroulera du 4 octobre au 24 novembre 2024. Elle mettra en exergue la Guadeloupe et le Gwoka. La programmation pluridisciplinaire comptera une cinquantaine de spectacles diffusés dans une dizaine de villes d'Île-de-France : Paris, Saint-Denis, Créteil, Clichy, Les Mureaux,

Cachan, Achères, Clichy, Gennevilliers, Fontenay-sous-Bois. Des actions de sensibilisation sont prévues en lien avec les lieux et les villes partenaires de l'événement (rencontres avec le public scolaire en amont des représentations, ateliers de pratiques amateurs, formations aux danses créoles...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction, faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- CHELLES
- ACHERES
- GENNEVILLIERS
- AUBERVILLIERS
- FONTENAY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	81 000,00	58,06%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	21 000,00	15,05%
Dépenses de communication	13 500,00	9,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	24 000,00	17,20%
<b>Total</b>	<b>139 500,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	14,34%
Subvention Etat DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	7,17%
Subvention DGCA (acquise)	73 000,00	52,33%
Subvention Paris (sollicitée)	12 000,00	8,60%
Onda (sollicitée)	2 500,00	1,79%
Partenaires privés (sollicité)	5 000,00	3,58%
Recettes propres : billetterie	17 000,00	12,19%
<b>Total</b>	<b>139 500,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX081962 - Aide à l'accompagnement - RISOTTO - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	76 600,00 € TTC	45,69 %	35 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		35 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RISOTTO RESEAU FRANCILIEN POUR L'ESSOR DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC

Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE  
95140 GARGES LES GONESSE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur YOHANN CHANRION, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondé fin 2019, le réseau Risotto regroupe huit structures franciliennes œuvrant dans le champ des arts de la rue et de l'espace public réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Le réseau travaille sur quatre axes d'actions prioritaires : l'organisation d'un plateau professionnel annuel ; la visibilité territoriale organisée autour d'événements (festival ou saison) d'arts de la rue déjà identifiés et de tournées ; le soutien à l'incubation artistique ; la structuration et développement du réseau.

Feux d'Hiver, le temps fort du réseau Risotto destiné aux professionnels, s'est déroulé pour sa 3e édition le 16 novembre 2023 à Cergy (95) et a réuni une cinquantaine de personnes. 9 équipes artistiques ont présenté leurs projets, en cours de création ou déjà créés, sous différentes formes qu'elles ont choisies. Le coût plateau a été pris en charge pour chaque équipe. La journée a été ponctuée de temps d'échanges informels afin de permettre la rencontre entre artistes et professionnels. Par ailleurs, Risotto a poursuivi la mise en œuvre de tournées franciliennes, en s'appuyant sur les événements arts de la rue des membres du réseau, offrant ainsi la possibilité à chaque équipe soutenue de présenter leur spectacle

en région Île-de-France. Risotto a également soutenu le financement de résidences de créations se déployant sur le territoire francilien, en s'appuyant sur les moyens des membres du réseau ou bien, à la marge, sur d'autres acteurs franciliens, en attendant une ouverture plus large du réseau.

En 2024, le temps fort des arts de la rue FEUX d'HIVER se déroulera à Nanterre (92) autour de la présentation de 5 à 8 spectacles en cours de création ou très récemment créés. Les créations soutenues en 2023 seront accompagnées en 2024, avec une priorité donnée aux projets franciliens (compagnie Bouche à Bouche, compagnie Dérézo, collectif Hoods Flakes, compagnie Mesdemoiselles, compagnie Rouge Eléa, compagnie Pocket Théâtre & compagnie Sauf le dimanche). Enfin, de nouvelles résidences de création seront déployées sur le territoire francilien.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

🇫🇷 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	40 068,00	52,31%
Dépenses techniques et logistiques	23 149,00	30,22%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	583,00	0,76%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	12 800,00	16,71%
Total	76 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	35 000,00	45,69%
DRAC Île-de-France (acquise)	40 000,00	52,22%
Contribution de la structure partenaire du projet (acquise)	1 600,00	2,09%
Total	76 600,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081980 - Aide à l'accompagnement - THEATRE DE LA VILLE - DANSE ELARGIE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	145 000,00 € HT	17,24 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE LA VILLE  
 Adresse administrative : 16 QUAI DE GESVRES  
 75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur XAVIER COUTURE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Théâtre de la Ville, créé en 1968, présente plus d'une centaine de spectacles différents par saison au Théâtre de la Ville et au Théâtre des Abbesses, en lien avec une vingtaine de théâtres partenaires à Paris et en région Île-de-France. La programmation est construite autour de cinq axes principaux : la danse, le théâtre, l'enfance et la jeunesse et la musique. Elle fait la part belle aux spectacles étrangers, aux grands noms de la scène internationale comme aux artistes présentés en France pour la première fois. Conscient de sa responsabilité vis-à-vis des artistes, le Théâtre de la Ville s'efforce de les suivre sur la durée, avec des coproductions régulières et l'organisation de tournées. Aussi, plusieurs manifestations ont été créées pour encourager la découverte de nouveaux artistes dont : Chantiers d'Europe, axé sur des sujets documentaires et sociétaux, et Danse élargie, tremplin devenu incontournable pour la découverte des artistes de demain (Mohamed El Khatib, Noé Soulier, (LA)HORDE, Saïdo Lehlouh...).

Danse élargie est un concours international imaginé en 2010 par le chorégraphe Boris Charmatz et Emmanuel Demarcy-Mota, directeur du Théâtre de la Ville, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès et la SACD. Il propose un format singulier en imposant un minimum de 3 interprètes au plateau

pour une présentation de projet de 10 minutes maximum. Au-delà de la visibilité et du repérage, la particularité du concours est d'accompagner les artistes en vue de la structuration et de la diffusion de leurs projets. Le Théâtre de la Ville coordonne ainsi un réseau de partenaires couvrant 7 départements d'Île-de-France afin de mutualiser et optimiser des temps d'incubation et de diffusion.

En 2022, lors de la dernière édition de Danse élargie, l'engagement de la région Île-de-France et de la Caisse des dépôts a permis de développer le dispositif, jusque-là informel, d'accompagnement post-concours des artistes sur les volets résidence et diffusion. 13 sur 18 finalistes ont pu bénéficier de ce suivi sur-mesure et au long cours avec en moyenne 8h d'accompagnement par mois par équipe sur 2 ans. Le soutien régional s'est notamment exprimé à travers une aide à la résidence pour 2 équipes finalistes et une aide à la diffusion de 2 autres projets, ainsi qu'une contribution à la coordination générale du dispositif.

En 2024, Danse élargie est rejoint par le CNDC (centre national de danse contemporaine) d'Angers et la Comédie de Valence. Pour cette 8e édition, 21 finalistes, français et internationaux, ont été sélectionnés – dont 15 émergents et 10 artistes féminines. Ils seront invités à présenter leur travail sur la grande scène du Théâtre de la Ville les 15 et 16 juin devant un jury international d'artistes reconnus. Le programme d'accompagnement post-concours devrait par la suite s'amplifier, avec une augmentation et une diversification des résidences au sein du réseau francilien, ainsi qu'une diffusion accrue en partenariat avec les programmeurs du territoire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- PONTAULT-COMBAULT
- VANVES
- SAINT-DENIS
- BAGNOLET
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE
- ASNIERES-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	130 000,00	81,25%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	30 000,00	18,75%
Total	160 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à l'accompagnement (S)	40 000,00	25,00%
Contributions de 3 structures partenaires sur le projet - Programme accompagnement	6 000,00	3,75%
Contributions de 3 structures partenaires sur le projet - Diffusion	24 000,00	15,00%
SACD (S)	8 000,00	5,00%
Fondation d'entreprise Hermès (A)	35 000,00	21,88%
Caisse des Dépôts (S)	40 000,00	25,00%
Recettes propres	7 000,00	4,38%
Total	160 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081982 - Aide à l'accompagnement - ASSOCIATION CHROMA - LE GRAND ZEBROCK - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	157 466,00 € HT	22,23 %	35 000,00 €
		<b>Montant total de la subvention</b>	35 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION CHROMA

Adresse administrative : IMMEUBLE LE TERMINAL  
93130 NOISY-LE-SEC

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ANTOINE DE GALZAIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Zebroock est un opérateur culturel de référence investi dans les musiques actuelles et la chanson. Il participe du combat contre les fractures sociales, culturelles et numérique en promouvant des pratiques culturelles riches, diversifiées, émancipatrices. Son activité s'articule autour de trois axes complémentaires : la création, l'éducation et la transmission.

Le Grand Zebroock est un dispositif d'accompagnement de projets musicaux franciliens. Il existe depuis 20 ans environ et est reconnu par ses pairs. Il est constitué des étapes suivantes : appel à candidatures, pré-sélection de 15 projets musicaux par un comité, auditions publiques (concerts), choix de 6 projets pour une phase d'accompagnement, séances de coaching (chant, scène, jeu) puis rencontres professionnelles, masterclasses et conférences, finale à la Maroquinerie et concert à la Fête de l'Humanité en septembre pour les 3 lauréats.

Bilan 2023

Sur les 105 candidatures, au terme des auditions publiques au Hangar à Ivry-sur-Seine puis à la

Maroquinerie à Paris, 6 équipes artistiques ont été sélectionnées. La sélection 2023 du Grand Zebrook comptait Hoax Paradise, Gabriel Tur, DO not DO, Robespierre, Edva et Stéphanie Acquette. Les trois derniers artistes cités ont été retenus pour se produire sur la scène Zebrook de la Fête de l'Humanité. Edva est le groupe lauréat de cette édition. Ces artistes ont bénéficié de coachings artistiques (chant, séminaire d'écriture, résidence collective, communication) et d'un soutien au développement appuyé sur le diagnostic individualisé établi par l'équipe de Zebrook et ses coaches. 50 heures d'accompagnement par groupe, avec 7 structures de la filière musicale (lieux, médias, tourneurs, labels discographique, éditeurs, coaches scéniques...), ont porté sur l'artistique, l'écriture, la communication et la structuration professionnelle. Différents modules étaient proposés, permettant de répondre de façon ciblée aux besoins de chaque artiste. Les artistes non sélectionnés ont pu bénéficier de retours sur leurs démos, de masterclasses et participer à des rencontres professionnelles. 24 représentations ont eu lieu (Le Hangar, La Maroquinerie, La Fête de l'Humanité qui a réuni 5 000 spectateurs). Trois prix ont été attribués à 3 artistes, dont un de 2 000 €.

#### Projet 2024

Pour cette nouvelle année, plus d'une centaine de candidatures devrait être reçue. L'accompagnement continuera à se structurer autour du Grand Zebrook, de masterclasses et d'une activité réseau et compagnonnage au long cours bénéfique à la structuration des projets. Son engagement dans le soutien à la scène émergente a conduit la structure à développer un outil de promotion de vente de concerts (booking) qu'elle alimente de nouvelles propositions chaque année. Elle encourage des résidences d'artistes dans les lieux partenaires. Le site Mélo devient l'un des supports de communication principal du Grand Zebrook. Un travail éditorial autour des 15 groupes auditionnés au Café La Pêche a été effectué. Tous les projets ont bénéficié d'une notice et une playlist a été constituée et diffusée largement pour ces 15 groupes. Une place plus importante sera accordée aux masterclasses, notamment avec Marc Maret autour du métier d'éditeur et avec Demi-Mondaine autour de sa carrière d'autrice, compositrice, interprète et comédienne. Un nouvel axe de développement est l'organisation, en partenariat avec le CNM, d'un speed-meeting et de tables rondes sur les métiers de la musique, dans le prolongement des rencontres professionnelles. Les thématiques concerneront les étapes clés de la diffusion en streaming, de la promotion, de la structuration de projets artistiques et de leur valorisation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- LE PLESSIS-PATE
- BOBIGNY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- IVRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	61 733,58	38,00%
Dépenses techniques et logistiques	38 617,10	23,77%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	13 482,59	8,30%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	48 632,73	29,93%
Total	162 466,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	40 000,00	24,62%
Département 93 (acquise)	117 466,00	72,30%
Sociétés civiles (sollicitée)	5 000,00	3,08%
Total	162 466,00	100,00%

**DOSSIER N° 24004996 - Aide à l'accompagnement - SUDDEN THEATRE - THEATRE DES BELIERS  
- FRET MUTUALISE AF&C FESTIVAL AVIGNON - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	26 300,00 € HT	38,02 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SUDDEN THEATRE  
Adresse administrative : 14 BIS RUE SAINTE ISAURE  
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT  
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
Représentant : Monsieur ARTHUR JUGNOT, Gérant

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La société SUDDEN THÉÂTRE gère deux lieux de spectacles : le Théâtre des Béliers Parisiens et le Théâtre des Béliers à Avignon. À ce titre et depuis 2006, son équipe propose toute l'année de nombreuses pièces - en production ou en coproduction - grâce à une programmation riche et variée faite de créations contemporaines à l'écriture moderne et ciselée, combinant pièces contemporaines, comédies, seuls en scène, spectacles jeune public, etc. En qualité de théâtre producteur, elle accompagne des porteurs de projets comme Ivan Calbérac, Mélody Mourey, Robin Goupil, Théo Askolovitch, la compagnie La Poursuite du Bleu.

En 2024, la société SUDDEN THÉÂTRE et le festival OFF Avignon initient un projet d'accompagnement à destination de 30 compagnies franciliennes pour proposer une solution simple et économique de transport ferroviaire mutualisé de leurs œuvres. Bénéficiant du soutien du CNM, de la région Sud-Est et de la DGCA, ce dispositif permettra la prise en charge et l'acheminement des décors et matériels techniques par fret ferroviaire mutualisé (dont premiers et derniers kilomètres). Samuel Valensi, co-rédacteur du rapport "Décarbonons la culture" est à l'initiative de ce dispositif. La compagnie La Poursuite du bleu a

collaboré avec AF&C dans son élaboration. L'agence Vivanto accompagnera sa mise en œuvre logistique, avec le transporteur Lomak.

Pour ce premier dispositif expérimental, 30 compagnies – soit entre 5 et 6 caisses mobiles – bénéficieront du dispositif pour une économie carbone d'environ 90 Tonnes de CO2.

Parmi les perspectives, sont à noter :

- Le passage à l'échelle sur 3 ans pour rendre le dispositif accessible à une centaine de compagnies en 2025, le double en 2026, et qu'en 2027 toute compagnie "éligible géographiquement" au dispositif puisse en bénéficier ;
- Le partage d'expérience à travers un livre blanc retranscrivant l'expérimentation et un retour auprès de toutes les parties prenantes, afin de dégager des actions qui puissent être structurantes pour la filière sur l'enjeu de l'éco-responsabilité dans la production et la diffusion du spectacle vivant.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

 VILLE DE PARIS (EPT1)

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prise en charge et acheminement des décors et matériels techniques par fret ferroviaire mutualisé pour 30 compagnies franciliennes (transporteur LOMAK)	26 300,00	100,00%
Total	26 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - aide à l'accompagnement (S)	10 000,00	38,02%
Recettes propres : coproduction AF&C	16 300,00	61,98%
Total	26 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081026 - Aide à la diffusion - LA REINE BLANCHE - L'AFFAIRE ROSALIND FRANKLIN - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	89 052,00 € HT	13,48 %	12 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		12 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA REINE BLANCHE  
Adresse administrative : 2 BIS PASSAGE RUELLE  
75018 PARIS  
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
Représentant : Madame ELISABETH TIBI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Reine Blanche est un théâtre parisien équipé de deux salles de 156 et 49 sièges, dont la programmation est largement inspirée des sciences, et qui a une vocation pédagogique.

La Reine Blanche produit ou co-produit chaque année plusieurs pièces de théâtre, et accueille d'autres spectacles en coréalisation. Elle offre un espace de visibilité aux jeunes compagnies, met à leur disposition ses plateaux pour des résidences artistiques. Le théâtre porte une attention particulière à l'expression des artistes féminines. Située dans un quartier populaire, La Reine Blanche a une vocation pédagogique et sociale. Avec l'organisation de lectures, de débats avec des experts autour des œuvres présentées, elle irrigue le tissu culturel du quartier.

La présente demande porte sur la diffusion de la pièce intitulée L'AFFAIRE ROSALIND FRANKLIN. Cette pièce a pour thème la découverte de la structure en double hélice de l'ADN par Rosalind Franklin en 1953 et dont les résultats ont été volés par MM. Wilkins, Crick et Watson, récompensés en 1962 par le prix Nobel de médecine. Cette histoire est abordée ici comme un polar : on assiste au meurtre – symbolique - d'une femme. Le drame est annoncé dès le début du spectacle, comme une fatalité, faisant de la pièce une reconstitution du crime. Le spectateur sera baigné dans une atmosphère de film noir, avec victime et

coupables épinglés au mur comme dans les enquêtes criminelles.

Cette création, mise en scène par Julie Timmerman, compte au plateau 4 comédiens 1 femme et 3 hommes. Elle sera présentée à Paris au Théâtre de la Reine Blanche du 7 mai au 9 juin 2024, pour 30 représentations dans la grande salle. Une série d'actions culturelles est prévue autour du spectacle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

🏠 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	26 041,00	26,83%
Dépenses techniques	37 511,00	38,65%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	5 000,00	5,15%
Dépenses de communication	10 500,00	10,82%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	18 000,00	18,55%
Total	97 052,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	20 000,00	20,61%
Partenaires privés	28 172,00	29,03%
Recettes propres	48 880,00	50,36%
Total	97 052,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080911 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE DESUETE - FLUX - CP MAI 2024****Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	36 002,00 € TTC	13,89 %	5 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		5 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DESUETE HOTEL DE VILLE

Adresse administrative : PLACE GERARD NEVERS  
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BERNARD BELLOT, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2008, la compagnie Désuète propose des créations singulières qui placent la relation à l'autre et l'intime au cœur de la recherche artistique, avec une écriture du corps comme corps-sujet. Son travail est axé autour de l'art chorégraphique et de la marionnette, à destination du tout public et du (très) jeune public, en salle comme dans l'espace public. En 2009, sa première création TOUTE OUIE, solo de danse conçu pour l'espace public, a connu une large diffusion en France ainsi qu'à l'international (Jordanie, Israël, Canada et Belgique). A partir de 2013, la compagnie explore de nouveaux champs créatifs afin de permettre un accès à la culture et à l'art du mouvement au plus grand nombre, de manière non frontale, ainsi que par le biais d'événements participatifs, les BALS. La compagnie est soutenue par le conseil départemental de l'Essonne, son territoire d'implantation, et la ville de Villebon-sur-Yvette (91).

Issue de deux années de recherche, FLUX est une proposition chorégraphique et d'art numérique destinée au jeune public (35min), où vidéo et danseuse s'unissent pour proposer une expérience immersive et poétique à la rencontre des émotions. Le dispositif scénique, emprunté aux arts du cirque avec un « agrès » incliné à 25 degrés, crée une surface de projection autant qu'un espace en pente extrêmement propice à la recherche chorégraphique. Dans la mise en mouvement, sublimée par une création sonore interactive, la manipulation d'objets prolonge le travail d'exploration physique. Cette petite

forme au plateau (une interprète et un créateur vidéo) sera accompagnée en amont du spectacle d'un atelier d'initiation à la relation dansée parent-enfant autour des émotions. Le projet de diffusion concerne une tournée régionale de grande envergure (20 représentations), qui débutera lors de la création du spectacle au Pavillon de Romainville (93) en avril 2024. Il sera par la suite présenté au Centre culturel Georges-Pompidou de Vincennes (94), au Théâtre Antoine-Vitez d'Ivry-sur-Seine (94) et au Théâtre des 3 Vallées de Palaiseau (91).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PALAISEAU
- ROMAINVILLE
- IVRY-SUR-SEINE
- VINCENNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 878,60	63,79%
Dépenses techniques	12 023,40	30,83%
Dépenses de communication	500,00	1,28%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	1 600,00	4,10%
Total	39 002,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion des oeuvres (S)	8 000,00	20,51%
Conseil départemental de l'Essonne (S)	4 000,00	10,26%
Mairie de Villebon-sur-Yvette (91) (S)	850,00	2,18%
SPEDIDAM (S)	2 500,00	6,41%
Recettes propres	23 652,00	60,64%
Total	39 002,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080964 - Aide à la diffusion - COLLECTIF MXM - SUR L'AUTRE RIVE (VARIATION THEATRALE) - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	385 450,00 € HT	5,19 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF MXM  
 Adresse administrative : 9 SQUARE DE CHAMPAGNE  
 77186 NOISIEL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur NICOLAS ROYER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Collectif MxM est fondé au début des années 2000 par Cyril Teste (comédien, metteur en scène et pédagogue), Julien Boizard (régisseur) et Nihil Bordures (compositeur) autour des écritures théâtrales contemporaines. Son travail est principalement axé sur la narration visuelle en intégrant l'usage des nouvelles technologies, et le répertoire classique en lien avec des thématiques de société actuelles. Il a pour particularité de placer l'écriture théâtrale au cœur d'un dispositif cinématographique en temps réel et à vue. Le Collectif MxM a signé à ce jour une trentaine de créations, performances filmiques, satellites (pièces sonores, installations, concerts, clips, court-métrages) et développe un laboratoire nomade d'arts scéniques, réseau de transmission transdisciplinaire.

Historiquement implanté en Seine-et-Marne et soutenu par le Théâtre-Sénart, Scène nationale (77), le Collectif MxM a pu être accompagné par la MC93, scène nationale de Seine-Saint-Denis à Bobigny (93) ou encore le Théâtre Nanterre-Amandiers dans les Hauts-de-Seine (92). Il jouit également d'un rayonnement national important en tant qu'artiste associé à Bonlieu, Scène nationale d'Annecy, à La rose des vents, Scène nationale de Lille Métropole Villeneuve-d'Ascq et à la Maison Jacques Copeau en Côte-d'Or. Il connaît enfin une large diffusion à l'international, avec 31 représentations de LA MOUETTE, SALOME et HAMLET en 2023. Le Collectif MxM est conventionné par la DRAC Île-de-France.

SUR L'AUTRE RIVE (VARIATION THEATRALE) est une libre adaptation de Platonov de Tchekhov qui présente une réflexion sur l'héritage, le legs entre générations et le rapport au passé, l'amour et l'amitié. Le Collectif MxM proposera un diptyque : un film produit par Les films du poisson et diffusé sur Arte en 2024, et un spectacle qui sera créé en mai 2024, tous deux à la fois complémentaires et complètement indépendants. La pièce se déroulera le temps d'une grande fête de retrouvailles post-confinement mêlant famille et amis. Un buffet sera réellement dressé tandis que la musique du bal sera jouée en direct. A l'instar de FESTEN, des spectateurs privilégiés seront également invités à voir et vivre le spectacle sur scène en prenant part à la fête. Cette grande forme au plateau (17 personnes, 13 interprètes) s'accompagnera en amont d'un atelier de 3h « Espace de la scène, espace de l'image » pour guider la vingtaine de spectateurs qui seront présents sur scène lors de la représentation. Le projet de diffusion concerne plus de trente représentations en Île-de-France, au Théâtre-Sénart dans la Seine-et-Marne (77), au Théâtre des Louvais – Points Communs dans le Val-d'Oise (95), au Théâtre Nanterre-Amandiers dans les Hauts-de-Seine (92) et au Théâtre du Rond-Point à Paris (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- LIEUSAIN
- NANTERRE
- CERGY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	212 200,00	52,34%
Dépenses techniques	172 700,00	42,59%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	9 550,00	2,36%
Dépenses de communication	3 000,00	0,74%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 000,00	1,97%
Total	405 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	40 000,00	9,87%
FONPEPS - Dispositif APAJ (A)	12 450,00	3,07%
Recettes propres	353 000,00	87,06%
Total	405 450,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080985 - Aide à la diffusion - PM - VARIETE - CP MAI 2024****Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	23 000,00 € TTC	30,43 %	7 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PM  
 Adresse administrative : 17 RUE DE LA JONQUIERE  
 75017 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame DANIELLE BONNET, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie PM a été fondée en 2007. Elle développe le travail artistique du chorégraphe Philippe Ménard. Les actions menées par la compagnie PM se déclinent en trois axes : création / diffusion / action artistique avec les publics. Ce travail est essentiellement réalisé lors de résidences territoriales. Elle est associée au Vaisseau – Fabrique artistique au Centre de Réadaptation de Coubert (77), à Anis Gras – Le Lieu de l'Autre à Arcueil (94) depuis 2020, au Nouveau Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine (94).

Trois danseurs, trois tutus, des paillettes, une vague électro : c'est le point de départ de VARIETE, format tout-terrain et tout public conçu par le chorégraphe Philippe Ménard. Cette pièce invite à une métamorphose chorégraphique soutenue par l'utilisation de tutus amovibles et modifiables qui accompagnent l'apparition de figures surréalistes. La pièce a été conçue pour s'adapter à tous les terrains et tous les publics dès 6 ans. Elle peut se jouer dans des lieux non dédiés au plus près des personnes en situation de précarité, d'éloignement géographique, de handicap...

Les dates de diffusion concernent des lieux non dédiés : lieux de vie et/ou d'accueil de personnes en situation de handicap (situés en zone rurale pour la Seine-et-Marne) et de lieux d'accueil de familles et d'enfants hors temps scolaires. 11 dates sont prévues en Île-de-France. Pour les dates de diffusion en Seine-et-Marne (77), la compagnie est accompagnée par la Communauté de Communes Brie Rivières et

Châteaux ainsi que par le Collectif Scènes 77. Trois dates feront l'objet d'actions artistiques en amont et/ou en aval de la diffusion.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

-  LE CHATELET-EN-BRIE
-  COUBERT
-  AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 470,00	66,98%
Dépenses techniques	1 710,00	3,89%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	10 510,00	23,89%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 310,00	5,25%
Total	44 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	21 000,00	47,73%
Subvention Département 77 (sollicitée)	4 000,00	9,09%
Subvention EPCI CCBRC (attribuée)	10 000,00	22,73%
Recettes propres	9 000,00	20,45%
Total	44 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081035 - Aide à la diffusion - ACT-OPUS - LE MAGE DU KREMLIN - CP MAI 2024****Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	196 636,00 € HT	7,63 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ACT OPUS  
 Adresse administrative : 103 RUE TRONCHET  
 69006 LYON  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur YANNICK POIRIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2000 et dirigée par le metteur en scène et compositeur Roland Auzet, ACT Opus - Compagnie Roland Auzet est une structure de réalisations artistiques dans le domaine de la création contemporaine musicale et scénique. Initialement pensée pour permettre la création et la diffusion de spectacles de théâtre musical, elle a complété son projet avec une mission de transmission, en collaboration avec des structures d'enseignement supérieur et de médiation vers les publics avec de nombreux théâtres partenaires.

Roland Auzet a créé plus de 25 spectacles de théâtre musical, en collaboration avec des auteurs contemporains, en France et à l'international, à l'instar de ses dernières réalisations, ADIEU LA MELANCOLIE, d'après Luo Ying (2022), THE ONE DOLLAR STORY (2022), de Fabrice Melquiot.

LE MAGE DU KREMLIN (conception, musique et mise en scène de Roland Auzet) est un spectacle issu de l'adaptation du roman éponyme de Giuliano Da Empoli, Grand prix du roman de l'Académie française. L'auteur relate sa rencontre imaginée à Moscou, avec l'énigmatique Vadim Baranov, autrefois artiste, producteur d'émissions de télé-réalité et éminence grise de Vladimir Poutine, surnommé le Tsar. Le spectacle, qui compte six artistes au plateau (dont Hyppolite Girardot) sera créé en septembre 2024 à la Scala de Paris : le projet de diffusion y concerne une série de 58 représentations, en coréalisation, entre

le 4 septembre et le 9 novembre 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	115 698,00	52,20%
Dépenses techniques	58 985,00	26,61%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 000,00	0,45%
Dépenses de communication	27 200,00	12,27%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	18 753,00	8,46%
Total	221 636,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	40 000,00	18,05%
Subvention Etat (sollicitée)	22 472,00	10,14%
Recettes propres	159 164,00	71,81%
Total	221 636,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081037 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE TABASCO - MAUDITE REVOLUTION - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	32 710,00 € TTC	24,46 %	8 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE TABASCO

Adresse administrative : 85 RUE ORDENER  
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FLORIANNE FINET, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Tabasco, créée en 2014, s'attache à traiter des sujets d'actualités explorant le rapport tendu entre le sujet individuel et les mondes qu'il traverse. Ses créations visent à favoriser un rapport critique au monde. Ses créations investissent des questions posées aujourd'hui par le climat comme horizon de catastrophe, le patriarcat comme structure d'aliénation, l'identité, le culte du profit... La compagnie Tabasco collabore avec des artistes internationaux, de Londres à Montréal en passant par Cambridge, Brighton ou Varsovie.

Depuis 2018, la compagnie, dans une démarche de transmission de savoirs auprès des jeunes, propose des stages slam/art oratoire autour des textes de MAUDITE REVOLUTION ainsi que des stages d'écriture et de marionnettes d'ombres.

La pièce MAUDITE REVOLUTION, à partir de textes de Jules Vallès, Aimé Césaire, Kateb Yacine ou Frantz Fanon et jouée par deux comédiennes, retrace l'éveil politique d'un homme confronté à des œuvres littéraires, débats parlementaires, journaux intimes... Proposant une forme de théâtre documentaire, MAUDITE REVOLUTION tisse ainsi la trame, au fil des âges et sur tous les continents, de la lutte pour les droits de l'Homme.

Le spectacle sera diffusé dans les centres socio-culturels de Bagnolet et les collèges Saint-Benoist / Politzer de Bagnolet (93) ainsi que des lycées à Montreuil (93) et à Meaux (77). Des ateliers art oratoire/slam seront proposés en amont et des débats organisés après les représentations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MEAUX
- BAGNOLET
- MONTREUIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 550,00	47,26%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	16 120,00	33,79%
Dépenses de communication	600,00	1,26%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 440,00	17,69%
Total	47 710,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	23 000,00	48,21%
Subvention Etat (sollicitée)	10 000,00	20,96%
Subvention Département 93 (attribuée)	10 000,00	20,96%
Subvention Département 93 (sollicitée)	4 000,00	8,38%
Recettes propres	710,00	1,49%
Total	47 710,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081042 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE MAURICE ET LES AUTRES - CARMEN - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	88 994,00 € HT	16,86 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE MAURICE ET LES AUTRES  
Adresse administrative : 7 RUE DE LA BORIE  
87100 LIMOGES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur Gabriel BOUGY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Fondée en 2015 par la metteure en scène Jeanne Desoubieux, la compagnie Maurice et les autres navigue entre théâtre et musique. La compagnie est également présente en Île-de-France, où elle est notamment associée à la vie brève – Théâtre de l'Aquarium.

Le projet CARMEN, porté par Jeanne Desoubieux à la mise en scène et Jérémie Arcache et Igor Bouin à la direction musicale, se présente comme un opéra-paysage itinérant. Il est joué dans différents espaces de plein air par 10 artistes interprètes (chanteurs-comédiens et musiciens) qui emmènent les 400 spectateurs dans un parcours prédéfini de quatre espaces pour les quatre actes. L'adaptation musicale pour un instrumentarium réduit (piano, violoncelle, clarinette, ukulélés, percussions) et l'implication du public produit une ambiance festive qui renforce d'autant plus le drame final.

Le projet de diffusion concerne 6 dates en 2024 et 2025 dans les Yvelines (au centre d'animation de quartier de Carrières-sur-Seine, et à l'Abbaye de Port-Royal des Champs) et en Essonne (Scène nationale). D'autres dates sont en cours de confirmation notamment à la Seine Musicale dans les Hauts-de-Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- MAGNY-LES-HAMEAUX
- CARRIERES-SUR-SEINE
- EVRY-COURCOURONNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	47 990,80	46,15%
Dépenses techniques	32 372,20	31,13%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	6 814,00	6,55%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	16 817,00	16,17%
Total	103 994,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	30 000,00	28,85%
Autres subventions	7 500,00	7,21%
Recettes propres	66 494,00	63,94%
Total	103 994,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081050 - Aide à la diffusion - LE BIRGIT ENSEMBLE - LE BIRGIT KABARETT #5 - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	54 490,00 € HT	16,52 %	9 000,00 €
		<b>Montant total de la subvention</b>	9 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE BIRGIT ENSEMBLE

Adresse administrative : 3 RUE POIRIER  
94160 SAINT MANDE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GREGORY GABRIEL-ROGEZ, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Birgit Ensemble est créé en 2014 par Julie Bertin et Jade Herbulot, à la suite de la présentation au conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) de leur premier projet BERLINER MAUER. Suivront POUR UN PRELUDE en 2015, puis MEMORIES OF SARAJEVO et DANS LES RUINES D'ATHENES créés au Festival d'Avignon en 2017, et par lesquels se clôt leur tétralogie intitulée EUROPE MON AMOUR autour du passage du XXe au XXIe siècle. Toujours dans une démarche d'écriture de plateau et de recherche sur l'Histoire récente, elles présentent ENTREE LIBRE au CNSAD en avril 2018 – spectacle qui inaugure un nouveau cycle consacré à la Ve République française, qu'elles poursuivent à la Comédie-Française avec LES OUBLIES et qu'elles prolongent en 2021 avec ROMAN(S) NATIONAL, DOUCE FRANCE et BIRGIT KABARETT. La compagnie défend un théâtre citoyen, qui explore et met en jeu nos mémoires individuelles et collectives, pour envisager d'autres futurs possibles. Elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France et par le conseil départemental du Val-de-Marne.

LE BIRGIT KABARETT #5 est le nouvel opus du cabaret théâtral du Birgit Ensemble. Proposition évolutive, conviviale et burlesque, elle adresse des sujets d'actualité (JO, écologie...) en s'inscrivant dans la droite ligne de l'école brechtienne. La musique y occupe une place à part et entière au service de la

dramaturgie. Chaque saison, chansons et saynètes sont reprises pour croquer notre époque en proposant un théâtre, non pas réaliste et documentaire, mais « documenté ». Cette grande forme compte 8 interprètes au plateau (6 comédiennes-chanteuses et 2 musiciens), ainsi que 2 régisseurs. Le projet de tournée régionale concerne 11 représentations franciliennes au printemps 2024, au Théâtre Jean-Vilar de Vitry-sur-Seine et au Théâtre André-Malraux de Chevilly-Larue dans le Val-de-Marne (94), au Théâtre de Châtillon dans les Hauts-de-Seine (92) et au Théâtre du Rond-Point à Paris (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- CHATILLON
- CHEVILLY-LARUE
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	33 120,50	60,78%
Dépenses techniques	13 869,50	25,45%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	7 500,00	13,76%
Total	54 490,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	9 000,00	16,52%
Recettes propres	45 490,00	83,48%
Total	54 490,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081053 - Aide à la diffusion - SOLANGE - MADAME ET MONSIEUR EN FORME OLYMPIQUE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	17 687,00 € HT	22,62 %	4 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		4 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SOLANGE  
Adresse administrative : 32 AV JACQUES DEMOLIN  
93150 LE BLANC MESNIL  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur STEPHANE OSKERITZIAN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Bruno Angelini étudie le piano classique au conservatoire puis intègre la classe de jazz de Guy Longnon à Marseille. Après 20 ans de participation à la scène jazz française et européenne, il crée en 2016 sa propre structure, Solange. S'enchaînent alors des résidences (La Batterie à Guyancourt (78), Institut Goethe à Paris, Fraternelle à Saint-Claude (39), Le Comptoir de Fontenay-sous-Bois (94), Le Triton aux Lilas (93), Théâtre et cinéma Georges Simenon à Rosny-sous-Bois(93)) et des créations : LA DERNIERE NUIT, WEIRD BOX en 2017 ; OPEN LAND (coup de cœur 2018 Académie Charles Cros) ; TRANSATLANTIQUE ROOTS en 2020 ; ALMOST EVERYTHING en 2021 ; un Ciné-concert en partenariat avec la fondation Pathé-Seydoux en 2022-23 ; LOTUS FLOWERS-TRIO en 2023. La structure Solange reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France au titre de l'aide au projet en 2017-2018 et 2021 et est conventionnée pour la période 2022-2023.

MADAME MONSIEUR EN FORME OLYMPIQUE ! est la prochaine création de Solange. La fondation Pathé Seydoux a confié à Bruno Angelini un corpus de films muets ayant pour sujet la pratique du sport sous toutes ses formes : escrime, équitation, patinage, boxe, jeux de ballon... avec un point de vue plutôt humoristique. Bruno Angelini écrira sur ces films des musiques originales, pour 5 musiciens afin de créer

un ciné-concert, en collaboration avec le théâtre et cinéma Georges Simenon de Rosny-sous-Bois, qui l'accueille en résidence en 2024. Le ciné-concert sera créé le 3 mai 2024.

Solange propose une tournée régionale dans 4 lieux non dédiés de Rosny-sous-Bois et dans le cadre du Festival Silence, ainsi qu'à Chevry-Cossigny, ville de Seine-et-Marne où est né Charles Pathé. Des actions pédagogiques seront proposées autour de ce ciné-concert.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	13 532,00	72,41%
Dépenses techniques	1 500,00	8,03%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 655,00	8,86%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 000,00	10,70%
Total	18 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	5 000,00	26,76%
Subvention Etat (sollicitée)	3 187,00	17,05%
Recettes propres	10 500,00	56,19%
Total	18 687,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081086 - Aide à la diffusion - FOR HAPPY PEOPLE AND CO - CONVERSATION  
ENTRE JEAN ORDINAIRES - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	49 722,00 € HT	14,08 %	7 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		7 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FOR HAPPY PEOPLE AND CO  
 Adresse administrative : 2 HAMEAU DES NOISETIERS  
 77185 LOGNES  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MATTHIEU ECHES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Jean-François Auguste, acteur, metteur en scène, a créé avec la metteuse en scène Morgane Bourhis la compagnie de théâtre For Happy People and Co en 2005. La compagnie travaille sur des thématiques de société par le prisme d'un théâtre documenté, en associant un auteur, en immersion avec les populations. Les créations sont indissociables des actions culturelles développées sur une large échelle auprès des jeunes notamment les lycéens et également des publics en situation de handicap. La compagnie est implantée depuis 2007 sur le territoire de Seine-et-Marne, elle a pour partenaires réguliers de coproduction La Ferme du Buisson, l'Apostrophe, Scène nationale de Cergy-Pontoise.

Après plusieurs créations avec les comédiens professionnels en situation de handicap de l'atelier Catalyse à Morlaix, la compagnie poursuit cette collaboration en travaillant avec Jean-Claude Pouliquen, l'ainé de l'équipe. Le projet est de creuser la question de la visibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap sur les scènes culturelles en créant un portrait croisé de Jean-Claude Pouliquen et de Jean-François Auguste qui témoigne de leur amitié et complicité depuis plus de 18 ans. L'autrice Laëtitia Ajanhun a construit le texte à partir d'entretiens menés avec l'un et l'autre.

Le travail avec les acteurs en situation de handicap nécessite d'adapter les schémas classiques de

création et diffusion des projets, ce qui suppose une prolongation des temps de résidence, l'adaptation de l'organisation du travail face au droit du travail, l'accompagnement éducatif par une éducatrice spécialisée. Une adaptation en langue des signes française sera créée pour la deuxième exploitation du spectacle avec l'interprète Yohann Robert. La diffusion du spectacle est accompagnée d'ateliers de sensibilisation et de pratique artistique.

Le spectacle sera diffusé à L'entre-Deux à Lésigny (77), L'Envolée à Les Chapelles-Bourbons (77), la Ferme des jeux à Vaux-le-Pénil (77), la Courée à Collégien (77), la Ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers (77) et en collaboration avec les Passerelles de Pontault-Combault (77). 3 représentations sont également prévues dans 3 communes différentes de moins de 20 000 habitants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- VAUX-LE-PENIL
- BAILLY-ROMAINVILLIERS
- COLLEGIEN
- LESIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 020,00	36,70%
Dépenses techniques	29 466,00	46,98%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 861,00	4,56%
Dépenses de communication	3 500,00	5,58%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 875,00	6,18%
Total	62 722,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des œuvres	20 000,00	31,89%
Recettes propres	42 722,00	68,11%
Total	62 722,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081087 - Aide à la diffusion - INDALO - GIL ANIORTE & AFRORUMBA CLUB - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	19 000,00 € TTC	36,84 %	7 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		7 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION INDALO  
 Adresse administrative : 49 RUE CHAPE  
 13004 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame MARYLL GIORDANA, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2004 sous l'impulsion de Sylvie Paz et Gil Aniorte Paz autour de leurs créations musicales, Indalo est une structure de diffusion, de production, de création, de formation artistique, d'actions culturelles, qui fédère plus de 30 artistes autour de plusieurs formations et projets musicaux dont Les Dames de la Joliette, Radio Babel Marseille, l'AfroRumbaClub, Diwan Concerts. Tous les projets musicaux d'Indalo se caractérisent par un compagnonnage entre Gil Aniorte Paz, directeur artistique, et des chanteurs et musiciens piliers de cet écosystème musical. L'intérêt pour les chants, qu'ils soient polyphoniques ou beatboxés, pour les traditions musicales et les cultures du monde, l'appétence pour les poésies, tissent la trame musicale d'Indalo et nourrissent la création de la compagnie.

La création du spectacle Gil Aniorte & AfroRumbaClub, entamée lors d'une résidence à Dakar avec les musiciens de l'Orchestre National du Sénégal, implique aujourd'hui des artistes cubains, andalous, français et des invités guinéens, antillais ou burkinabé résidant en France. Les compositions de Gil Aniorte Paz et Afro Rumba Club explorent les chemins de la Rumba, teintés d'allers-retours entre l'Afrique et les Caraïbes. Ces musiques joyeuses et festives dessinent la trame d'un nouveau récit et fusionnent avec les musiques traditionnelles des pays. La tournée en Île-de-France 2024 s'articule avec la sortie de l'album en juin. En ce début de tournée, en Île-de-France, 5 représentations sont prévues dont 2 en

grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- GIF-SUR-YVETTE
- GENNEVILLIERS
- MONTREUIL
- PRESLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	11 500,00	52,27%
Dépenses techniques	3 500,00	15,91%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	1 000,00	4,55%
Dépenses de communication	4 000,00	18,18%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 000,00	9,09%
Total	22 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	10 000,00	45,45%
Ville de Marseille (attribuée)	2 000,00	9,09%
Recettes propres	10 000,00	45,45%
Total	22 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081090 - Aide à la diffusion - PILAIN ET CIE - UNE SOIREE CHEZ OFFENBACH - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	29 070,00 € HT	24,08 %	7 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>7 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PILAIN ET CIE  
Adresse administrative : 4 BOULEVARD DES FILLES DU CALVAIRE  
75011 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MARIA HU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 décembre 2023 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Créée en 2012, Pilain et compagnie accompagne depuis plus de 10 ans l'activité du Théâtre du Petit Monde. La compagnie a participé à la création du MALADE IMAGINAIRE, du BARBIER DE SÉVILLE, des PRÉCIEUSES RIDICULES, de L'ÉCOLE DES FEMMES, de LA VIE PARISIENNE ou encore du MÉDECIN MALGRÉ LUI.

UNE SOIRÉE CHEZ OFFENBACH est un format léger regroupant les célèbres airs, duos ou ensembles d'Offenbach pour 3 chanteurs et 1 pianiste, sous la direction artistique de Nicolas Rigas, Martin Loizillon (mise en scène) et Marie-Christine Goueffon (direction musicale). Les airs et les ensembles seront entrecoupés de scènes drôles et légères à la manière d'un petit boulevard.

Le projet de diffusion concerne une série de 12 représentations au Théâtre de Passy (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

🏠 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 000,00	49,89%
Dépenses techniques	2 500,00	7,80%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	570,00	1,78%
Dépenses de communication	11 000,00	34,30%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 000,00	6,24%
Total	32 070,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	10 000,00	31,18%
Ville de Paris (S)	4 000,00	12,47%
Recettes propres	12 070,00	37,64%
FONPEPS (A)	2 000,00	6,24%
CNM (A)	4 000,00	12,47%
Total	32 070,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081755 - Aide aux pôles de coopération territoriale - ESPACE GERMINAL - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	61 900,00 € HT	16,16 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST  
VAL D'OISIEN

Adresse administrative : 2 AV DU MESNIL  
95470 FOSSES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FRANCOISE CAILLETEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Dirigé depuis janvier 2023 par Pierre Quenehen, l'Espace Germinal est un théâtre de ville de 300 places (700 debout), à la programmation pluridisciplinaire d'une vingtaine de spectacles, soit une soixantaine de représentations par saison, avec une prédominance du cirque de création et de la danse. Il accueille également des expositions, des artistes en résidence et développe une politique importante d'éducation artistique et culturelle auprès d'une diversité de publics. Le théâtre est un élément structurant de ce territoire de l'est du Val-d'Oise et des confins de l'Île-de-France, prenant une part très active dans l'organisation des projets mutualisés entre différents partenaires publics, théâtres de ville, petites communes, notamment via les réseaux CirquEvolution et Escale Danse.

Le théâtre est soutenu en fonctionnement par la ville de Fosses ainsi que par le département du Val-d'Oise. Il reçoit des aides à projet de la DRAC Île-de-France et l'agglomération Roissy-Pays-de-France. Il est soutenu au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2012.

En 2023-2024 le projet PAR LES VILLAGES a été expérimenté pour la première fois. 43 actions (ateliers, actions de médiation, masterclass...) ont été co-élaborées en coopération avec une vingtaine de partenaires dans 11 villes de l'agglomération Roissy-Pays-de-France.

En 2024-2025, L'Espace Germinal renouvelle ce projet avec 10 villes du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne. Pour chaque ville ou village concerné (entre 795 et 10 231 habitants) des partenaires sont sollicités (écoles, CCAS, service jeunesse, clubs de sport, Ehpad...) et un projet sur-mesure est proposé en lien avec les artistes et en fonction de 5 axes structurants : petite enfance, enfance, jeunesse, intergénérationnel et inclusif.

Le projet se déroule de septembre 2024 à juin 2025. La programmation artistique propose un panorama des musiques et danses d'aujourd'hui :

- Forro da lua, musiciens brésiliens avec une danseuse maîtresse à danser (bal) - à Fosses, Marly-la-Ville et Survilliers (actions culturelles : ateliers de musique et danse en préparation au bal pour des élèves de conservatoire et leur parents)
- Alejandra Charry, chanteuse colombienne - à Ézanville, Bouffémont, Puisseux-en-France et Fosses (actions : berceuses pour des jeunes enfants et leur parents)
- Collectif des Vibrants défricheurs avec plasticiens du collectif HSH - à Marly-la-Ville et Puisseux-en-France (actions : création d'images animées en musique pour des publics d'EHPAD, IME, écoles et tout public)
- Compagnie La Vouivre, danse - Survilliers et Compans (actions artistiques : chansons de gestes avec des écoles, centres de loisirs et CCAS)
- Marina Gomes, danseuse - à Fosses et Louvres
- Maya Masse, danseuse et performeuse krump - à Fosses, Louvres et Survilliers (actions : atelier de danse et photo, en espace public)
- Compagnie Ambra Senatore, danse - à Louvres et Marly-la-Ville (actions : ateliers de danse en EHPAD et centre de loisirs)
- Electro street, danse - à Rouvres et Chaumontel (actions : ateliers de danse avec les services jeunesse)
- Davide Ambrogio, chanteur et percussionniste sarde - à Fosses (actions : atelier de chant polyphonique pour tout public).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- ROUVRES
- COMPANS
- CHAUMONTEL
- FOSSES
- LOUVRES
- MARLY-LA-VILLE
- PUISEUX-EN-FRANCE
- SURVILLIERS
- BOUFFEMONT
- EZANVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	53 200,00	52,21%
Dépenses techniques	14 200,00	13,94%
Dépenses de communication	9 500,00	9,32%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	25 000,00	24,53%
Total	101 900,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (acquise)	10 000,00	9,81%
Subvention DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	14,72%
Subvention Conseil Départemental 95 (sollicitée)	5 000,00	4,91%
Subvention EPCI Agglo Roissy Pays de France (sollicitée)	14 000,00	13,74%
Subvention Ville de Fosses (acquise)	7 900,00	7,75%
Région IDF Pôle de coopération (sollicité)	50 000,00	49,07%
Total	101 900,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081944 - Aide aux pôles de coopération territoriale - SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA DESNOS - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	95 000,00 € HT	10,53 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE L'AGORA SCENE NATIONALE  
EVRY ESSONNE  
Adresse administrative : PLACE DE L'AGORA  
91000 EVRY  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur LAURENT PREVÈL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Équipement de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (380 000 habitants), la Scène nationale de l'Essonne, composée du Théâtre de l'Agora à Évry-Courcouronnes et du Centre culturel Robert-Desnos à Ris-Orangis, présente près de 80 spectacles et projets par saison issus de toutes les disciplines de la scène contemporaine du spectacle vivant. Son projet artistique et culturel « l'Art en commun » souhaite faire de la Scène nationale un lieu de référence en matière de participation des artistes et des habitants du territoire au projet du Théâtre.

La genèse du projet « la musique des quartiers de Dourdan » émerge de la volonté de créer une synergie artistique entre la Scène nationale de l'Essonne et la ville de Dourdan (10 000 habitants) située dans le Sud Essonne. Forte de ces missions et de son rayonnement départemental, l'Agora souhaite contribuer activement à l'équité territoriale et au développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle. Dans le cadre de ce projet, la Scène nationale apportera à la ville de Dourdan son expertise et son ingénierie en termes de médiation et d'accompagnement artistique. Le projet « la musique des quartiers de Dourdan » encouragera des actions communes entre les structures culturelles,

éducatives, sociales de la commune et les associations afin de constituer un puissant levier pour dynamiser et enrichir l'offre culturelle de la ville. La Scène Nationale et la ville de Dourdan souhaitent que le projet réponde aux objectifs suivants :

- Participation active des habitants dans des ateliers artistiques, le projet vise à transformer les résidents en véritables acteurs culturels ;
- Diversification des pratiques artistiques et développement de la pluridisciplinarité ;
- Renforcement de l'éducation artistique en proposant des ateliers d'écriture musicale et chorégraphique ;
- Inclusion des jeunes : en portant une attention particulière aux jeunes, le projet doit agir comme un levier pour l'inclusion des générations futures dans la vie culturelle de la ville.

Ce projet d'implication se déroulera sur une saison entière de septembre 2024 à juin 2025. Le conservatoire municipal jouera un rôle central dans la coordination des activités artistiques. Les associations et structures partenaires sont en cours d'identification. Le projet comprendra donc des résidences et des ateliers d'écriture musicale et chorégraphique dans cinq quartiers, dont les quartiers politique de la ville, favorisant la créativité locale et garantissant une accessibilité géographique et une proximité avec les habitants. Ceci représentera 22 jours de résidence par quartier, soit 110 jours de présence au total. Une restitution de ces créations (danse et musique) sous forme de parade est prévue lors de la fête de la musique en juin 2025, s'inscrivant potentiellement dans une diffusion itinérante à travers les quartiers. En impliquant chaque quartier dans la création, la parade se transformera en une célébration collective, rassemblant la diversité des contributions artistiques. Les performances incluront des gestes musicaux et chorégraphiques, mettant en lumière les talents des habitants. Des projets annexes, adressés plus particulièrement aux élèves du lycée Tesla, tels qu'une création de podcasts et de courts métrages, enrichiront la documentation du projet et valoriseront les expériences culturelles vécues. Ils contribueront à la création d'une mémoire culturelle locale par des récits authentiques et poétiques. Le projet « la musique des quartiers de Dourdan » se déploiera à travers plusieurs champs artistiques, la musique, la danse mais aussi le théâtre. Le projet bénéficiera de la collaboration des artistes professionnels de la Scène nationale représentant divers genres musicaux et artistiques. Ainsi Khalil Épi, Lisette Lombe, Naissam Jalal, Felipe Lourenço, Nacéra Belaza, et Nach guideront les ateliers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

 DOURDAN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	71 100,00	61,83%
Dépenses techniques	13 500,00	11,74%
Dépenses de communication	11 000,00	9,57%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	19 400,00	16,87%
Total	115 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (sollicitée)	10 000,00	8,70%
Subvention Conseil Départemental 91 (sollicitée)	10 000,00	8,70%
Subvention Région Ile de France (sollicitée)	30 000,00	26,09%
Subvention Dourdan (acquise)	22 000,00	19,13%
Recettes propres	30 000,00	26,09%
Autres financements (préciser)	13 000,00	11,30%
Total	115 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081946 - Aide aux pôles de coopération territoriale - COLLECTIF OSPAS - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	38 939,00 € TTC	25,68 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF OSPAS

Adresse administrative : 6 RUE DE L EGLISE  
77171 SOURDUN

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARGOT MAUMENEE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Le collectif OSPAS est créé en 2018 par Martin Nikonoff, comédien formé au Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique, et Clément Bertonneau, comédien formé à l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique. Ensemble ils assurent la co-direction artistique du collectif. Tous deux originaires de Seine et Marne (77), c'est en toute logique qu'ils choisissent de s'y implanter, plus exactement à Sourdun.

Le projet TERRAIN D'ENTENTE s'inscrit dans la continuité du travail de création et de transmission théâtrale initié sur le territoire de la communauté de communes du provinois et dans le département de Seine-et-Marne. Ce projet culturel de territoire est piloté par le Collectif OSPAS, en partenariat avec la commune de Sourdun, la communauté de communes du Provinois, le centre culturel de Provins et la Maison des Quartiers, centre social de Provins. Pour TERRAIN D'ENTENTE, le collectif OSPAS s'associe à quatre autres équipes artistiques et décline sur un territoire rural peu pourvu en offre culturelle trois actions culturelles et sociales :

- la diffusion à l'année d'œuvres théâtrales itinérantes dans les lycées et collèges de Seine-et-Marne ;
- l'organisation d'ateliers de transmission théâtrale à destination des adolescents, en lien avec les établissements scolaires du département, de la DRAC Île-de-France et du Centre social de Provins ;
- l'organisation d'un temps fort estival, le Festival TERRAIN D'ENTENTE du 12 au 14 juillet 2024, dans la

commune de Sourduun (77). Ce festival proposera une création théâtrale in situ réalisée par les artistes intervenant à l'année dans la communauté de communes, un spectacle jeune public et un concert.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

📍 SOURDUN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	31 546,00	58,48%
Dépenses techniques	16 762,00	31,08%
Dépenses de communication	1 000,00	1,85%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 631,00	8,59%
Total	53 939,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (acquise)	8 839,00	16,39%
Subvention Etat Préfecture (sollicitée)	1 500,00	2,78%
Subvention Conseil Départemental 77 (sollicitée)	2 000,00	3,71%
Subvention EPCI Communauté de Commune de Provins (acquise)	2 500,00	4,63%
Subvention Ville de Sourduun (sollicitée)	1 100,00	2,04%
Recettes propres	13 000,00	24,10%
Subvention Région IDF (sollicitée)	25 000,00	46,35%
Total	53 939,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081949 - Aide aux pôles de coopération territoriale - PAS TROP LOING DE LA SEINE - CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	227 200,00 € TTC	11,00 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PAS TROP LOING DE LA SEINE  
 Adresse administrative : 97 BIS AVENUE DE FONTAINEBLEAU  
 77250 MORET LOING ET ORVANNE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame LAURIE DULIN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

PAS TROP LOING DE LA SEINE (PTLS) est une association pluridisciplinaire à but non-lucratif (loi 1901) créée en 2015 qui a pour but le développement de toutes les activités liées à la création, la production, l'organisation d'événements culturels et artistiques dans le Sud Seine-et-Marne. Elle porte le festival intergénérationnel Au Bon Coin et les saisons itinérantes d'arts de la rue Au Coin des Rues.

Le projet de PAS TROP LOING DE LA SEINE est orienté autour de 4 axes majeurs :

- La diffusion de spectacles d'arts de la rue, de théâtre en salle polyvalente et de concerts de musiques actuelles en itinérance dans une dizaine de communes du sud du département de Seine-et-Marne (77)
- La mise en place d'actions artistiques et culturelles innovantes et adaptées au public et au territoire. Chaque événement est construit avec des actions culturelles allant du court au long terme avec des équipes artistiques du territoire ou issues de la programmation.
- L'accueil en résidence et le soutien à la création d'artistes émergents
- L'accompagnement et la mise en valeur d'initiatives locales

PTLS porte le festival intergénérationnel AU BON COIN à la programmation éclectique autour des arts de la rue et des musiques actuelles et AU COIN DES RUES, saisons culturelles itinérantes (Printemps et Automne) autour des arts de la rue et du théâtre. Par ailleurs, en 2022, l'association a lancé le projet LA

CARAVANE DU COIN qui se déroule pendant une semaine dans 3 communes du sud de la Seine-et-Marne au tout début de l'été. PTLs est majoritairement investi au sein de la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing, avec un renouvellement des communes partenaires partiel chaque année. Grâce à l'acquisition d'un parc de matériel scénique (avec l'aide de la Région), l'association peut transformer une salle des fêtes ou un petit chapiteau en un lieu de spectacle professionnel et accompagner également d'autres structures pour l'organisation d'événements artistiques ou pour accueillir des équipes artistiques en résidence de création dans des lieux non dédiés. En coconstruisant la majorité de ses activités, PTLs contribue à créer un maillage culturel fort en mettant en lien des équipes artistiques du territoire avec des structures et collectivités ainsi qu'en créant des projets culturels mêlant l'univers artistique à d'autres secteurs (artisanat, médico-social, socio-culturel, scolaire...).

En 2023, l'association a diffusé 54 spectacles et concerts et mené une dizaine de projets d'actions culturelles.

En 2024, une trentaine de représentations de spectacles d'arts de la rue (cirque, théâtre de rue, conte, marionnettes, danse...) et de théâtre en salle est prévue, ainsi qu'une vingtaine de concerts de musiques actuelles réparties sur l'année dans 10 communes du sud du département : Nanteau-sur-Lunain, Moret-Loing-et-Orvanne, Champagne-sur-Seine, Thomery, Saint-Mammès, Villiers-sous-Grez, Château-Landon, Villemer, Dormelles et Montigny-sur-Loing. Une cinquantaine d'équipes artistiques sont ainsi programmées. Les actions artistiques et culturelles vont concerner cette année principalement des projets intergénérationnels.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- CHAMPAGNE-SUR-SEINE
- SAINT-MAMMES
- THOMERY
- VILLEMER
- DORMELLES
- CHATEAU-LANDON
- MONTIGNY-SUR-LOING
- NANTEAU-SUR-LUNAIN
- VILLIERS-SOUS-GREZ
- MORET LOING ET ORVANNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	104 500,00	44,06%
Dépenses techniques	74 924,00	31,59%
Dépenses de communication	11 952,00	5,04%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	45 824,00	19,32%
Total	237 200,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (acquise)	30 000,00	12,65%
Subvention DRAC IDF été culturel (sollicitée)	25 000,00	10,54%
Subvention DRAC IDF Festival (sollicitée)	10 000,00	4,22%
Subvention Conseil Départemental 77 (sollicitée)	23 000,00	9,70%
Subvention EPCI Moret Seine et Loing (acquise)	12 000,00	5,06%
Subvention Par Naturel du Gâtinais (sollicitée)	1 500,00	0,63%
Subvention Ville de Saint Mammès (sollicitée)	1 500,00	0,63%
Subvention Ville de Thomery (acquise)	5 500,00	2,32%
Subvention Ville de Moret sur Loing (acquise)	8 000,00	3,37%
Recettes propres	70 300,00	29,64%
Subvention Région (sollicitée)	35 000,00	14,76%
Subvention Ville de Champagne sur Seine (sollicitée)	4 500,00	1,90%
Subvention Ville de Chateau Landon (attribuée)	1 500,00	0,63%
Subvention Ville Nanteau Lunain (acquise)	500,00	0,21%
Subvention Ville de Villemer (sollicitée)	500,00	0,21%
Subvention Ville de Villiers sous Grez (sollicitée)	1 500,00	0,63%
Subvention Ville de Montigny sur Loing (sollicitée)	700,00	0,30%
Subvention Ville de Dormelles (sollicitée)	500,00	0,21%
Partenaires privés	5 700,00	2,40%
Total	237 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX082042 - Aide aux pôles de coopération territoriale - LE MOULIN FONDU, OPOSITO  
- CP MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	170 000,00 € HT	23,53 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE OPOSITO  
 Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE  
 95140 GARGES LES GONESSE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame CLAUDINE DUSSOLLIER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Compagnie de référence des arts de la rue en France et à l'étranger, spécialisée dans les grands formats et les déambulations urbaines, Oposito, dirigée par Jean-Raymond Jacob, est à la tête de l'unique CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public) d'Île-de-France, Le Moulin Fondu. Actuellement dans des locaux provisoires (1 500 m<sup>2</sup> mis à disposition par la ville de Garges-Lès-Gonesse), un nouveau bâtiment sera construit spécifiquement pour le CNAREP à Gonesse, avec la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF) en maître d'ouvrage.

Son activité se décline en accueil en résidences et accompagnement d'équipes artistiques et en une activité de diffusion à travers le festival PRIMO (dans une quinzaine de communes de la CARPF).

La structure est conventionnée par la DRAC et est soutenue par la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France ainsi que le département du Val-d'Oise.

La coopération entre la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF), les villes de la communauté d'agglomération et Le Moulin Fondu a donné naissance en 2019 au festival PRIMO. Au départ simple temps de diffusion sur l'agglomération, le projet est maintenant renforcé par la présence territoriale des équipes artistiques pour des actions de médiations et de résidences.

En 2023, 12 spectacles ont été programmés pour 29 représentations et 3 temps forts dans 14 villes de l'agglomération (chaque ville accueille 2 spectacles, sauf dans le cadre des temps forts qui en accueillent 3).

En 2024, le festival Primo se déroulera en septembre et octobre avec une continuité de collaboration avec les villes de l'édition précédente ainsi que Roissy-en-France (nouvelle ville cette année). Soit, un total de 15 villes. Le festival réunira une programmation d'une dizaine de compagnies pour un total de 24 représentations qui constitueront le cœur de la programmation de l'événement à raison d'en moyenne 2 spectacles par ville.

En parallèle, les « temps forts PRIMO » se renforcent avec les villes partenaires qui souhaitent déployer de façon plus approfondie les arts de la rue à : Gonesse (95), Villeparisis (77) et Villiers-le-Bel (95). Ces communes enrichiront la programmation du festival PRIMO par l'accueil de spectacles supplémentaires à Villeparisis et Gonesse et la mise en œuvre du final collectif à Villiers-le-Bel.

Des actions seront conduites à travers des interventions d'artistes et des ateliers de pratique artistique, notamment de parkour, en lien avec les représentations programmées et la grande parade participative. Des ateliers-conférences autour de l'histoire des arts de la rue seront organisés en partenariat avec les médiathèques de l'agglomération.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- DAMMARTIN-EN-GOELE
- MOUSSY-LE-VIEUX
- OTHIS
- CLAYE-SOUILLY
- MITRY-MORY
- VILLEPARISIS
- FOSSES
- LOUVRES
- MARLY-LA-VILLE
- ROISSY-EN-FRANCE
- VEMARS
- VILLIERS-LE-BEL
- ECOUEN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	77 761,00	40,93%
Dépenses techniques	62 154,00	32,71%
Dépenses de communication	9 000,00	4,74%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	41 085,00	21,62%
Total	190 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention DRAC IDF (acquise)	20 000,00	10,53%
Subvention EPCI Roissy Pays de France (acquise)	110 000,00	57,89%
Région IDF Pôle de coopération (sollicitée)	60 000,00	31,58%
Total	190 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX080809 - Olympiade culturelle - COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES - "Les événements culturels et sportifs autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024"**

**Dispositif** : Olympiade culturelle - été culturel (n° 00001262)

**Délibération Cadre** : CP2021-498 du 19/11/2021

**Imputation budgétaire** : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	41 117,00 € TTC	36,48 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Adresse administrative : AVENUE CHARLES DE GAULLE  
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2024 - 30 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place du projet nécessite un démarrage anticipé.

**Description :**

Dotée des labels "Terre de Jeux 2024" et "Ville Active et Sportive" depuis 2017, la commune de Saint-Maur-des-Fossés s'investit dans la promotion de la culture et déploie de nombreux événements sportifs, culturels, artistiques ou festifs toute l'année et à l'occasion de l'Olympiade culturelle.

Au travers d'un programme d'événements, des projets mêlant culture, art et sport autour des valeurs de l'olympisme rassembleront les Saint-Mauriens et Franciliens dès fin avril 2024.

Un spectacle de marionnettes traditionnelles ouvre la saison et sera suivi d'expositions sur le sport et le handisport, de séances de cinéma en plein air (« La méthode williams » et « Astérix aux Jeux Olympiques ») et d'une pièce de théâtre labellisée Paris 2024 Olympiade culturelle "Les anneaux perdus", également jouée en plein air.

Ouvert au tout public, ces événements artistiques et culturels visent à rappeler les valeurs sportives d'entraide, de dépassement de soi de discipline ainsi que le goût de l'effort.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

**Localisation géographique :**

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Personnel	5 734,00	8,67%
Communication	15 500,00	23,44%
Rémunérations et intervenants	33 504,00	50,67%
Fourniture, petit matériel : PRECISER dans l'infobulle	11 379,00	17,21%
Total	66 117,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	60,50%
COLLECTIVITES TERRITORIALES :Commune (préciser Attribué/Sollicité)	26 117,00	39,50%
Total	66 117,00	100,00%

## **Annexe 2 - Avenant Plus de Sons**

**AVENANT N° 3**  
**À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024**  
**ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET L'ASSOCIATION PLUS DE SONS**  
(Convention n° CP 2022-127 du 20 mai 2022)

**N° CP 2024-143 du 30 mai 2024 (dossier n° EX081933)**

**La région Île-de-France** représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024,  
Ci-après dénommée « la Région »

**d'une part,**

et

**L'ASSOCIATION PLUS DE SONS**

N° SIRET : 45068455000038

Statut juridique : association Loi 1901

Adresse du siège social : 10 rue Maurice Grimaud, 75018 Paris

Représentée par : Monsieur Emmanuel HOOG, en sa qualité de Président de l'association,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »

**d'autre part.**

**PRÉAMBULE :**

En application de la délibération n° CP 2022-127 du 20 mai 2022 relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association Plus de Sons (Festival Rock en Seine) et de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la région Île-de-France et l'association Plus de Sons (Festival Rock en Seine).

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir un soutien financier au titre du dispositif « aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional » adopté par délibération de l'assemblée délibérante n° CR 2017-52 du 10 mars 2017, relatif à la mise en œuvre du Festival Rock en Seine 2024.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 1**

Conformément à la délibération CP 2023-288 du 5 juillet 2023, l'article 2.3 de la convention est remplacé par l'article suivant :

**« ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA PUBLICATION D'OFFRE DE STAGE(S) OU D'ALTERNANCE(S)**

Le bénéficiaire s'engage à publier 3 offres de stage ou de contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Le bénéficiaire saisit cette offre de stage ou de contrat de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

## **ARTICLE 2**

L'article 3 de la convention est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, par délibération N° CP 2024-143 du 30 mai 2024, une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 295 000 euros lui est attribuée et correspond à 5,97 % du budget de l'année 2024 (dossier N° EX081933).

Le projet 2024 et le budget prévisionnel annuel afférent sont détaillés dans l'annexe de la présente convention du présent avenant, dénommée « fiche-projet ». »

## **ARTICLE 3**

L'article 4.2.3 de la convention est remplacé par l'article suivant :

### **« ARTICLE 4.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE**

Chaque subvention annuelle ne peut être versée en totalité qu'après justification par l'association de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif de recrutement conformément au nombre de stagiaire ou alternant mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le versement du solde pour chaque subvention annuelle est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution qui détaillera le bilan opérationnel de chaque projet annuel, avec un bilan détaillé distinct pour l'opération 1ère seine, ainsi que notamment les modalités de mise en oeuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte rendu financier de chaque opération annuelle, avec un bilan financier distinct pour l'opération « Première Seine ». Ces documents comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),
- d'un bilan financier du producteur délégué Garaca.
- d'un état récapitulatif des dépenses dûment complété et signé par le représentant légal, qui distinguent les dépenses engagées sur la programmation du festival de celles engagées pour l'opération « 1ère Seine ».

Ces documents comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris. »

## **ARTICLE 4**

L'article 10 de la convention est complété comme suit :

« S'ajoutent aux pièces contractuelles le présent avenant et son annexe dénommée « fiche -projet », adoptés par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024. »

**ARTICLE 5**

Toutes les stipulations de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Ouen,

**Le .....**

Pour l'Association Plus de Sons

M.

*(signature et cachet)*

**Le.....**

Pour la Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**DOSSIER N° EX081933 - Aide aux festivals - ASSOCIATION PLUS DE SONS - ROCK EN SEINE - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	4 939 000,00 € HT	5,97 %	295 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		295 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION PLUS DE SONS  
 Adresse administrative : 10-12 RUE MAURICE GRIMAUD  
 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur EMMANUEL HOOG, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2003, le festival Rock en Seine a lieu le dernier week-end d'août dans le domaine national de Saint-Cloud. C'est l'un des plus grands rendez-vous musicaux de rayonnement international par sa programmation et sa fréquentation, pouvant accueillir jusqu'à 40 000 festivaliers par jour. La programmation des 5 scènes réunit artistes confirmés et émergents d'une diversité d'esthétiques (pop, rock, électro, rap...) et met en avant la scène française et francilienne. La région Île-de-France est un partenaire majeur, notamment au travers du projet de valorisation de la scène musicale francilienne et lycéenne. Un stand "Région Île-de-France" y est dédié. Les groupes du dispositif Club Avant-Seine s'y produisent sur scène et des temps d'animation y sont organisés. L'espace Mini Rock accueille environ 150 enfants par jour et leur propose des ateliers d'écriture, des ateliers DJ, des concerts, et de nombreuses autres animations. Une scène lycéenne, Première Seine, y est présentée depuis 2017. Coordinée par l'équipe du festival, cette opération de repérage et de valorisation des pratiques lycéennes associe les salles et opérateurs de musiques actuelles franciliens en amont du festival. Un appel à candidature est diffusé dans tous les lycées franciliens. Les salles partenaires sur l'ensemble des départements franciliens repèrent et accompagnent les groupes lycéens. Des auditions publiques sont organisées avec un jury de professionnels pour sélectionner 6 groupes, qui seront ensuite coachés pour

jouer sur la scène de la Région pendant le festival. Un artiste lauréat du dispositif régional FoRTE (Fonds Régional pour les Talents Emergents) y est présenté chaque année. Tous les groupes lycéens participant sont accueillis pendant le festival et bénéficient d'un parcours personnalisé de rencontres avec des artistes, de visites des coulisses du festival...

L'édition 2023 a affiché une fréquentation de 144 000 festivaliers venus de toute l'Europe. Ils ont pu assister à 76 concerts, dont Billie Eilish en ouverture, Cypress Hill, The Strokes et Tamino. Première Seine a touché près de 240 lycées et plus de 150 000 lycéens, avec plus de 40 partenaires mobilisés dans les 8 départements et 6 groupes finalistes qui se sont produits sur la scène Région. Les groupes lycéens présélectionnés ont pu rencontrer Adé, marraine de cette édition. L'un d'eux, le groupe THE INITIATIV, a par ailleurs joué aux vœux des agents de la région Île-de-France le 17 janvier 2024. Un livret « Première Seine – Le guide pratique » à destination de tous les participants au tremplin a été produit, composé d'une cinquantaine de pages abordant les différentes thématiques utiles aux artistes amateurs, telles que : les métiers de l'industrie musicale, les institutions, les formations de la musique, les tremplins d'Île-de-France, les studios... Dans cette même dynamique d'accompagnement, le festival a initié un parcours destiné aux jeunes professionnels des métiers de la musique, "All Access", comprenant formations, rencontres, ateliers collectifs et individuels pour vingt jeunes en reconversion ou en sortie d'école.

L'édition 2024 s'ouvrira pour sa 20e édition avec le concert de Lana Del Rey, et programmera des groupes de renommée internationale (The Smile, Massive Attack, PJ Harvey, Gossip), nationale (Zaho de Sagazan, The Psychotic Monks, Astérotypie) et une grande proportion d'émergents. 85 artistes se produiront pour 91 concerts du 21 au 25 août. 180 000 festivaliers sont attendus. Le festival reconduira ses actions, Première Seine, All Access, le Club Avant Seine qui cette année proposera trois jours complets de formation et de rencontres pour l'ensemble des 12 projets du Club Avant Seine 2023. D'autres dispositifs d'accompagnement, tels que les parcours Campus, se développent pour les lycéens, apprentis et jeunes talents. Rock en Seine a été retenu comme partenaire culturel par les équipes organisatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La 20e édition du festival Rock en Seine accueillera donc la Flamme Paralympique et proposera une programmation exceptionnelle à cette occasion.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles du festival, déduction faite du différentiel de subventionnement régional. La subvention régionale est fléchée comme suit 210 000 € pour le festival, 80 000 € pour l'opération "Première Seine" qui fera l'objet d'un bilan distinct.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats noués avec des lieux et des lycées franciliens, il est proposé d'attribuer une subvention régionale au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

#### **Localisation géographique :**

 SAINT-CLOUD

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	1 169 000,00	22,95%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 456 000,00	67,84%
Dépenses actions culturelles	63 000,00	1,24%
Dépenses de communication	42 000,00	0,82%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	364 000,00	7,15%
Total	5 094 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	450 000,00	8,83%
Département 92 (sollicitée)	130 000,00	2,55%
Ville de Saint-Cloud (sollicitée)	60 000,00	1,18%
Sacem (sollicitée)	50 000,00	0,98%
Mécénat	258 000,00	5,06%
Recettes propres	4 146 000,00	81,39%
Total	5 094 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

## **Annexe 3 - Musique Sacrée Notre-Dame de Paris**

**Avenant n°2**  
**à la convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France**  
**et l'association Musique Sacrée à Notre-Dame-de-Paris**  
(Convention N° CP 2022-173 du 7 juillet 2022)

**Commission permanente du 30 mai 2024 – CP 2024-143 (dossier n° EX081835)**

**La région Île-de-France** représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024,  
Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'association dénommée : Musique Sacrée à Notre Dame de Paris  
dont le siège social est situé au : 39 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris  
ayant pour représentant son président, Emmanuel BROCHIER  
ci-après dénommé « l'association »

d'autre part,

**PREAMBULE :**

En l'application de la délibération n° CP 2022-173 du 7 juillet relative à l'adoption de la convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris et de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 relative à l'adoption de l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris.

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir un soutien financier au titre du dispositif « aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional » adopté par délibération de l'assemblée délibérante n° CR 2017-52 du 10 mars 2017, relatif à la mise en œuvre de la saison 2024-2025.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 1**

L'article 4 de la convention est complété comme suit :

« Pour l'année 2024, par délibération N° CP 2024-143 du 30 mai 2024, une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 40 000 euros lui est attribuée et correspond à 8,18% du budget de l'année 2024 (dossier N° EX081835).

Le projet 2024 et le budget prévisionnel afférent sont détaillés dans l'annexe de la présente convention du présent avenant, dénommée « fiche-projet ».

## **ARTICLE 2**

Conformément à la délibération CP 2023-288 du 5 juillet 2023, l'article 2.3 de la convention est remplacé par l'article suivant :

### **« ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA PUBLICATION D'OFFRE DE STAGE(S) OU D'ALTERNANCE(S) »**

Le bénéficiaire s'engage à publier 1 offre de stage ou de contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

L'article 5.2.3 de la convention est remplacé par l'article suivant :

### **« ARTICLE 5.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE »**

Chaque subvention annuelle ne peut être versée en totalité qu'après justification par l'association de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif de recrutement conformément au nombre de stagiaire ou alternant mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le versement du solde pour chaque subvention annuelle est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution incluant les indicateurs d'évaluation pour l'année écoulée, ainsi que notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte-rendu financier de l'édition écoulée,
- d'un état récapitulatif des dépenses dûment complété.

Ces documents comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris. »

## **ARTICLE 3**

L'article 11 de la convention est complété comme suit :

« S'ajoutent aux pièces contractuelles le présent avenant et son annexe dénommée « fiche -projet », adoptés par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024. »

## **ARTICLE 4**

Toutes les stipulations de la convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Ouen,

**Le .....**

Pour l'Association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris  
M.

*(signature et cachet)*

**Le.....**

Pour la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

**DOSSIER N° EX081835 - Aide aux festivals - MUSIQUE SACREE A NOTRE-DAME DE PARIS - CP  
MAI 2024**

**Dispositif** : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	488 762,00 € HT	8,18 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MSNDP MUSIQUE SACREE NOTRE DAME DE PARIS  
 Adresse administrative : 39 BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur EMMANUEL BROCHIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juillet 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (maîtrise de Notre-Dame-de-Paris) est soutenue par la DRAC Île-de-France, la mairie de Paris et l'association diocésaine de Paris. La maîtrise assure un enseignement complet dans le domaine du chant soliste et choral, de l'initiation à la formation professionnelle. Elle est composée de la pré-Maîtrise, du Chœur Préparatoire, du Chœur d'enfants, du Jeune Ensemble et du Chœur d'adultes qui se produisent régulièrement en concerts. Frappée par l'incendie de la cathédrale le 15 avril 2019, la maîtrise se produit hors les murs depuis cette date. Dans ce contexte, la Région propose une aide au festival, accompagnée d'une convention triennale (1er juillet 2022 - 30 juin 2025) pour soutenir les saisons franciliennes de la maîtrise.

En 2023-2024, la maîtrise a donné 14 programmes pour 24 concerts en quasi-totalité à Paris (notamment à l'église Saint-Eustache) ainsi que 2 concerts à Rambouillet (78), un à Verrières-le-Buisson (91), un à Taverny (95).

En 2024-2025, la maîtrise prévoit son retour à la cathédrale Notre-Dame de Paris pour une dizaine de concerts à partir de décembre 2024. La saison sera marquée par de grands concerts autour d'un répertoire couvrant 1000 ans de musique, du chant grégorien à la création contemporaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

🇫🇷 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	324 356,00	66,36%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	29 430,00	6,02%
Dépenses de communication	37 276,00	7,63%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	97 700,00	19,99%
Total	488 762,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	8,18%
Subvention Etat DRAC IDF (acquise)	130 000,00	26,60%
ville de Paris (sollicitée)	120 000,00	24,55%
Partenaires privés	113 082,00	23,14%
Recettes propres	85 680,00	17,53%
Total	488 762,00	100,00%

## **Annexe 4 - fiches projets investissement**

**DOSSIER N° EX082397 - COMMUNE DE VILLEPARISIS : CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL**

**Dispositif** : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés (n° 00000146)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041482-131001-300

Action : 13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	6 249 403,00 € HT	12,00 %	750 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		750 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPARISIS  
 Adresse administrative : 32 RUE DE RUZE  
 77270 VILLEPARISIS  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 20 juin 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La Commune de Villeparisis dispose d'un établissement d'enseignement artistique dédié à la musique et à la danse fondé en 1971. Un vaste choix d'enseignements est proposé : 3 enseignements de danse et 14 enseignements d'instruments. L'activité de l'établissement s'est progressivement étoffée, avec le développement de quatuor, une pédagogie active et de groupe, des pratiques corporelles en éveil et en formation musicale. Nombre de projets ont vu le jour tels que des auditions, des spectacles, des concerts avec orchestres, des contes ou encore des galas de danse. Pour les plus grands projets, le Centre culturel Jacques Prévert accueille les activités de l'établissement trois fois dans l'année.

Dans un contexte de croissance démographique soutenue et par la présence d'une population caractérisée par sa jeunesse, Villeparisis possède les indicateurs d'une "ville dortoir", impliquant la nécessité de dynamiser son activité sociale locale. Ainsi, les jeunes Villeparisiens ont fait connaître leur désir d'agir visiblement dans le domaine de la culture. Afin de se doter d'un équipement en adéquation avec ses ambitions et les besoins des habitants, Villeparisis s'est ainsi engagée dans un projet de construction d'un nouvel équipement. Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant pour la

construction d'un équipement sans sous-sol d'une superficie totale d'environ 1160 m<sup>2</sup>. Il s'implantera au sein d'un véritable Pôle Culturel, en étant relié à la Médiathèque municipale Elsa Triolet et le Centre culturel Jacques Prévert. Au rez-de-chaussée, le futur conservatoire regroupera un auditorium de 140 places, le pôle administratif, la salle des professeurs, des espaces de stockage des instruments. Le premier étage se composera de deux salles de danse de 120m<sup>2</sup> et leurs vestiaires, ainsi que deux loges pour héberger des artistes en résidence. Enfin, le second étage comprendra de nombreux studios de musique de tailles variées, accompagnés d'un patio. L'implantation de l'ensemble du Pôle Culturel s'articulera autour d'un parvis au Sud de la parcelle en plein cœur de la commune, accueillant le "grand V", œuvre de Vasarely offerte à la Ville.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 7 449 403 € (déduction faite des dépenses inéligibles VRD et espaces verts d'un montant de 329 800 €), l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 6 249 403 €.

**Localisation géographique :**

 VILLEPARISIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Terrassement, gros oeuvre	1 923 936,00	24,73%
Charpente bois	40 969,00	0,53%
Couverture, étanchéité, bardage métallique	343 421,00	4,41%
Menuiseries extérieures	353 599,00	4,55%
Serrurerie	294 473,00	3,79%
Menuiseries intérieures	646 710,00	8,31%
Cloisons doublage	404 971,00	5,21%
Plafonds suspendus	245 492,00	3,16%
Revêtement de sols	285 711,00	3,67%
Peinture	147 789,00	1,90%
Ascenseur	54 268,00	0,70%
Chauffage, traitement de l'air, plomberie	1 085 894,00	13,96%
Electricité, courants forts, courants faibles	512 756,00	6,59%
Machinerie et serrurerie scéniques, tentures de scène	321 575,00	4,13%
Réseaux et équipements d'éclairage scénique et audiovisuels	630 188,00	8,10%
Gradins télescopiques, fauteuils de spectacle	125 524,00	1,61%
VRD, espaces verts	361 927,00	4,65%
Total	7 779 203,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CA Roissy Pays de France acquis	480 000,00	6,17%
CD 77 acquis	1 100 000,00	14,14%
DRAC acquis	800 000,00	10,28%
Apport fonds propres acquis	3 449 203,00	44,34%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	1 950 000,00	25,07%
Total	7 779 203,00	100,00%

**DOSSIER N° EX082454 - COMMUNE DE VIGNEUX SUR SEINE : ACQUISITION D'UNE GRANDE SCENE MODULABLE ET DU MATERIEL SCENIQUE**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	46 299,00 € HT	32,40 %	15 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		15 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE VIGNEUX SUR SEINE

Adresse administrative : 75 RUE PIERRE MARIN  
91270 VIGNEUX SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Thomas CHAZAL, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 15 mars 2024 - 15 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La mairie de Vigneux-sur-seine accueille les spectacles des saisons culturelles au sein du centre sportif et culturel Georges Brassens. Cet espace construit en 1984, dispose d'une surface de 1519 m2. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il propose une programmation culturelle de proximité reposant sur la médiation culturelle, s'attachant à l'accès à la culture pour tous. Cette salle accueille les spectacles de la saison culturelle, les spectacles programmés par le service d'innovation et de médiation culturelle, les associations dans le cadre d'organisation de spectacle ou de festivals, le conservatoire pour des représentations, certaines manifestations événementielles (vœux...) et les répétitions et spectacles du projet DEMOS piloté par l'agglomération. La ville souhaite s'équiper d'une grande scène modulable ainsi que de matériel scénique (pendrillon, écran tactile ...).

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 46 299 €.

**Localisation géographique :**

📍 VIGNEUX-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Scène modulable	34 481,00	66,10%
Matériel scénique	17 684,00	33,90%
Total	52 165,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	31 299,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	20 866,00	40,00%
Total	52 165,00	100,00%

**DOSSIER N° EX082477 - COMMUNE DE COURBEVOIE : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SCENIQUES, SON, LUMIERE ET VIDEO POUR LES ETABLISSEMENTS CULTURELS DE La COMMUNE**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	129 862,69 € HT	30,80 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE  
Adresse administrative : 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE  
92400 COURBEVOIE  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 15 janvier 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Depuis 2016, la ville de Courbevoie délègue (via CourbevoieEvent) la gestion de quatre lieux culturels emblématiques de la ville : le Théâtre Espace Carpeux (500 places), le Cabaret (120 places), le Centre évènementiel (salles polyvalentes de 1000, 300 et 150 places) et le cinéma Abel Gance (classé art et essai). La gestion des travaux, des aménagements et des équipements relève de la compétence de la ville. CourbevoiEvent propose chaque saison une centaine de représentations et accueille près de 150 événements dont le Cabaret-Jazz consacrés aux découvertes de jazz et des musiques du monde.

La ville de Courbevoie souhaite acquérir des équipements : son (récepteurs, émetteurs, batteries ...), lumière, scéniques (pendrillons, traverses télescopiques ...) et vidéo (projecteurs) pour ces différents équipements culturels municipaux.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la

subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 129 862,69 €.

**Localisation géographique :**

■ COURBEVOIE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisitions plateau (écran de projection, rideaux, chariots ...)	17 411,47	11,63%
Acquisitions son (centrale émission, console, micros ...)	46 501,12	31,05%
Acquisition vidéo (projecteur)	16 362,36	10,92%
Acquisitions lumières	69 496,20	46,40%
Total	149 771,15	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	89 862,69	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	59 908,46	40,00%
Total	149 771,15	100,00%

**DOSSIER N° EX077473 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES :  
ACQUISITION DE MATERIELS SON, LUMIERE, VIDEO ET PLATEAU MACHINERIE POUR LE  
THEATRE DE SQY**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041511-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	140 293,74 € HT	35,64 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CA SAINT QUENTIN EN YVELINES

Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF  
78190 TRAPPES

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 décembre 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Saint-Quentin-en-Yvelines est une Communauté d'Agglomération regroupant 12 communes soit plus de 230 000 habitants. Elle assure en complémentarité des communes, une programmation culturelle en régie mais aussi à travers un partenariat historique avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - Scène nationale. Ainsi Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) se doit de posséder un parc de matériel scénographique afin d'accompagner une programmation culturelle, variée et de qualité. La programmation se ventile comme suit : une politique d'action culturelle pour le réseau des 12 médiathèques ; la production artistique contemporaine avec la Scène nationale. Ainsi Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) souhaite acquérir un parc de matériel scénographique efficient afin d'accompagner cette programmation culturelle, variée et de qualité pour la réouverture du théâtre après sa rénovation (soutenue dans le cadre du CPER). Ce matériel doit être adapté aux besoins spécifiques afin de garantir la bonne exécution du programme de la saison culturelle et événementielle. Il s'agira d'écrans, de rideaux de scène, de matériel son, lumière et vidéo, de matériels pour des effets scéniques, de tapis de danse ou encore de fauteuils d'orchestre.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 140 293,74 €.

**Localisation géographique :**

 TRAPPES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Lot lumière	97 833,60	65,01%
Lot son audio	24 503,10	16,28%
Lot vidéo	28 152,87	18,71%
Total	150 489,57	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	90 293,74	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	60 195,83	40,00%
Total	150 489,57	100,00%

**DOSSIER N° EX080594 - LA LUNE DES DOCKS : ACQUISITION DE MATERIEL SON, LUMIERE, VIDEO ET MOBILIER POUR LA HALLE DES DOCKS**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	263 228,28 € HT	9,50 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA LUNE DES DOCKS  
 Adresse administrative : 6 RUE JULIETTE DODU  
 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT  
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
 Représentant : Monsieur DENIS LEGAT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 10 octobre 2023 - 15 janvier 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La Halle des Docks de Saint-Ouen est une ancienne Halle Alstom qui date du début du XXe siècle et mesure près de 13 000m2. Pensé comme un lieu de proximité et de découverte, il participe au développement et à l'ouverture du territoire, notamment en portant une programmation ouverte à tous les artistes et professionnels de la culture au sens large. La Halle des Docks souhaite donner la parole aux acteurs du changement et faire émerger des voix artistiques nouvelles. Elle accueillera artistes et formations musicales en résidence et diffusera des spectacles, concerts et rendez-vous pensés en lien avec le territoire. Le lieu favorisera la rencontre entre les artistes et tous les habitants de Saint-Ouen, du département et de la région via une programmation autour de 5 domaines de prédilection : la musique live, la danse, les arts du cirque, le théâtre et les spectacles d'humour. Dans la salle de spectacle, est prévue une programmation de spectacle vivant, des one-man-shows et surtout un programme de musiques actuelles, dont les créneaux du mercredi et du dimanche seront réservés aux jeunes publics. Pour atteindre ces objectifs la salle se doit d'être équipée en un système de sonorisation pour conférence, concerts ... via notamment l'acquisition d'une scène amovible, d'un grill technique, d'une régie avec consoles son et lumières, des pendrillons, d'un système vidéo.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 358 228,28 €€ (déduction faite des dépenses inéligibles de 216 335,84€); l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 263 228,28 €.

#### Localisation géographique :

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires et ingénierie (AMO salle immersive, équipement des salles)	32 200,00	5,60%
Equipements scéniques et techniques	10 072,90	1,75%
Equipements son, lumière et vidéo	348 155,38	60,59%
Etudes et traitement acoustique de la salle	9 950,00	1,73%
Mobiliers, sièges, gradin	8 620,00	1,50%
Backline et autres équipements	165 565,84	28,82%
Total	574 564,12	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	53 530,26	9,32%
CNM attribuée	120 000,00	20,89%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	120 000,00	20,89%
Apport fonds propres emprunt	281 033,86	48,91%
Total	574 564,12	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX081907 - LE TRITON : ACQUISITION DE SYSTEMES DE DIFFUSION IMMERSIF (SALLE ET REGIE)**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	98 690,00 € HT	25,33 %	25 000,00 €
		<b>Montant total de la subvention</b>	25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE TRITON

Adresse administrative : 11 BIS RUE DU COQ FRANCAIS  
93260 LES LILAS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-PIERRE VIVANTE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 février 2024 - 30 avril 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Le Triton organise en moyenne 130 spectacles chaque année et accompagne les résidences de création des artistes « compagnons » du projet artistique et culturel de l'association. Par ailleurs, le Label Triton produit chaque année 4 à 6 projets phonographiques. Le catalogue phonographique compte actuellement 50 références. Depuis 24 ans, le projet développé au Triton a pour ambition de maintenir un écosystème vertueux conjuguant programmation, production, soutien à la création, élargissement des publics, éducation artistique et culturelle, repérage de nouveaux talents, accompagnement et professionnalisation des artistes.

Afin de poursuivre au mieux sa programmation culturelle, le Triton souhaite s'engager sur une diffusion immersive musicale. En conséquence, il doit équiper une de ses salles et sa régie avec des systèmes de spatialisation et de diffusion du son adaptés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 98 690 €.

**Localisation géographique :**

 LES LILAS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Système de diffusion immersif (salle et scène)	82 058,00	67,16%
Système de diffusion immersif (régie)	25 132,00	20,57%
Installation des équipements	15 000,00	12,28%
Total	122 190,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis (dont emprunt)	24 690,00	20,21%
CD 93 acquis	14 500,00	11,87%
CNM acquis	34 500,00	28,23%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	48 500,00	39,69%
Total	122 190,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX082415 - TRETEAUX DE FRANCE : ACQUISITION EQUIPEMENTS LED, RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE ET DU MATERIEL SCENIQUE DU PLATEAU**

**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	180 004,78 € HT	19,44 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TRETEAUX DE FRANCE  
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA MOTTE  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur Olivier LETELLIER, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juin 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Les Tréteaux de France - Centre dramatique national a la particularité de ne pas disposer d'équipement construit de diffusion. Sa mission est d'aller, en Île-de-France d'abord, mais aussi sur l'ensemble du territoire national, à la rencontre du public. Les Tréteaux de France sont dirigés par Olivier LETELLIER, auteur et metteur en scène. Son projet pour l'institution est centré sur les écritures dramatiques de récits à destination de la jeunesse. Les Tréteaux de France, SARL fondée en 1959 produit entre 3 et 5 spectacles chaque saison, diffusés à plus de 350 représentations. Leur orientation est le théâtre de récit d'auteurs contemporains à l'adresse de la jeunesse.

Le Centre dramatique national dispose de locaux à Aubervilliers (3 salles de répétitions) où sont accueillies des compagnies en création et en recherche, et d'un chapiteau avec lequel il diffuse une partie de ses spectacles. Il est opérateur depuis 7 ans de l'opération régionale l'Île-de-France fête le théâtre. Les Tréteaux de France souhaitent adapter leur parc de matériel électrique aux besoins d'économie d'énergie (passage en Led) et procéder au renouvellement du parc informatique et du matériel scénique du plateau.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 180 004,78 €.

**Localisation géographique :**

 AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Equipements Led	193 125,52	79,91%
Equipements son chapiteau	2 628,34	1,09%
Console son	18 482,00	7,65%
Flight case pour système son et stockage	2 507,01	1,04%
Système wentex complet	3 861,65	1,60%
Système d'accroche coulissant	1 093,76	0,45%
Mobilier (chaises ...)	1 814,04	0,75%
Equipements électriques (enrouleurs, câbles ...)	9 833,16	4,07%
5 postes informatique	8 329,15	3,45%
Total	241 674,63	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DGCA sollicitée	96 669,85	40,00%
Apport fonds propres acquis	48 334,93	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	96 669,85	40,00%
Total	241 674,63	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX082088 - COMMUNE DE VALENTON : CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	3 577 318,70 € HT	20,97 %	750 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		750 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE VALENTON  
 Adresse administrative : 48 RUE DU COLONEL FABIEN  
 94460 VALENTON  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Metin YAVUZ, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 28 juin 2024 - 9 janvier 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

**Description :**

La ville de Valenton (15 000 habitants) avec une forte classification en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, ne dispose pas d'un équipement culturel structurant. Ce projet de construction d'un centre éducatif et, culturel pluridisciplinaire municipal permettra notamment de développer des ateliers de pratique artistique à destination des habitants (arts plastiques, théâtre, musique, musique assistée par ordinateur), la poursuite du programme DEMOS, en lien avec la Philharmonie de Paris. Il est aussi prévu la mise en place d'autres partenariats favorisant l'accès aux activités culturelles, par exemple avec les Cours Florent, de développer une programmation culturelle diversifiée via la grande salle de spectacle (300 places assises et 600 debout) où il est prévu d'organiser a minima 15 spectacles par an (5 concerts, 2 spectacles de danse, 8 spectacles de théâtre et autres spectacles vivants), avec un focus publics scolaires/jeunesse pour la moitié d'entre eux. Trois résidences d'artistes seront reçues chaque année, la mise à disposition des locaux pour le travail préparatoire et, les répétitions se fera en contrepartie d'un certain nombre de représentations du spectacle au sein de l'établissement. Dans ce projet, il est à noter une forte attention portée à l'inclusion, avec un travail sur l'intégration des besoins des personnes

porteuses de handicap (y compris mentaux). L'espace dédié au spectacle vivant de ce futur centre est de 912m<sup>2</sup> pour la salle de spectacles et ses annexes et de 109m<sup>2</sup> pour le studio de musiques actuelles, l'établissement comprend aussi un espace commun de 270m<sup>2</sup>, un espace citoyenneté de 523m<sup>2</sup>, et des locaux administratifs pour 132m<sup>2</sup>. La présente demande est circonscrite aux espaces concernant le spectacle vivant.

#### Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, déduction faite des dépenses inéligibles (parking 466 748,51€) soit un montant de dépenses éligibles de 4 239 061,79€ et, une base subventionnable définitive de 3 577 318,70 €.

#### Localisation géographique :

🏠 VALENTON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre	992 330,76	21,09%
Toiture étanchéité	207 837,61	4,42%
Façades	220 028,55	4,68%
Menuiseries extérieures	327 737,19	6,96%
Cloisons doublage	329 790,06	7,01%
Menuiseries intérieures	341 719,01	7,26%
Serrurerie métallerie	84 349,30	1,79%
Peinture	65 729,15	1,40%
Revêtements de sols faïence	133 018,35	2,83%
Faux plafonds	85 256,22	1,81%
Appareils élévateurs	29 212,50	0,62%
Chauffage ventilation climatisation désenfumage	399 846,35	8,50%
Installations sanitaires plomberie	95 044,15	2,02%
Electricité	332 979,04	7,08%
Parking	466 748,51	9,92%
Installation de chantier	94 213,49	2,00%
Frais de maîtrise d'oeuvre et études	499 970,06	10,62%
<b>Total</b>	<b>4 705 810,30</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ANRU acquise	1 648 824,22	35,04%
Etat - DPV acquise	214 509,29	4,56%
Département du Val-de-Marne sollicitée	330 000,00	7,01%
Apport en fonds propres (acquis et par emprunt)	1 100 733,70	23,39%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	1 411 743,09	30,00%
<b>Total</b>	<b>4 705 810,30</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX082964 - COMMUNE D' AUVERS SUR OISE : RENOVATION ET AMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'ILE**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041482-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	631 158,43 € HT	27,73 %	175 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>175 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE  
 Adresse administrative : RUE DU GENERAL DE GAULLE  
 95430 AUVERS SUR OISE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Isabelle MEZIERES, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juin 2024 - 3 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La "Maison de l'Île" est un espace polyvalent destiné à accueillir une variété d'événements culturels et artistiques : des spectacles de danse, des pièces de théâtre, des concerts (Festival d'Auvers sur Oise, Auvers Jazz ...). C'est aussi un lieu mis à disposition des associations locales d'Auvers et des écoles de la ville. Construit en 1982, cet espace est en cours de réhabilitation et d'extension depuis 2022. En parallèle de cette opération, la ville souhaite procéder à une refonte complète de l'espace scénique afin de le doter des équipements nécessaires pour en faire un lieu de vie culturelle de qualité.

Il est notamment prévu d'assurer un traitement acoustique des salles par la pose de sols souples acoustiques, de rideaux absorbants, de l'habillage des gaines techniques destinées au traitement acoustique, l'installation de faux plafonds acoustiques. Est aussi programmé l'aménagement de mobiliers spécifiques via la pose de châssis intérieurs, de garde – corps de scène, de tubes de lestage, de rideaux d'avant-scène. Enfin, les volets éclairage scénique et vidéo sont inclus dans ce programme avec

l'installation de projecteurs pilotés via une console de gestion et une commande simplifiée.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 631 158,43 €.

**Localisation géographique :**

 AUVERS-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Traitement acoustique des salles	316 990,69	48,64%
Aménagement mobiliers spécifiques	76 470,00	11,73%
Serrurerie	76 303,20	11,71%
Accessoires de scène	34 741,30	5,33%
Réseau CFO - CFA spécifiques	16 240,00	2,49%
Eclairage scénique	43 576,00	6,69%
Sonorisation et vidéoprojection	81 578,00	12,52%
Etudes	5 800,00	0,89%
Total	651 699,19	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	352 250,20	54,05%
CD 95 sollicité	103 939,23	15,95%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	195 509,76	30,00%
Total	651 699,19	100,00%

**DOSSIER N° EX082147 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALLEE SUD GRAND PARIS :  
RENOVATION DE LA FABRIQUE DES ARTS**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041512-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 078 690,00 € HT	9,27 %	100 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>100 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VALLEE SUD GRAND PARIS

Adresse administrative : 28 RUE DE LA REDOUTE  
92260 FONTENAY AUX ROSES

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Représentant : Monsieur JEAN DIDIER BERGER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 avril 2024 - 30 avril 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Dans le cadre du projet de la déconstruction et de la reconstruction du Théâtre 71 (inscrit au CPER 2021/2027), la Communauté d'agglomération Vallée Sud – Grand Paris souhaite être en capacité de proposer le maintien de l'activité de spectacle du théâtre hors les murs pendant la période des travaux (septembre 2025 / novembre 2027). Pour cela, il a été décidé de rénover la Fabrique des Arts afin de permettre l'accueil et les activités du théâtre. Avec une jauge de 264 places assises et 506 places debout, son organisation sera adaptée, ses installations scéniques et techniques seront réhabilitées avec un focus sur la performance énergétique et le confort thermique du bâtiment qui sera remis aux normes d'accessibilité et de sécurité.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses

éligibles, soit un montant définitif de 1 078 690€.

**Localisation géographique :**

 MALAKOFF

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre	244 950,00	14,24%
Étanchéité toiture	147 800,00	8,59%
Serrurerie menuiseries	236 900,00	13,77%
Platerie plafonds peinture sols	195 200,00	11,34%
Chauffage ventilation plomberie	279 976,00	16,27%
Electricité photovoltaïque	228 729,00	13,29%
Scéniques	387 100,00	22,50%
Total	1 720 655,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DSIL acquis	366 764,00	21,32%
Fonds vert acquis	267 795,00	15,56%
Apport fonds propres acquis	344 131,00	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	741 965,00	43,12%
Total	1 720 655,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081883 - ESPACE GERMINAL : SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN : TRAVAUX DE RENOVATION**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	114 221,54 € TTC	26,26 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN

Adresse administrative : 2 AV DU MESNIL  
95470 FOSSES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FRANCOISE CAILLETEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 août 2024 - 16 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Rassembler les publics aux motivations différentes, d'âges différents, devant les œuvres les plus diverses du théâtre, de la danse, de la musique et du cirque, est l'objectif du nouveau projet culturel de Germinal. L'année 2023 fut marquée par un changement de direction, ayant notamment permis de nouveaux partenariats territoriaux à partir de Fosses. L'association doit réunir les conditions d'une stabilisation de son action. En complément du programme de remplacement des équipements scéniques soutenu en novembre 2023 par la région à hauteur de 100 000€, le présent programme de travaux vient porter sur la rénovation des sols et des peintures de l'Espace Germinal. L'installation prochaine de nouveaux équipements rend cette rénovation complémentaire indispensable au sol sous gradin, sur les murs de la salle, le sol, les espaces de répétition et l'accueil du public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 114 221,54 €.

**Localisation géographique :**

 FOSSES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Peintures	49 846,50	35,51%
Sols	90 522,74	64,49%
Total	140 369,24	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Ville de Fosses sollicitée	56 147,70	40,00%
Apport fonds propres acquis	28 073,84	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	56 147,70	40,00%
Total	140 369,24	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX082084 - THEATRE DU SOLEIL : MISE EN SECURITE DE L'ESPACE ATELIER, TRAVAUX DE MENUISERIE ET CHANGEMENT D'UNE PARTIE DU PARC LUMIERE**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	436 000,00 € HT	24,31 %	106 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			106 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DU SOLEIL

Adresse administrative : ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRE  
75012 PARIS 12

Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production

Représentant : Madame ARIANE MNOUCHKINE, Présidente Directrice Générale

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 2 janvier 2024 - 31 juillet 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

Le Théâtre du Soleil est une troupe de théâtre fondée et dirigée par Ariane Mnouchkine, organisée en coopérative et installée à la Cartoucherie de Paris. Son parcours est marqué par une interrogation constante sur le rôle, la place du théâtre et sa capacité à représenter l'époque actuelle. Cet engagement à traiter des grandes questions politiques et humaines, sous un angle universel, se mêle à la recherche de grandes formes de récits, à la confluence des arts de l'Orient et de l'Occident.

Le Théâtre du Soleil s'est imposé comme une véritable institution dans le paysage culturel français, assumant une mission d'intérêt général, avec un rayonnement à l'international.

Depuis ses débuts, le Théâtre du Soleil dispose d'un atelier de construction de décor pour réaliser in situ les scénographies de ses spectacles. Cet atelier est divisé en quatre zones de travail, par type de matériaux : la menuiserie, la serrurerie (travail du métal), la décoration pour les peintures et patines, l'atelier électrique. Cet espace de travail technique est de plus en plus partagé avec les compagnies

accueillies, pendant leurs périodes de répétitions. Il doit être repensé pour répondre à l'amélioration et la sécurisation des zones de travail des équipes par la mise en œuvre d'une démarche de protection ; la mise en place d'une CTA adaptée, la sécurisation des espaces de travail pour réduire les fumées de soudure et des émanations d'huile de coupe ; l'installation d'armoires ventilées et sécurisées pour le stockage des produits dangereux. Il est aussi prévu le remplacement d'une partie des projecteurs traditionnels par du matériel Led pour le grand plateau, l'achat de projecteurs LED pour la salle de répétition et l'évolution du pupitre lumière en console innovante.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 436 000 €.

#### Localisation géographique :

 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux atelier (électricité, réseau d'air, mezzanine, armoires ventilées ...)	309 900,25	70,96%
Acquisition matériel lumière (projecteurs led, consoles ...)	101 197,50	23,17%
Acquisition matériel vidéo (vidéoprojecteur, ordinateur ...)	25 619,65	5,87%
Total	436 717,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris 2023 subvention acquise	100 000,00	22,90%
Ville de Paris 2024 subvention sollicitée	10 328,26	2,36%
Ministère de la culture 2023 subvention acquise	50 000,00	11,45%
Ministère de la culture 2024 subvention sollicitée	10 328,26	2,36%
CRAMIF subvention sollicitée	72 000,00	16,49%
Apport fonds propres acquis	87 343,48	20,00%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	106 717,40	24,44%
Total	436 717,40	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE

L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

## **Annexe 5 - Règlement d'intervention aide à la création**

# RÈGLEMENT D'INTERVENTION n° RI2017-52cCR

REGLEMENT DE L'AIDE A LA CREATION

Version consolidée résultant des modifications suivantes :

- délibération n° CR 2017-052 du 10/03/2017 (adoption)
- délibération n° CR 2019-040 du 19/09/19
- délibération n° CP 2024-143 du 30/05/2024
-

## REGLEMENT D'INTERVENTION AIDE A LA CREATION

### 1- Objectifs

L'aide à la création poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir la vitalité de la création sur le territoire de l'Île-de-France, la diversité des esthétiques, l'innovation artistique et le renouvellement des formes.
- Favoriser l'élargissement de la diffusion des créations sur l'ensemble du territoire francilien et la circulation des œuvres auprès des publics.
- Soutenir et améliorer les conditions d'emploi des artistes.
- Encourager le développement de logiques partenariales entre différents acteurs culturels franciliens.

### 2- Bénéficiaires éligibles

Peuvent être bénéficiaires de cette aide régionale des personnes morales de droit public ou privé ayant au moins un an d'existence.

Les structures candidates doivent, de manière directe ou par délégation de contrat, avoir la responsabilité de la mise en œuvre du projet de création.

Les structures candidates doivent être dotées de moyens humains, logistiques et techniques professionnels suffisants pour garantir la faisabilité du projet.

Elles doivent respecter les différentes législations en vigueur.

Les organismes dont l'activité principale est l'enseignement artistique ainsi que les adhérents de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ne sont pas éligibles.

### 3- Nature de l'aide

L'aide régionale est liée aux crédits de fonctionnement du budget régional et porte sur un projet spécifique qui fait l'objet d'un budget analytique.

### 4- Critères d'éligibilité

L'équipe artistique du projet de création est francilienne et doit justifier d'au moins 2 créations professionnelles diffusées antérieurement dans le champ esthétique du projet de création concerné. Pour les artistes des musiques actuelles, des arts de la rue et du cirque de création sous chapiteau, ce nombre est réduit à 1 création professionnelle diffusée antérieurement.

Les répétitions, temps de fabrication et de création doivent se dérouler majoritairement en Île-de-France, en partenariat avec des lieux et/ou opérateurs du territoire.

Le projet de création doit répondre aux critères suivants :

- Le projet de création doit justifier de partenariats en nature, en industrie et en numéraire d'au moins un lieu ou opérateur francilien.
- Le projet de création doit justifier **au minimum de deux coproducteurs financiers avérés** (sociétés civiles, collectivités territoriales, Etat ou lieux), dont un coproducteur francilien.
- Le projet de création doit justifier d'un volume minimum de dates de diffusion en Île-de-France, dans la limite de deux saisons à partir de la date de création, et dans le cadre de contrats de cession ou de contrats d'engagement direct par la structure de diffusion, soit :

-  Danse : 4 représentations dont 2 en Île-de-France
-  Théâtre : 8 représentations en Île-de-France dans au moins 2 lieux différents
-  Marionnette, conte, art du geste, cirque : 4 représentations en Île-de-France dans au moins 2 lieux différents

- Opéra: 2 représentations en Ile-de-France
- Musiques : 5 représentations dont 2 en Ile-de-France
- Arts de la rue et cirque sous chapiteau : 4 représentations dont 1 en Ile-de-France
- Jeune public : 10 représentations en Ile-de-France dans au moins 2 lieux différents

### **5- Critères d'attribution**

- La nature, le contenu et la qualité du projet
- L'inscription du projet sur le territoire régional et le rapport au public francilien
- La cohérence du budget et la viabilité du projet
- Le respect des législations en vigueur

Le soutien régional est prioritairement accordé aux structures non bénéficiaires d'une aide régionale au titre d'un autre dispositif culturel, hors dispositifs de soutien au spectacle vivant.

Pour candidater sur un autre projet de création, un délai de carence d'une année est appliqué. L'aide n'est pas cumulable avec l'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional dans le domaine du spectacle vivant, l'aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant, l'aide à la résidence territoriale et l'aide à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant la même année.

### **6- Dépenses éligibles**

La part des coûts de fonctionnement de la structure pouvant être pris en compte dans l'assiette des dépenses du projet ne peut dépasser 20% du budget du projet.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles dans le cadre de ce dispositif.

### **7- Modalités de calcul du financement régional**

Le soutien régional est plafonné à 40% des dépenses subventionnables du projet, dans la limite de 40 000 €.

Lorsque le nombre de représentations en grande couronne et dans les Îles de loisirs est égal ou supérieur à 20% des représentations en Ile-de-France, le soutien régional est plafonné à 60% des dépenses subventionnables du projet, dans la limite de 60 000 €.

Le niveau du financement régional tiendra compte du niveau d'engagement financier des autres collectivités, de l'Etat ou des co-financeurs, du nombre d'artistes présents au plateau, du format de la création.

**Annexe 6 - Avenant de transfert et fiche projet - SORCIERES  
ET COMPAGNIE**

**AVENANT DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION N°EX055763  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 JUILLET 2021 - CP2021-242**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,  
En vertu de la délibération cadre CP 2024-143 du 30 mai 2024,  
ci-après dénommée « **la Région** »  
**d'une part,**

et

La structure dénommée : SORCIERES ET COMPAGNIE  
Statut juridique : association  
adresse du siège social : 19, avenue de la Porte Brunet, 75019 Paris  
N° Siret : 88387391100019  
représentée par Monsieur Antoine BLESSON  
ci-après dénommée « **le nouveau bénéficiaire** »  
**d'autre part,**

## **PREAMBULE**

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement respectent les conditions du règlement d'intervention adopté par la délibération cadre n° CR 2017-52 modifié par la délibération cadre n° CR 2019-040, ainsi que celles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR2022-078 du 12 décembre 2022.

Par délibération n° CP 2021-242 du 22 juillet 2021, la Région a attribué une subvention de 5 000 € à l'association VOLCANO SONG au titre de l'aide à la diffusion pour une série de 22 représentations du spectacle « My Body is a Cage » (dossier EX055763).

Un premier acompte de 3 000€ a été versé le 20 septembre 2021.

Par courriel du 31 janvier 2024, le porteur de projet a informé la Région de la dissolution de l'association Volcano Song et du transfert des projets à l'association Sorcières et Compagnie, et transmis les documents administratifs correspondants.

Dans la mesure où les éléments culturels, techniques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Compte tenu de ces évolutions juridiques et dans la mesure où les éléments artistiques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir le projet demeurent inchangés, le présent avenant a pour objet de procéder au changement de bénéficiaire en faveur de l'association SORCIERES ET COMPAGNIE (SIRET : 88387391100019).

Un premier versement de 3 000 € a déjà été effectué. Le versement du solde interviendra après respect des droits et obligations à l'égard de la Région, conformément aux dispositions de la convention n° EX055763 en faveur de VOLCANO SONG.

## **Article 2**

Le présent avenant prend effet à compter de son approbation par délibération CP2024-143 du 30 mai 2024.

Toutes les autres dispositions prévues par la convention initiales demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en deux exemplaires originaux

Le

Le

**Pour l'association**

**Pour la Région Île-de-France,**

*Le président*

**Antoine BLESSON**

*Signature revêtue du cachet de l'organisme*

*La présidente du conseil régional*

**Valérie PÉCRESSE**

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-242  
Modifiée par la commission permanente du 30 mai 2024 – CP2024-143

**DOSSIER N° EX055763 - Aide à la diffusion - SORCIERES ET COMPAGNIE - "MY BODY IS A CAGE"  
- CP JUILLET 2021**

**Dispositif** : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	34 286,16 € TTC	14,58 %	5 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>5 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SORCIERES ET COMPAGNIE  
Adresse administrative : 19 AVENUE DE LA PORTE BRUNET  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ANTOINE BLESSON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 12 février 2021 - 20 juillet 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie Volcano Song est francilienne. Elle a été créée par 2 comédiennes Malgorzata Kasprzycka et Ludmilla Dabo en 2013. On a pu voir Ludmilla Dabo notamment dans les spectacles de David Lescot « Portrait de Ludmilla en Nina Simone » ou « Une Femme se déplace » ou encore dans ceux d'Eva Doumbia ou d'Alexandre Zeff. Toutes deux portent des projets pluridisciplinaires où la voix tient un rôle important de même les langues, les origines, faisant de chacun des spectacles une diversité assumée et joyeuse. Parmi

les spectacles qu'elles ont montés, citons « Sinon l'hiver » (musique et théâtre) créé en 2017 et joué en France et à l'étranger (Mexique), et « Gosia and the Flying Wales » (musique et cabaret) en 2017. Avec leur prochaine création et le soutien de La Tempête, Volcano Song voit une première occasion véritable de montrer son travail en Île-de-France.

« My Body is a Cage » est la 1ère pièce entièrement écrite et mis en scène par Ludmilla Dabo qui sera créée au Théâtre de la Tempête le 9 septembre 2021 pour 22 représentations. Elle propose à travers des monologues chantés, des chorégraphies, des scènes inspirées du quotidien ou totalement fantasmagoriques, d'interroger quelques fatigues du quotidien et de leur accorder le temps d'une soirée une place de choix, sorte de cérémonie expiatoire où l'on recherche la paix et l'acceptation de ce qui nous épuise. Le spectacle sera porté par 6 interprètes et parmi elles, Ludmilla Dabo et Malgorzata Kasprzycka. Il est coproduit par la Comédie de Caen, la Scène nationale de Villefranche et la Scène nationale de Sète. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### Localisation géographique :

📍 PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES ARTISTIQUES	24 570,00	49,85%
DÉPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITÉ	13 856,07	28,11%
ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES	1 985,00	4,03%
COMMUNICATION	7 704,00	15,63%
COÛTS DE STRUCTURE DANS LA LIMITE DE 30 %	1 171,09	2,38%
Total	49 286,16	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France , Aide à la diffusion	20 000,00	40,58%
Commune : Paris (S)	8 000,00	16,23%
Fonpeps (S)	10 841,16	22,00%
RECETTES PROPRES	10 445,00	21,19%
Total	49 286,16	100,00%

**Annexe 7 - Avenant correctif et fiche projet - COLLECTIF LA  
PIEUVRE**

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION N° CP2023-234 DU 5 JUILLET 2023**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA CREATION EN FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE DU  
SPECTACLE VIVANT**

**N° CP2023-234 (DOSSIER N° EX072535)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE  
En vertu de la délibération cadre CP 2024-143 du 30 mai 2024,  
ci-après dénommée la « Région »

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : COLLECTIF LA PIEUVRE

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au 110 rue Cardinet 75017 PARIS

ayant pour représentant : Madame Catherine GAMBLIN-LEFEVRE, présidente, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2023-234 du 5 juillet 2023 une subvention d'un montant maximum de 10 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant.

A la suite d'un changement d'assujettissement à la TVA de la structure, les indications relatives à la TVA dans la fiche-projet, au plan de financement et à la base subventionnable sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-234 du 5 juillet 2023 et n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX072535.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 18,87 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 53 000,00 € HT, soit un montant maximum de subvention de 10 000 €. »

**Article 3 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le paragraphe « L'organisme ne récupère pas la TVA. » est remplacé par le paragraphe suivant :

« L'organisme récupère tout ou partie de la TVA. »

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	53 000,00 € HT	18.87%	10 000 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**Article 4 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**Article 5 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

**Le .....**

**Le .....**

Madame Catherine GAMBLIN-LEFEVRE,  
Présidente  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX072535 - Aide à la création en fonctionnement - COLLECTIF LA PIEUVRE - LES AMOURS DE LA PIEUVRE - CP JUILLET 2023**

**Dispositif** : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	53 000,00 € HT	18,87 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF LA PIEUVRE

Adresse administrative : 110 RUE CARDINET  
75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CATHERINE GAMBLIN-LEFEVRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 8 mars 2023 - 5 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La Pieuvre est une association basée à Paris et fondée en 2018 à l'initiative de Rebecca Journo et Véronique Lemonnier. La pieuvre, fascinante, symbolise et nomme l'association et fait référence au documentaire LES AMOURS DE LA PIEUVRE (1965) de Jean Painlevé. Le projet naît avec l'envie de déployer un duo, une relation, une danse qui évoque l'animal mais surtout un imaginaire auquel il renvoie. LES AMOURS DE LA PIEUVRE se conçoit comme une installation-performance immersive où les trois interprètes et les spectateurs sont placés au même plan, évoluant dans un même espace. Il s'agit d'une forme expérimentale à la croisée d'une installation plastique, acoustique et performative. Ce travail s'inscrit dans une recherche d'écriture chorégraphique et sonore qui s'intéresse à l'interaction directe entre les corps et le son. Ensemble, les deux médiums travaillent à rendre palpables les sensations qu'on cherche à transmettre. L'espace s'envisage ici comme un laboratoire où la fabrication est apparente, où l'on dissèque le corps par le son.

Le spectacle est coproduit par le Théâtre Le Colombier (Bagnolet), et l'Echangeur CDCN de Château-Thierry, avec d'autres soutiens et accueil en résidence du Laboratoire chorégraphique de Reims, les Rencontres chorégraphiques en Seine-Saint-Denis, Le Regard du Cygne à Paris, la Fileuse friche artistique de Reims et le conservatoire de Bagnolet... Le spectacle sera diffusé au Théâtre Le Colombier, à Paris

dans le cadre de Micadanses pour 2 représentations et en discussion avec le Regard du Cygne et Les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

-  PARIS
-  BAGNOLET

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 686,00	47,12%
Dépenses techniques	17 314,00	27,48%
Dépenses de communication	4 000,00	6,35%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	12 000,00	19,05%
Total	63 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	20 000,00	31,75%
Drac Île-de-France (acquise)	16 000,00	25,40%
Département 93 (acquise)	4 000,00	6,35%
Partenaires privés	10 000,00	15,87%
Recettes propres	13 000,00	20,63%
Total	63 000,00	100,00%

**Annexe 8 - Avenant correctif et fiche projet - L ILE DE LA  
TORTUE**

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION N° CP 2023-374 DU 17 novembre 2023**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA CREATION EN FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE DU  
SPECTACLE VIVANT**

**N°CP 2023-374 (dossier n° EX074370)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE  
En vertu de la délibération cadre CP 2024-143 du 30 mai 2024,  
ci-après dénommée la « Région »

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : ASSOCIATION L'ILE DE LA TORTUE  
dont le statut juridique est : Association  
dont le siège social est situé au : 22 ALLEE DES MESANGES, 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS  
ayant pour représentant : Madame ANNE MARTINEAU, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2023-374 du 17 novembre 2023 une subvention d'un montant maximum de 8 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la TVA, au plan de financement et à la base subventionnable sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-374 du 17 novembre 2023 et n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX074370.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 8,94 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 89 520,00 €, soit un montant maximum de subvention de 8 000 €. »

**Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le paragraphe « L'organisme récupère tout ou partie de la TVA. » est remplacé par le paragraphe suivant : « L'organisme ne récupère pas la TVA. »

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	89 520,00 € TTC	8,94 %	8 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**Article 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**Article 4 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

**Le .....**

Madame ANNE MARTINEAU, Présidente  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

**Le .....**

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX074370 - Aide à la création en fonctionnement - L'ÎLE DE LA TORTUE - LES FLAMMES - CP NOVEMBRE 2023**

**Dispositif** : Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001011)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la création en fonctionnement dans le domaine du spectacle vivant	89 520,00 € TTC	8,94 %	8 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		8 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION L'ILE DE LA TORTUE  
Adresse administrative : 22 ALLEE DES MESANGES  
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ANNE MARTINEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 24 mai 2023 - 17 novembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

**Description :**

La compagnie L'Île de La Tortue, dirigée par Sarah Mathon et Sophia Antoine interroge et poétise des espaces urbains non-dédiés au spectacle vivant, avec des publics non convoqués ou non-initiés pour révéler la richesse humaine et la puissance esthétique de son territoire d'implantation, la Seine-Saint-Denis. Les projets d'actions artistiques que son équipe invente sont les conditions sine qua none à son entrée en création. Accueillie en résidence pluriannuelle par la ville de Clichy-sous-Bois, son équipe invente des protocoles d'actions artistiques qui permettent à un point de vue ancré dans les quartiers populaires de se déployer.

LES FLAMME, C'ETAIT MOI est un spectacle déambulé pour salle des fêtes et parvis, librement inspiré de LA THEBAÏDE de Stace, poème épique retraçant le célèbre mythe de la famille d'Antigone. Le public est convié à la commémoration du décès de Polynice, enfant de la Cité - État de Thèbes. Porté par un groupe de femmes, le récit fondateur et millénaire d'une guerre fratricide ambitionne de résonner avec les drames sociaux contemporains pour révéler le courage et la résistance de celles qui restent après l'inacceptable. Ce projet de création est lauréat de la bourse d'écriture pour l'espace public Beaumarchais - SACD 2020 et coproduit par les Ateliers Médicis et reçoit le soutien de Nil Admirari. La première est prévue le 8 mars à Clichy-sous-Bois.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

**Localisation géographique :**

 CLICHY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	72 040,00	79,76%
Dépenses techniques	10 650,00	11,79%
Dépenses de communication	200,00	0,22%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	7 430,00	8,23%
Total	90 320,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la création en fonctionnement	8 800,00	9,74%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	8 800,00	9,74%
Ville de Clichy-sous-Bois (acquise) :	10 000,00	11,07%
Sociétés civiles (acquise) : bourse SACD Beaumarchais	3 500,00	3,88%
Sociétés civiles (sollicitée) : SACD (auteurs d'espace et aide à la création), SPEDIDAM, ADAMI	23 130,00	25,61%
Recettes propres (cession, coproduction, fonds propres)	36 090,00	39,96%
Total	90 320,00	100,00%

**Annexe 9 - Avenant correctif et fiche projet - COMMUNE DU  
PECQ**

## AVENANT N°1

### A LA CONVENTION N° CP 2023-412 DU 17 NOVEMBRE 2023 AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT CULTUREL

N°CP 2024-143 (dossier n° EX077424)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE en vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, dont le siège social est situé au : 2 rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen ci-après dénommée la “ Région ”

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNE DU PECQ  
dont le statut juridique est : Commune  
dont le siège social est situé au : HOTEL DE VILLE 78230 LE PECQ  
ayant pour représentant : Madame Laurence BERNARD, Maire  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

#### **Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2023-412 du 17 novembre 2023 une subvention d'un montant maximum de 500 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable et au taux d'intervention sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 font l'objet du présent avenant.

#### **ARTICLE 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibération n° CP 2023 – 412 du 17 novembre 2023, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de rénovation du théâtre quai 3 tel que décrit dans la fiche projet EX077424.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 20,92% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 2 389 749,86 € HT, soit un montant maximum de subvention de 500 000 €. »

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche projet, les indications relatives au montant de la base subventionnable ont été modifiées. Le montant maximum de la subvention est demeuré inchangé.

## **ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche projet**

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche projet est remplacé par les dispositions suivantes :

### **« Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 2 321 027,86 € et correspond au montant des dépenses du budget prévisionnel proposé par le bénéficiaire ».

Le tableau récapitulatif de la fiche projet est remplacé par le tableau suivant :

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	<b>2 321 027,86 € HT</b>	<b>21,54 %</b>	<b>500 000,00 €</b>
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>500 000,00 €</b>

## **ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

**Le .....**

**Le.....**

M.

*(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)*

Pour la Présidente du Conseil Régional  
d'Ile-de-France

**DOSSIER N° EX077424 - VILLE DU PECQ : RENOVATION DU THEATRE QUAI 3**

**Dispositif** : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

**Imputation budgétaire** : 903-311-2041482-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	2 321 027,86 € HT	21,54 %	500 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		500 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DU PECQ  
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE  
78230 LE PECQ  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Madame Laurence BERNARD, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 3 juillet 2023 - 2 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

**Description :**

La salle "QUAI 3" construite en 1933, est de style ARTDECO. Elle présente une architecture caractéristique du style « Paquebot » des années 30 dont elle a conservé la totalité des modénatures et décors extérieurs originels. Son caractère polyvalent permet l'accueil de diverses manifestations. Depuis 2016, le programme culturel est principalement orienté notamment vers le théâtre. L'objectif de sa restructuration est d'apporter un meilleur confort visuel, thermique, et acoustique aux spectateurs, tout en améliorant les conditions d'accueil des acteurs (loges collectives), ainsi que la fonctionnalité du bâtiment. La mise en conformité, accessibilité est également envisagée. Dans le cadre de l'optimisation énergétique, la modification des installations de chauffage et de conditionnement énergétique, la modification des installations de chauffage et de conditionnement d'air, sera prise en considération. Par ailleurs, le matériel scénique (son et lumière) devra aussi être modernisé. Le projet de rénovation du théâtre QUAI 3 du Pecq répond principalement à un objectif de requalification de ses fonctionnalités intérieures : la rectification du rapport scène-salle avec un gradin respectant une courbe de visibilité satisfaisante, l'application des règles d'accessibilité pour la salle de spectacle et pour le foyer, la

facilitation des adaptations à plusieurs configurations de salle avec notamment une partie de public debout, la modernisation de l'outil scénographique en machinerie, l'éclairage et la sonorisation. Les interventions sur les façades extérieures concernent la remise en état des huisseries des portes d'entrée par le remplacement des joints de calfeutrement à l'identique, la modification des emmarchements et du quai de déchargement sur la cour intérieure, la réduction des déperditions avec la mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure (ITE), la révision de l'étanchéité à l'air des huisseries du hall d'entrée, le doublage thermique intérieur des parois de loges créées à l'entresol. Dans le cadre des aménagements techniques de la salle, sont prévus : le remplacement du matériel technique et scénographique (gril, porteuses motorisées, accroches, gradateurs ...), la mise à niveau des matériels d'éclairage et de son ainsi que la refonte des réseaux scéniques et, l'installation d'une régie fixe.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure concernant le lieu, déduction faite des dépenses inéligibles d'un montant de 686 634€ (démolition, curage, gros œuvre ...) soit un montant de dépenses éligibles de 2 895 740,08€.

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 2 321 027,86€.

#### Localisation géographique :

 LE PECQ

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Démolition, curage, gros oeuvre	686 634,00	19,17%
Plâtrerie	195 620,38	5,46%
Menuiseries extérieures, serrurerie	99 100,00	2,77%
Electricité CFO CFA	294 000,00	8,21%
CVC plomberie	415 000,00	11,58%
Menuiseries intérieures, agencement	210 175,00	5,87%
Revêtement de sols	101 124,20	2,82%
Peinture	133 820,00	3,74%
Fauteuils	206 065,50	5,75%
Elévateurs	256 000,00	7,15%
Serrurerie scénique	469 200,00	13,10%
Mobilier	18 220,00	0,51%
Ravalement	131 140,00	3,66%
Prestations études (honoraires de maîtrise d'oeuvre, diagnostics divers ...)	366 275,00	10,22%
<b>Total</b>	<b>3 582 374,08</b>	<b>100,00%</b>

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional île-de-france sollicité	1 074 712,22	30,00%
CD 78 sollicité	990 809,80	27,66%
Apport fonds propres acquis	1 516 852,06	42,34%
<b>Total</b>	<b>3 582 374,08</b>	<b>100,00%</b>

## **Annexe 10 - Réaffectation Olympiade**

**DOSSIER N° EX071810 - Olympiade culturelle - été culturel - "La plus grande table du monde : installation monumentale pluridisciplinaire" - COMPAGNIE PERDUS DANS LA BAIGNOIRE - REAFFECTATION**

**Dispositif** : Olympiade culturelle - été culturel (n° 00001262)

**Délibération Cadre** : CP2021-498 du 19/11/2021

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	118 500,00 € TTC	6,75 %	8 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE PERDUS DANS LA BAIGNOIRE  
Adresse administrative : 19 RUE DE LA BOULANGERIE  
93200 SAINT DENIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur YVAN LOISEAU, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 mars 2023 - 31 octobre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place du projet nécessite un démarrage anticipé.

**Description :**

La compagnie Perdus dans la baignoire collabore avec des clubs sportifs des villes pour inviter ensemble des sports imaginaires qui sont pratiqués librement aux abords de la table. Elle a pu collaborer avec l'Usma de Saint-Ouen et l'office des sports de Saint-Denis.

La plus grande table du monde est une installation monumentale pluridisciplinaire, qui propose aux habitants des quartier populaires des pratiques artistiques, sportives et culinaires pour s'emparer de sujets de société. Ce projet, né en 2020, a pu mobiliser plus de 20 000 personnes depuis sa création, avec des actions dans 13 quartiers de Saint-Ouen, Saint-Denis et Pierrefite.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

**Localisation géographique :**

- PIERREFITTE-SUR-SEINE
- SAINT-DENIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels	7 000,00	5,20%
Location de matériels	20 000,00	14,87%
Personnel	50 000,00	37,17%
Communication	4 000,00	2,97%
Rémunérations et intervenants	20 000,00	14,87%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	3 500,00	2,60%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 30% des dépenses)	30 000,00	22,30%
Total	134 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	14,87%
ETAT : autre à préciser (et préciser Attribué/Sollicité)	8 000,00	5,95%
COLLECTIVITES TERRITORIALES : EPCI - Communautés de communes - Agglomération, Etablissement public t	6 000,00	4,46%
COLLECTIVITES TERRITORIALES : Département (préciser Attribué/Sollicité)	100 000,00	74,35%
RECETTES PROPRES DE LA STRUCTURE CULTURELLE	500,00	0,37%
Total	134 500,00	100,00%